

Journées nationales des Parcs naturels régionaux de France 2003
Parc naturel régional du Massif des Bauges - 1^{er} au 5 octobre



Actes

CES COLLECTIVITÉS QUI FONT LES PARCS
PROTÉGER LA NATURE, UNE CHANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT



S
E
T
C
A

Sommaire

Introduction..... p.1

Discours de la séance plénière de clôture p.2

Discours de Jean Pierre Vial, Président de l'Assemblée des Pays de Savoie p. 2

Discours de Anne-Marie Comparini, Présidente du Conseil Régional de Rhône-Alpes p. 4

Contribution de Nicolas Jacquet, délégué de la DATAR p. 5

Discours de Jean-Louis Joseph, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France p. 7

Discours de Hervé Gaymard, Ministre de l'agriculture, de la pêche et des affaires rurales p. 11

Discours de Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre de l'écologie et du développement durable p. 14

Intervention du grand témoin Jean-François Dobremez, Président du comité scientifique
du Parc du Vercors, LECA Laboratoire d'écologie alpine - Université de Savoie p. 17

Forum 1

L'implication, la mobilisation du citoyen à la protection de l'environnement p.19

Atelier 1.1 - La participation de l'habitant p. 20

Atelier 1.2 - La responsabilisation du visiteur p. 23

Atelier 1.3 - La mobilisation des jeunes p.25

Forum 2

**Le rôle des collectivités dans la prise en compte de l'environnement
par les acteurs économiques** p. 27

Atelier 2.1 - Concertation entre entreprises et Collectivités pour un management environnemental p.28

Atelier 2.2 - Vers la performance environnementale des entreprises touristiques p. 37

Atelier 2.3 - Accompagner les exploitants agricoles dans une démarche territoriale et environnementale .. p. 39

Forum 3

La gestion concertée des espaces naturels p. 41

Atelier 3.1. - Articulation des acteurs et outils de gestion et protection de la nature p. 42

Atelier 3.2. - Intégrer les milieux naturels pour une gestion concertée de la ressource en eau p. 43

Atelier 3.3 - Outils d'aide à la décision pour une gestion concertée des espaces naturels p. 44

Forum 4

**La décentralisation : quelle répartition des rôles
pour la gestion des espaces naturels ?** p. 45

Atelier 4.1 - la cohérence des politiques foncières et fiscales sur un territoire de Parc p. 46

Atelier 4.2 - Les responsabilités en matière réglementaire et l'exercice de la police de la nature p. 47

Atelier 4.3 - Préserver les espaces naturels à travers les outils d'aménagement des collectivités p. 48

Atelier 4.4 - De l'international au local, la cohérence des politiques patrimoniales p. 51

**Soirée en l'honneur des partenaires européens et internationaux
de la Fédération et du réseau des Parcs** p. 54

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges p. 58

Liste des participants nationaux p. 60

Remerciements..... p. 63

Galerie photos p. 28 à 36

CES COLLECTIVITÉS QUI FONT LES PARCS

PROTÉGER LA NATURE, UNE CHANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Introduction

Nos journées nationales ont connu un record d'affluence avec 1200 participants. Le dynamisme et la convivialité du Parc hôte, le Massif des Bauges, a maintenu un niveau d'accueil exceptionnel. Ces conditions ont constitué le terreau de riches échanges : les Journées nationales 2003 ont ainsi été remarquablement productives comme en témoignent ces actes, que nous versons aux débats nationaux et européens sur la gestion du patrimoine européen.

L'introduction à nos débats posait deux questions :

L'Etat serait-il le seul garant de la protection des espaces naturels ?

Les collectivités seraient-elles dans l'incapacité de concevoir le long terme ?

Les Parcs naturels régionaux apportent des réponses concrètes à ces questions depuis 35 ans, le temps d'une génération ! Ils ont accompagné, intégré les procédures réglementaires issues de la loi de protection de la nature, directement ou en partenariat avec d'autres gestionnaires associatifs ou publics. Ils ont surtout initié des modalités conventionnelles de conservation et de gestion des milieux remarquables et des paysages.

Les compétences qu'ils ont su mobiliser par leurs équipes et leurs conseils scientifiques ont apporté la connaissance de base indispensable, mais c'est leur écoute et leur compréhension des habitants et acteurs locaux qui aura permis de créer un dialogue véritable sur le sujet. Agriculteurs et forestiers, dépositaires directs de ce patrimoine, sont devenus au quotidien les partenaires des Parcs et les formes contractuelles se sont multipliées sur leurs territoires autour des mesures nationales et européennes, mais aussi de bien d'autres conçues localement : du sur-mesure afin de s'inscrire dans la réalité et le vécu du monde rural tout en préservant les milieux naturels.

A l'issue des échanges des forums, les représentants des Parcs et leurs partenaires ont clairement réaffirmé leur positionnement et exprimé leurs attentes :

- Les Parcs naturels régionaux ont légitimité, par la Charte qui fonde leur existence, à être organisateurs de leurs territoires pour la gestion des espaces naturels.
- Les Parcs naturels régionaux sont des lieux de gouvernance locale. Ils privilégient la concertation, base de la confiance que leur accordent les acteurs locaux et par conséquent de leur prise de responsabilité dans la protection de la nature et dans la conception d'un projet de développement local.
- Les Parcs naturels régionaux répondent sur leur territoire aux engagements européens et internationaux de la France.
- Les Parcs naturels régionaux continuent à expérimenter, ils évaluent leurs actions, entendent être pleinement reconnus pour leurs efforts dans leurs responsabilités d'aujourd'hui et sont disposés à s'en voir confier de nouvelles dans la décentralisation.

Jean-Louis Joseph,
Président de la Fédération des Parcs



Discours de la séance plénière de clôture

vendredi 3 octobre 2003 Aix-les-Bains

DISCOURS DE Jean Pierre Via]

Président de l'Assemblée des Pays de Savoie

La Savoie a manifesté depuis longtemps sa sensibilité en faveur de l'environnement dont l'aboutissement s'est concrétisé par l'existence de deux Parcs naturels régionaux et d'un Parc National.

Il y a 40 ans, en 1963, était créé le 1^{er} **Parc National de la Vanoise** qui devint rapidement un des plus beaux fleurons de notre département au sein duquel notre patrimoine naturel a pu être soigneusement préservé.

Ces principes, fondateurs d'un développement durable, ont fait leur chemin malgré les difficultés rencontrées par leur mise en œuvre.

L'espoir est là !

Aujourd'hui vous êtes 40 Parcs naturels régionaux en France dont l'objectif est de sauvegarder un patrimoine naturel, riche, fragile et parfois menacé mais aussi et c'est fondamental, de contribuer au développement local économique, social et culturel de ces territoires.

Avec nos deux Parcs naturels régionaux, s'étendant chacun sur deux départements :

- Le Parc naturel du Massif des Bauges entre Savoie et Haute-Savoie,
- Le Parc naturel de Chartreuse entre Savoie et Isère,

notre département fait figure de privilégié.

Forte de l'expérience acquise en Vanoise, profondément ancrée dans la ruralité, la Savoie est un département qui a très tôt mis en place d'une politique active en faveur de la protection de l'environnement.

Je citerai : la création du Conservatoire Départemental du Patrimoine Naturel dont l'action a été encore récemment mise en valeur par l'attribution de distinctions à son Président et à son Directeur.

La création du Fonds Départemental de Gestion de l'espace Naturel est un signe fort de l'engagement du Département.

Création du Fonds Départemental de Gestion de l'Espace Naturel

C'est en effet dès 1993 que notre Conseil général, animé d'une volonté forte, décidait de mettre en place un « Fonds Départemental de Gestion des Espaces naturels », pour lutter contre la friche agricole, par une réhabilitation des espaces dégradés. Il s'agissait notamment :

- De maintenir ou reconquérir des espaces de qualité qui sont au cœur de l'offre touristique du Département,
- De prévenir les risques naturels,
- De soutenir l'activité agricole et de reconnaître le rôle des agriculteurs dans la préservation de l'espace.

Les professions agricoles ont d'ailleurs apporté leur concours énergétique à ce projet., Elles se sont fortement impliquées dans la mise en œuvre du programme d'action, qu'elles ont aidé à concevoir et qui comprend :

- Un diagnostic du territoire,
- L'animation du programme de gestion de l'espace,
- Les travaux de débroussaillage,
- L'aide à l'entretien de l'espace sur une durée de 10 ans.

16 collectivités, dont 3 communautés des communes, ont bénéficié de l'aide de ce fonds pour un montant de 520 000 Euros (étude et travaux de débroussaillage).

50 000 Euros par an, pendant 10 ans, ont été consacrés à l'entretien des parcelles.

Ce dispositif fit son chemin et servit de modèle pour la mise en place au plan national du « Fonds de Gestion des Espaces Naturels » dans le cadre de la loi Pasqua en 1995. Michel Barnier, alors Ministre délégué aux Affaires européennes et précédemment Ministre de l'Environnement, n'était certes pas étranger à cette élaboration.

Depuis, d'autres procédures d'aides ont été mises en place, notamment dans le cadre européen.

Je citerai à cet égard la Loi communautaire sur la Gestion de l'Espace rural (art.19 et 21) et les dispositifs relatifs aux Fonds structurels européens « 5 b » et « objectif 2 ».

Le soutien aux Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et de Chartreuse

Le **Parc naturel régional du Massif des Bauges** - créé le 18 décembre 1995 - pour sa part, constitue un symbole des actions menées en commun par la Haute-Savoie et la Savoie qui, il y a 2 ans, ont décidé de créer un organe commun, l'Assemblée des pays de Savoie. Ainsi nos Conseils généraux s'affirment plus fortement dans la réflexion politique et la définition de projets dont la dimension dépasse le cadre de chaque département, mais qui sont mis en mouvement dans une ambition commune.

L'**Assemblée des Pays de Savoie** s'implique désormais dans le Syndicat Mixte en soutenant la capacité d'ingénierie offerte aux 58 communes du territoire, afin d'harmoniser les modalités pratiques et financières applicables aux projets des communes pour la période 2004-2006.

Dans cette perspective, pourront être renforcées les aides à l'Opération de Réhabilitation des Bâtiments Vacants, pilote au

niveau national, à l'Opération Rurale Collective en faveur des commerçants et artisans du pays et au contrat « stations moyennes » permettant de faire des quatre stations du massif des Bauges des vitrines « qualité » de l'accueil touristique en ce territoire d'exception.

Pendant que mon collègue, André Guerraz, Président du Parc des Bauges, se mobilisait avec l'ensemble des acteurs du secteur, d'autres élus se mobilisaient également pour créer le **Parc naturel régional de Chartreuse** le 12 mai 1995, qui regroupe 65 communes dont 19 en Savoie, en adoptant une démarche identique.

Les deux départements, Savoie et Isère, sont parties prenantes dans la structure porteuse du projet (Syndicat Mixte).

Un important travail est en cours pour définir les relations entre le Parc, les intercommunalités développées sur son territoire et les métropoles voisines, Grenoble et Chambéry.

D'ores et déjà, des programmes d'action nourris ont été menés à bien par nos deux parcs, soutenus par les Collectivités départementales :

- des réseaux de sentiers balisés de grandes randonnées et de randonnées de pays sont régulièrement entretenus,
- des opérations d'inventaire de biotopes et de patrimoines ont été réalisées,
- des actions d'animation et de sensibilisation de divers publics, notamment scolaire, ont été conduites.
- dans les Bauges, une Maison du Parc a été créée ainsi que des Maisons thématiques sur la faune et la flore.
- en Chartreuse, le Parc Régional est cogestionnaire d'une réserve naturelle et de nombreuses actions de protection ont été mises en œuvre.
- Enfin, il faut signaler l'appui efficace apporté par les collectivités locales pour obtenir un label AOC pour la Tome des Bauges et en Chartreuse pour le bois.

Conclusion

Précurseurs de la politique territoriale, les initiateurs de projets de parcs, conscients qu'ils contribuent à protéger un patrimoine naturel et culturel, souhaiteraient désormais bénéficier de l'implication d'autres ministères concernés, à savoir : l'Agriculture, le Tourisme et la Culture.

Toujours dans le domaine du souhaitable et dans le prolongement des recommandations du rapport Giran, les élus qui ne veulent en aucun cas devenir des « spectateurs engagés » sollicitent une plus large concertation avec le ministère de tutelle et des contreparties financières.

La solution, proposée par le rapport Giran d'un abondement de la dotation globale de fonctionnement, constituerait une avancée appréciée des élus savoyards concernés qui, au-delà de la fierté qu'ils éprouvent à appartenir à un parc, souhaitent assurer un avenir économique à leurs communes et convaincre leurs administrés que le parc ne se construit pas contre eux, mais pour eux et avec eux.

DISCOURS DE Anne-Marie Comparini

Présidente du Conseil Régional de Rhône-Alpes

Vous êtes des experts, en raison de votre expérience de tous les jours dans les parcs. Aussi, je ne vous parlerai pas dans le détail des actions de nos 6 Parcs naturels régionaux, d'autant plus que le temps m'est compté : ce serait trop long, tant elles sont nombreuses.

J'évoquerai plutôt la stratégie dans laquelle s'inscrit cette politique régionale. La stratégie oui, car pour moi la richesse de Rhône-Alpes vient de la diversité des territoires qui la composent et chacun d'entre eux contribue au dynamisme global.

Dans ces conditions, il est impératif que nous puissions, dans chaque territoire, et en fonction de sa spécificité, **décliner concrètement un double enjeu**. Il peut paraître banal mais il est la préoccupation de tous. Il s'agit de **garantir la croissance des activités**.

Pour que ce développement profite aux hommes qui habitent sur un territoire ;

Pour que cette croissance contribue à l'attractivité générale de notre région.

Ainsi, la 1^{ère} vocation des 6 Parcs naturels régionaux est de **faire vivre cette richesse exceptionnelle que constitue le patrimoine naturel et culturel de notre région**.

J'utilise à dessein l'expression « faire vivre » : elle évoque la protection bien sûr, mais aussi une dynamique pour des territoires souvent économiquement fragilisés, une dynamique portée par des hommes. Qu'on y songe en Rhône-Alpes où ce sont 250 000 personnes qui habitent sur ces espaces : des habitants à qui nous devons offrir des activités qui leur permettent de rester au pays s'ils le souhaitent !

L'exemple du Parc naturel régional du Massif des Bauges est à cet égard significatif.

Plus de 100 projets sont en effet développés pour agir dans trois domaines :

Celui de la **préservation** avec la réserve nationale de chasse et de faune, les chemins du patrimoine.

Celui du **développement économique** avec le soutien actif aux productions agricoles, lait et bois, aux activités artisanales et commerciales et au tourisme.

L'**accueil** enfin, avec les échanges scolaires (et le tourisme de proximité). Rhône-Alpes est une région à dominante urbaine mais il faut que rural et urbain sachent dialoguer, pour un enrichissement mutuel.

En ces temps où l'on parle de décentralisation, vous le voyez, par la politique des parcs, nous avons déjà une expérience de décentralisation interne à la région, puisque sur la base d'un projet partagé par tous, un territoire construit son développement et permet aux citoyens d'être maîtres et acteurs de leur devenir. La Région, qui attache **une importance particulière à la territorialisation de son action, accompagne avec détermination ces orientations**.

En ces temps où, Monsieur le ministre, vous présentez au Parlement un projet de loi sur l'aménagement de l'espace rural, Rhône-Alpes a **une nouvelle fois** de bonnes pratiques qui peuvent être généralisées.

Vous comprenez dès lors qu'à nos yeux, les Parcs sont **un instrument capital de l'aménagement durable de nos territoires** : la Région ne s'y trompe pas, elle qui accompagne la montée en puissance des 6 Parcs Naturels Régionaux par un **accroissement très net** de sa contribution financière : pour 2003, ce sont **près de 8 millions d'euros** que nous aurons engagé pour assurer à la fois le fonctionnement de ces structures et le lancement des programmes d'actions pluri-annuels de chacun de ces Parcs.

Mais **l'intervention de la collectivité régionale** dans la perspective capitale du développement durable **ne se réduit pas aux « Parcs Régionaux »** : ce sont quasiment tous nos dispositifs qui intègrent les préoccupations environnementales. Je pense notamment

- à nos actions de **valorisation des productions agricoles** qui contiennent un volet important de mesures en faveur d'une exploitation raisonnée des terrains,
- au programme ambitieux de traitement des déchets, en partenariat avec l'ADEME,
- aux énergies renouvelables : nous favorisons la diffusion des installations solaires et photovoltaïques, par la **création en cours de l'Institut de l'Energie Solaire sur le site de Technolac** qui permettra la diffusion croissante de ces pratiques. Nous menons aussi une politique active en faveur de

l'installation de chaufferie-bois dans les bâtiments collectifs ou individuels, ces équipements qui trouvent déjà « naturellement » leur place sur le territoire des Parcs,

- aux programmes de préservation ou de restauration des milieux aquatiques, en particulier avec **une quarantaine de « contrats de rivière »** ou de lac, répartis sur l'ensemble du territoire rhônalpin. Je ne peux pas ne pas évoquer ici le projet « Grand Lac » relatif à l'aménagement durable de la plus grande réserve d'eau douce de France,
- et bien entendu au **domaine crucial des transports collectifs**. Des usagers sur les TER et des marchandises (en plus des personnes) sur le Lyon Turin.

Vous le voyez, les efforts sont là : ils commencent à donner des résultats.

En mot final, je dirai que la préservation de la qualité du cadre de vie, qui est la deuxième vocation des Parcs Régionaux, constitue un facteur **déterminant de l'attractivité de Rhône-Alpes, conjointement au potentiel humain, économique et à la qualité des infrastructures déjà reconnue.**

Potentiel économique et infrastructures doivent être consolidés dans une perspective de développement durable. Il ne s'agit pas de sacrifier l'un de ces facteurs à l'autre, car nous avons la responsabilité, élus, entreprises, associations, chaque habitant, d'assurer **un développement à la fois équilibré et dynamique** de nos territoires.

Nous sommes, comme le dit Ricœur, « responsables du futur » et il nous appartient de **conjuguer nos efforts** avec cet objectif capital et commun : valoriser **tout en préservant notre environnement, richesse d'autant plus inestimable qu'elle est plus fragile et unique.**

CONTRIBUTION DE Nicolas Jacquet Délégué de la DATAR

En intitulant ces rencontres « protéger la nature, une chance pour le développement », et en soulignant clairement le rôle des « collectivités qui font les Parcs », vous avez placé d'entrée de jeu le débat sur deux questions majeures : celle du développement territorial durable, d'une part, et celle de la gouvernance d'autre part.

J'aimerais rapidement y revenir, en soulignant d'abord en quoi les espaces ruraux constituent des territoires majeurs dans cette problématique du développement durable. Et exprimer ensuite

de quelle manière, à travers une nouvelle impulsion dans la politique en faveur des territoires ruraux, l'Etat entend prendre à bras le corps cette question.

Le développement durable des territoires ruraux est l'un des enjeux majeurs de l'aménagement du territoire pour les prochaines années. Pour plusieurs raisons

a) En terme de stock, les ressources et les milieux naturels sont actuellement, pour l'essentiel, dans les territoires ruraux

L'eau (qu'il s'agisse des eaux superficielles ou des eaux souterraines) et le sol, qui constituent avec l'air les ressources naturelles, voient leur gestion qualitative et quantitative se régler pour une large part dans l'espace rural. La qualité de l'eau dépend essentiellement de sa gestion dans les têtes de bassin (où se situent 75% du chevelu des rivières). L'agriculture et la forêt, parce qu'elles couvrent plus de 80% de la surface nationale, sont les activités qui ont en « gestion » de manière dominante la ressource en sol. Certaines plantations forestières sont du reste destinées à sa protection, notamment en montagne (350.000 ha de forêts de protection, dont l'essentiel au titre de la R.T.M).

En termes de biodiversité, qui constitue l'un des enjeux les plus importants pour les années qui viennent (50% des espèces menacées de disparition à l'horizon 20 ans à l'échelle mondiale !), les espaces ruraux jouent un rôle prépondérant. Les espaces boisés et les espaces agricoles (avec respectivement 41% et 36%) concentrent plus des trois quarts des ZNIEFF.

b) Ces ressources naturelles subissent aujourd'hui une forte pression

La régulation des consommations d'eau repose largement sur l'agriculture qui, à travers l'irrigation, en est le premier consommateur net (59% de la consommation nette).

Les problèmes d'érosion et de dégradation des sols affectent l'espace rural (3,7 millions d'ha agricoles soumis à l'érosion) dont l'incidence se ressent sur les autres ressources (qualité de l'eau).

La consommation d'espace, de par la fonction résidentielle que joue aujourd'hui l'espace rural, est aujourd'hui accrue. La population des zones périurbaine a augmenté de 70 % en un peu plus de 30 ans ; et sa consommation d'espace est relativement importante.

De même l'étalement urbain induit un allongement des migrations domicile-travail, une augmentation de la consommation énergétique, une croissance de l'encombrement et des nuisances qui lui sont dues.

c) Corrélativement, on note une montée en puissance des conflits d'usages

Ces conflits d'usages tiennent aux multiples fonctions que joue l'espace rural.

Qui aurait imaginé il y a quelques années que 40% de la surface agricole se trouverait dans les aires urbaines, et se verraient donc affectées, de manière plus ou moins importante par les risques de la fragmentation foncière, ou par la spéculation ? Qui donc aurait imaginé hier que la montée de la fonction résidentielle pourrait poser aujourd'hui dans de nombreux espaces ruraux, la question de l'accès à une résidence pour les populations locales ? On note ainsi que l'augmentation des coûts du foncier est plus rapide que celle du revenu agricole. Qui donc aurait pu imaginer il y a quelques années les nombreux conflits qu'on voit émerger autour de l'accès à la nature ? Qu'on pense à l'inquiétude croissante de certains propriétaires fonciers ou forestiers face à la fréquentation de leur espace par des VTT, des randonneurs, etc..?

d) Par conséquent, si l'on n'y prend garde, le développement des territoires ruraux est guetté par un scénario « non durable »

Le prolongement des tendances conduit à la réalisation d'un scénario non durable et donc non souhaitable. D'une part une campagne sous domination urbaine, consommatrice d'espace et de ressources et où le niveau de services n'est pas assuré de manière correcte, en raison de l'éparpillement résidentiel (aujourd'hui, c'est dans le rural périurbain que le niveau d'équipement, rapporté à l'habitant, est en moyenne le moins élevé). D'autre part une campagne fragile, périlicant sous l'effet de la crise industrielle dans les secteurs traditionnels (campagnes ouvrières) ou de la crise démographique (dans les campagnes à dominante agricole et peu denses).

Dans ces conditions, les décisions gouvernementales marquent la volonté d'appuyer un développement rural durable

La durabilité passe par le territoire. Le développement durable est souvent présenté autour d'un triptyque : c'est un développement économiquement viable, socialement responsable et respectueux des grands équilibres environnementaux. Personnellement je préfère le résumer autour d'une idée centrale : c'est un développement qui met le territoire au cœur de ses préoccupations. Et c'est bien ce qui anime le « bouquet rural » voulu par le premier ministre. Celui-ci s'appuie sur deux piliers : D'une part, le projet de loi en faveur des territoires ruraux, porté par M. Hervé Gaymard, approuvé en Conseil des ministres le 3 septembre 2003, et qui viendra en débat au parlement durant le premier semestre 2004 ; et d'autre part, les décisions du CIADT rural, du 3 septembre 2003, préparé avec Jean-Paul Delevoye et Hervé Gaymard.

Ces deux dispositifs sont totalement complémentaires. Ils veulent offrir une série de réponses adaptées aux enjeux qui se posent dans les différentes « campagnes », qui caractérisent les territoires ruraux.

a) Premier axe, le rééquilibrage du territoire, grâce au triptyque « Habitat - Economie - Services »

Il n'y a pas de projets dans les territoires sans habitants. Il n'y a pas d'habitants sans habitat. Le constat est bien connu : le milieu rural se caractérise par un habitat plus vétuste que dans les villes (70% des logements sont antérieurs à 1948), la part du locatif y est peu importante (27 % au lieu de 45 %), et le logement social est y est peu développé. Il est essentiel d'inverser la tendance. A cet égard, le CIADT prend deux mesures importantes : d'une part, il étend la durée d'animation des OPAH de revitalisation rurale de 3 à 5 ans et engage un effort pour que se réalisent, à un horizon de 3 ans, 100 OPAH nouvelles. D'autre part, il étend le bénéfice de la réduction fiscale de 6 à 40 % sur les revenus locatifs, dans le cadre du dispositif de Robien. L'ensemble de ces mesures, outre qu'elles répondent aux aspirations légitimes des habitants d'être mieux logés, contribue, s'agissant souvent de soutien à la rénovation d'habitat ancien, à la requalification du patrimoine bâti et à la qualité du cadre de vie.

En matière d'économie, le CIADT prévoit un ensemble de mesures fiscales favorisant le développement de l'initiative économique dans les territoires les plus défavorisés. Parmi celles-ci, il faut noter l'allongement de la durée d'exonération de l'impôt sur les sociétés en ZRR, qui conforte les créateurs d'entreprises dans les premières années de leurs activités. Il faut noter également l'extension du bénéfice de l'amortissement accéléré actuellement accordé aux entreprises qui réalisent des constructions, aux travaux de rénovation. On dispose là d'un moyen de réhabilitation du bâti industriel, commercial et artisanal ancien. Et l'on peut par ce biais contribuer à éviter la dispersion des constructions, la détérioration des paysages.

Enfin, en matière de services, le CIADT propose des dispositions concrètes pour encourager une meilleure organisation des services, et notamment des services publics, qui réponde à la fois au besoin de « simplification » administrative à l'égard des usagers, d'amélioration de la gamme de l'offre, d'accessibilité, et d'efficacité. A cet égard, à la faveur du CIADT, ont été initiées quatre expériences pilotes départementales, qui doivent permettre d'ici quelques mois, de proposer et de mettre en œuvre des innovations, d'identifier et de lever les facteurs de blocage. Dans le domaine de la santé, le CIADT a pris un certain nombre de mesures, notamment en faveur de l'installation de médecins dans les zones rurales sous-médicalisées, au travers d'une bourse à l'installation, et de mesures d'exonération fiscales.

b) Deuxième axe, l'intelligence territoriale

Il n'y pas de développement sans une intelligence collective sur les territoires. A cet égard, le CIADT du mois de septembre a pris un premier train de mesures en faveur du développement du haut débit et de l'accès à internet, cette « infrastructure de l'intelligence ». Les entreprises pourront amortir intégralement dès la première année le montant correspondant à l'acquisition d'un terminal satellite.

Mais l'intelligence territoriale, c'est aussi l'ingénierie de territoire, et les projets de territoires. Là aussi des dispositions ont été prises, qu'il s'agisse de l'appui à une plate-forme des métiers, au rôle recentré et réaffirmé d'ETD comme agence de « bonnes pratiques » de développement local, de l'effort engagé en matière d'assistance à maîtrise d'ouvrage par les services déconcentrés de l'Etat. Dans un domaine comme la forêt, le CIADT réaffirme l'importance des démarches de territoire, à même de fédérer, sur un espace donné, les différents acteurs, et de coordonner les différents usages : c'est le cas des chartes forestières de territoires ou des chartes interrégionales de Massif.

c) troisième axe, la qualité territoriale

A cet égard, le projet de loi en faveur du développement des territoires ruraux et le CIADT qui lui fait écho, attachent une grande importance à la préservation des ressources foncières, qu'il s'agisse de définir des modalités d'intervention pour préserver les terres naturelles et agricoles dans les périphéries des agglomérations, ou qu'il s'agisse de proposer une évolution des procédures d'aménagement foncier, en accentuant encore sa préoccupation environnementale. Le projet de loi est également très volontaire en matière de préservation des zones humides, de protection du pastoralisme et des activités agricoles durables. Il poursuit l'effort d'intégration de l'activité de la chasse dans la gestion des espaces et des espèces. Il affirme enfin le développement durable comme élément structurant de la politique de la montagne.

Les parcs naturels régionaux sont au cœur de ces problématiques et de ces enjeux. Par la diversité de leur situation géographique, ils sont confrontés tantôt aux enjeux que connaissent les campagnes de villes, ceux des campagnes les plus fragiles, ou ceux enfin de ce que nous appelons les « nouvelles campagnes ».

Ils ont su, au fil du temps, créer des partenariats innovants, promouvoir des initiatives de développement rural durable. Je veux saluer ce rôle et vous exprimer tout mon appui pour l'avenir.

DISCOURS DE Jean-Louis Joseph

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Les Parcs naturels régionaux que nous construisons au quotidien à partir de cette pensée originale et humaniste d'un développement harmonieux, intéressent.

Cet intérêt, nous l'avons vu naître, il se déploie. Nous nous en félicitons.

Le dernier congrès mondial des Parcs à Durban auquel participait le Président Jean-Paul Fuchs dont je mesure aujourd'hui l'héritage, s'est conclu sur la nécessité d'associer les communautés locales à la conservation de la nature, de construire une véritable gouvernance locale et de s'inscrire dans le processus de décentralisation et de lutte contre la pauvreté.

Le Président d'EUROPARC, Michael Starett pour la première fois parmi nous, nous faisait part d'une réflexion identique des Parcs européens.

Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Dès le début des Parcs, cette préoccupation était la leur, nous nous réjouissons aussi qu'ici en Savoie, dans ce Parc naturel régional du Massif des Bauges, deux ministres viennent conclure nos travaux et que Monsieur le délégué à la DATAR y participiez activement.

Nous voyons l'intérêt du gouvernement à l'expérience originale des Parcs Naturels Régionaux.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, les attributions que vous avez au sein du gouvernement sont pour nous profondément liées sur nos territoires.

Plus de 60 000 agriculteurs mais aussi beaucoup de forestiers, de pêcheurs, d'artisans, d'entreprises vivent et animent les territoires des Parcs.

Les activités dites traditionnelles sont garantes des paysages et de façon croissante de la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

A travers les communes qui composent nos territoires et les instances de concertation que nous animons tous ces acteurs sont les interlocuteurs de nos 40 Parcs, très bientôt, nous l'espérons, 42 avec ceux de Oise Pays de France et de la Narbonnaise en Méditerranée.

Nous établissons avec eux un dialogue responsable dont la réussite tient à la considération des personnes, de leurs compétences, de leurs métiers, plus qu'aux relations institutionnelles ou administratives.

C'était le sujet de ces journées nationales : « Les collectivités qui font les Parcs, protéger la nature, une chance pour le développement ».

Oui, les territoires de nos Parcs sont naturels c'est une évidence. Par la diversité des grands écosystèmes dans lesquels ils s'inscrivent (littoral, montagne, plaines alluviales, milieux tropicaux ...) leur confèrent un rôle premier dans la conservation de la nature.

La protection de la ressource en eau est pour nous un enjeu crucial et les 3/4 des Parcs sont impliqués dans l'élaboration et le suivi de documents et travaux d'aménagement et de gestion des eaux.

Oui, le contrat est notre culture, c'est l'approche que nous privilégions et c'est un contrat fort et exigeant pour les collectivités qui l'adoptent.

Dans chacun des cas, forts de leur connaissance du terrain et des engagements des acteurs, les Parcs peuvent revendiquer le soutien actif des politiques nationales et européennes.

En premier lieu pour Natura 2000 que nous développons en France et en Pologne avec le programme PHARE. Nous sommes prêts à aller plus loin car beaucoup de nos espaces naturels méritent d'être reconnus Natura 2000.

Nous souhaitons, bien sûr, avoir les moyens d'assurer la bonne fin des documents d'objectifs des 85 sites sur lesquels les Parcs se sont déjà engagés, ce n'est pas rien, mais également d'avancer sur ceux en attente et surtout pour l'animation de leur mise en œuvre.

C'est là le véritable enjeu pour la réussite du réseau Natura 2000 qui couvrent aujourd'hui 12% des territoires des Parcs.

L'intérêt supérieur dans la protection de la nature, les pressions que peuvent connaître les territoires conduisent à nous appuyer sur la réglementation.

Ces espaces et sites réglementés doivent être gérés par nos Parcs directement ou en partenariat avec d'autres gestionnaires. Les Parcs de la Région Rhône-Alpes à commencer par celui où nous nous trouvons mais aussi nos voisins de la Chartreuse, du Vercors, du Haut Jura, des Monts d'Ardèche et du Pilat en sont une bonne illustration.

Comme d'autres en France, les Parcs naturels régionaux s'investissent pour progresser et innover dans les modalités de gestion des réserves naturelles, des sites classés, des arrêtés de biotope ...

C'est donc avec les acteurs de la protection de la nature sur nos territoires et avec les Parcs Nationaux dont je me réjouis de la présence de tous leurs directeurs, que nous entendons échanger pour apporter cohésion et dynamisme aux politiques de conservation de la nature.

Leur présence aujourd'hui est un signe fort et il serait important que l'ensemble des Parcs Naturels français puisse se rencontrer, proposer et communiquer ensemble en France comme à l'international.

Jean-Pierre Feuvrier nous a fait une synthèse de nos réflexions au cours de ces trois journées. Je m'attacherai à partir de ses conclusions, à me porter vers l'avenir comme nous l'avons toujours fait.

Forts de leur 35 ans d'expérience, les Parcs naturels régionaux veulent et peuvent montrer que la préservation du patrimoine naturel s'étend au domaine culturel.

Cette nature est en effet liée à l'histoire des hommes sur leur territoire. Nos paysages sont là pour en témoigner. La société évolue, les besoins des populations face à la nature et à nos territoires aussi.

Les Parcs mutualisent cette relation de l'homme avec la nature. Par leur charte, par les actions planifiées qu'ils prennent en charge, la valorisation économique de la protection se fait. C'est particulièrement vrai pour tous nos territoires porteurs d'une image forte comme ceux de la montagne française que nous souhaitons voir se développer dans le souci de préservation des espaces naturels et de son patrimoine culturel.

Le monde rural a changé. Depuis 1975 les campagnes ont gagné 450 000 habitants. Le désert annoncé se repeuple. Sans qu'on en soit à un véritable exode urbain, ce phénomène pose question quant à la place de l'agriculture : saura t-elle mieux intégrer les activités de service ? pourra t-elle préserver le foncier dont elle a besoin ?

Les lois en préparation sont de première importance pour les Parcs Naturels Régionaux, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre.

Merci pour votre attention et celles de vos services respectifs dans la préparation du projet de loi « Développement des territoires ruraux ».

Les options prises en matière d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti dans les zones humides nous satisfont ainsi que les autres gestionnaires d'espaces naturels avec lesquels nous travaillons étroitement.

Nous nous félicitons aussi de la prise en compte de nos Parcs lorsqu'ils sont concernés par les mesures foncières (agences foncières, commissions communales et intercommunales).

Il s'agit d'un travail en amont, nous savons combien il est important. Egalement attentifs aux évolutions de l'installation en milieu rural, nous pensons que les Parcs peuvent contribuer à des formes novatrices et peut-être « hors des normes », nous souhaitons le texte de loi plus volontaire sur ces sujets.

Les Parcs peuvent en être « les » territoires d'expérimentation.

Nous pouvons aussi sur nos territoires, dont les spécificités doivent être mieux reconnues, évaluer l'impact de la nouvelle politique agricole commune.

Nous sommes prêts, Monsieur le Ministre à jouer les « rampes de lancement » des contrats d'agriculture durable (CAD) rénovés assurant la meilleure prise en compte de l'environnement efficace et à long terme.

Territoires d'expérimentation, nos Parcs, ils le sont déjà et dans bien des domaines. Cette légitimité, ils l'ont conquise par le travail acharné de leurs élus, de leurs équipes et aussi des habitants de plus en plus associés au devenir de leur territoire sous des formes variées de concertation.

Les Parcs Naturels Régionaux n'ont pas gaspillé leur nature, ils sont fiers de l'avoir conservé et dans certains cas, reconquise.

Ils démontrent, s'il le faut, de leur responsabilité face au long terme et leur adhésion aux grands enjeux planétaires, en particulier celui de l'eau. Ils sont prêts et demandent la reconnaissance de leur action par des délégations de compétences et de moyens dans le cadre de la décentralisation.

Nos travaux pendant ces journées (et particulièrement ceux du forum 4) veulent être une contribution à ces évolutions que vous souhaitez, Madame la Ministre, dans la gestion du patrimoine naturel.

Nous vous apporterons aussi et très rapidement une contribution pour la stratégie nationale de la biodiversité que vous élaborez, tant nous faisons essentielle cette mission dans nos Parcs.

Je fais confiance à tous les parlementaires de nos Parcs pour porter nos messages qui n'ont rien de partisans sur les deux textes de loi et aussi dans le débat national prochain sur l'eau.

Les Parcs naturels régionaux relèvent d'une politique nationale mise en œuvre par les Régions. Ils sont donc à l'aise dans cette décentralisation.

Votre région, Madame la Présidente de la Région, nous présente un exemple accompli par l'importance qu'ont pris les Parcs naturels régionaux dans votre politique territoriale.

Sous l'égide des Régions dans une décentralisation renforcée et de l'Etat dans les attributions qu'il entend conserver, ils peuvent être là aussi les territoires de l'expérimentation consécutivement à la loi récente sur la décentralisation du 1^{er} août 2003.

Fort de leur expérience et du soutien indéfectible de votre ministère, Madame la Ministre, nous serons si vous le voulez bien les premiers applicateurs d'une décentralisation dans la gestion, des territoires ou des espaces naturels.

Notre Fédération est une plate forme toute indiquée pour ce débat. Il va être maintenant nourri comme, nous l'avons souhaité par la présence des Régions dans les instances de notre réseau.

Ensemble nous devons assurer la cohésion de la politique des Parcs Naturels régionaux en matière de conservation de la nature ainsi que je l'évoquais précédemment mais aussi en matière d'aménagement du territoire.

C'est ce que nous avons entrepris ce matin même tous ensemble à Chambéry avec le concours de Monsieur Jacquet, délégué de la DATAR.

La capitalisation de nos expériences, le dynamisme de notre réseau, nous le mettons au service de vos politiques, de celles aussi des autres ministères.

Nous entendons construire un véritable centre de ressources du développement durable. Il en va ainsi pour la démarche touristique des Parcs, soutenue par notre Fédération européenne, 7 de nos Parcs sont signataires de la charte européenne du tourisme durable.

Plus généralement une stratégie nationale du développement durable a été arrêtée en juin dernier.

Chacun sait depuis nos journées dans le Parc Naturel Régional du Gâtinais, et bien avant, que nous nous efforçons de donner du sens et du concret à ce concept maintenant très invoqué.

Nous le faisons, nous continuerons à le faire.

Le Développement durable s'inscrit dans la durée, c'est évident, pour cela, nos fonctionnements doivent être stabilisés. Nous pourrions ainsi rester dans le champ de l'action territoriale et de l'innovation.

Les contraintes budgétaires sont de toutes les discussions. Nos Parcs, en matière d'aménagement du territoire et de protection de la nature sont dans un rapport qualité/prix incomparable.

Veillons à ne pas les fragiliser au risque de les voir périlcliter.

Nous comptons sur vous Madame la Ministre et vous pouvez compter sur nous car à nos cotés d'autres territoires se mobilisent portés par l'Etat et les Régions pour devenir Parcs. En Europe, à l'international, nous sommes interrogés, sollicités.

Notre expérience diffuse et nous nous enrichissons des réflexions nouvelles apportées par d'autres pays et les grands débats dont celles liées à d'autres politiques et initiatives menées à l'international. La présence aujourd'hui de nombreuses délégations étrangères que je salue en témoigne.

Les Parcs souhaitent aujourd'hui davantage inscrire leurs actions internationales dans la coopération décentralisée.

Nous serions très heureux de voir arriver de nouveaux Parcs dans notre réseau, à condition de toujours, privilégier la qualité des projets.

Mais nous ne souhaitons pas mettre en péril les Parcs existants, rendre encore plus difficile la tâche de nos élus et de nos directeurs, augmenter la précarité de certains de nos agents. Nous devons trouver ensemble les solutions.

La préservation de l'environnement, de la biodiversité, c'est la survie de l'humanité, c'est à notre niveau la chance de nos territoires fragiles.

L'importance que prennent aujourd'hui les Parcs naturels régionaux, mérite le soutien dont ils bénéficient en France, c'était mon propos, j'aurais le même vis à vis de l'Europe.

Nos territoires méritent effectivement être reconnus comme territoires de projet par l'Europe, après 2006.

Et parlant dans cette terre de Savoie mes propos iront, je l'espère jusqu'à un commissaire européen, que je connais bien, en charge des politiques régionales, convaincu, je le sais de la nécessaire éco-conditionnalité des politiques de développement. Nous apprécions la présence de Monsieur Richard DIDIER, directeur de cabinet de Madame Lenoir, ministre des Affaires européennes avec qui nous comptons bien collaborer.

Ces journées nationales sont un moment formidable dans la vie de nos Parcs, nous les avons placées sous le signe de l'ouverture à tous nos partenaires, aux différents réseaux avec lesquels nous sommes en relation et ils sont venus nombreux.

Je veux remercier chacun de ses contributions.

Nous restituerons cette année les travaux dans les meilleurs délais afin qu'ils guident notre action dans les prochains mois.

A ce propos, je voudrais brièvement revenir sur l'année écoulée depuis nos journées de Millau où je me suis vu confier la Présidence de notre Fédération.

Je vous avais dit, que je me reposerai sur une équipe, cela a été le cas, et si nous avons pu avancer et défendre nos Parcs c'est avec son appui que j'ai pu le faire : Christophe Priou, Paul Raoult, Yves Dauge, les membres du Bureau, je ne peux pas les citer tous, tous les Présidents de commissions, et puisque nous sommes en Rhône-Alpes, citer Eliane Giraud, Présidente du Parc de la Chartreuse et à la Fédération de la Commission « gestion des espaces naturels », et Françoise Grossetête, Présidente du Parc du Pilat, vice-présidente de la Fédération, toutes, tous sont d'une attention, d'une disponibilité qui m'étonnent et derrière laquelle je vois une formidable passion pour nos Parcs.

Que tous ceux qui contribuent au cours de l'année à nos travaux soient chaleureusement remerciés.

Je compte élargir le cercle en nous associant au sein d'un comité scientifique et d'éthique des personnalités venant de divers horizons et qui nous permettront de garder une vue prospective, et rejoindre ainsi la pensée fondatrice des journées de LURS.

L'évocation de ce village de Haute-Provence établit un lien avec l'hommage que je veux rendre aujourd'hui à mon ami Gilbert PLAT, Président Fondateur de mon Parc du Luberon.

Il nous a quitté brutalement il y a un mois.

Il nous disait : « très souvent, les problèmes sont la rançon du succès. Nous saurons gérer ce succès et ne pas sacrifier l'entreprise aux opportunités d'un jour. Le court terme, en matière de gestion du milieu naturel, est trop souvent lié à la destruction. La construction demande le long terme. Là est la force du Parc. »

Avant d'écouter Hervé Gaymard et Roselyne Bachelot, cher André Guerraz, cher Edouard Mari, cher Président, cher directeur, quel accueil, quel plaisir d'avoir vécu ces moments dans ce pays de Savoie, dans le Massif des Bauges, préparé de longue date avec l'appui enthousiaste de votre équipe et de celle de la Fédération. Il n'y avait pas meilleur lieu pour « poser la valise » et réfléchir dans la quiétude de ces paysages d'automne.

Aujourd'hui même vous passez le relais pour nos journées 2004 qui se tiendront, nous l'espérons, dans le Parc Naturel Régional de la Guyane aux confins de l'Amazonie au cœur d'une région du monde emblématique, s'il en est une, pour le développement durable.

C'est la proposition de la Fédération. Le Parc de la Guyane est candidat aux Journées Nationales depuis 2 ans et José Gaillou, son président, pourrait nous y accueillir en octobre 2004.

Il fera tout pour cela.

Madame, Monsieur, les Ministres, mes propos reflètent les ambitions de notre réseau. Nous connaissons l'étonnant potentiel des Parcs naturels régionaux, sachons leur faire confiance.

DISCOURS DE Hervé Gaymard

Ministre de l'agriculture, de la pêche et des affaires rurales

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve aujourd'hui, au cœur des Bauges, pour cette journée nationale des Parcs naturels régionaux de France, et je veux, Monsieur le Président, vous remercier chaleureusement pour vos mots chaleureux. Je voudrais également profiter de cette occasion, cher André Guerraz, pour te remercier ainsi que celles et ceux qui t'ont accompagné et soutenu dans la préparation de ce congrès, pour en faire un succès.

Comme élu de Savoie, je veux vous remercier d'avoir choisi de tenir votre colloque annuel dans ce département qui m'est cher, et je vous souhaite très chaleureusement la bienvenue sur ces terres alpines, des terres de contraste où la rigueur du climat et les difficultés du relief nous ont habitué à l'effort.

Comme Ministre des Affaires rurales, je suis heureux que vous ayez ainsi choisi un Parc, qui correspond parfaitement à l'esprit de préservation et de développement économique des territoires ruraux, que vous avez évoqué, Monsieur le Président, dans votre propos.

Comment pourrait-on oublier qu'il y a 15 ans encore, le massif des Bauges était considéré par les décideurs, les administrations et les experts de la DATAR, comme un secteur où l'espoir n'avait plus sa place ?

Depuis lors, les Bauges sont devenues une zone de création de richesses et d'emplois, et nous le devons, avant tout, à l'enthousiasme, à la ténacité et à la volonté d'hommes et de femmes qui ont cru en ce territoire et en son avenir.

La mobilisation du Gouvernement en faveur du développement rural

Plus largement, c'est le développement de l'ensemble des territoires ruraux qui repose sur les initiatives des hommes et des femmes qui y vivent et y travaillent, des entreprises qui y sont implantées et des collectivités qui les administrent.

Garant de la cohésion nationale et de l'équité territoriale, l'Etat, de son côté, doit veiller à en préserver la diversité, à participer à leur valorisation économique, sociale et environnementale, et à définir les principes de leur développement durable.

Ces exigences ne sont pas véritablement nouvelles. Pourtant, malgré le renouveau démographique et économique d'une partie de la ruralité, force est de constater que les déséquilibres territoriaux se sont accentués dans bien des zones rurales, au cours de la période récente.

La déprise de zones isolées comme le déséquilibre de nombreux espaces périurbains en sont des exemples que vous connaissez bien. Alors que la politique d'aménagement du territoire a été trop longtemps tournée vers les seules zones urbaines, le Gouvernement a voulu engager une nouvelle dynamique au profit des territoires ruraux. Il fait ainsi écho au souhait du Président de la République, exprimé le 13 avril 2002, à l'occasion d'un discours prononcé à Ussel, de conforter le développement économique de nos territoires ruraux.

Pour mettre en œuvre une politique forte et lisible dans ce domaine, la décision a été prise de faire du Ministère de l'Agriculture un département en charge des affaires rurales, et de lui confier la préparation d'un projet de loi visant précisément à en conforter le développement.

Pour l'élaboration de ce texte, j'ai reçu, les représentants des grandes associations d'élus locaux, l'ensemble des organisations professionnelles agricoles et la plupart des organisations professionnelles impliquées dans l'activité économique du monde rural.

Le 3 septembre dernier, j'ai eu l'honneur de présenter ce projet de loi en Conseil des ministres. Dans les heures qui ont suivi, un Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire, entièrement consacré au monde rural et présidé par le Premier ministre, Jean Pierre Raffarin, a décidé un certain nombre de mesures complémentaires.

Car le Gouvernement ne voulait pas seulement proposer un nouveau texte à l'examen des élus du Parlement ; il avait surtout la volonté de préparer un véritable « bouquet rural », mobilisant plusieurs départements ministériels, et notamment le Ministère chargé de l'Écologie et du Développement Durable, dont ma collègue Roselyne Bachelot-Narquin assume la charge, pour restaurer la confiance et préparer l'avenir.

Les objectifs et les principales dispositions du projet de loi

Favoriser le développement économique des territoires en déclin démographique, protéger les espaces agricoles et naturels périurbains, améliorer l'attractivité des territoires, assurer l'égalité d'accès aux services aux publics, protéger certains espaces spécifiques ou sensibles, favoriser une pratique équilibrée de la chasse, prendre en compte les problèmes spécifiques des zones de montagnes et adapter les établissements publics appelés à intervenir en milieu rural, tels sont les objectifs poursuivis par le projet de loi.

Sans me livrer aujourd'hui à un exposé exhaustif des différentes dispositions de ce texte, d'autant que nombre d'entre vous en ont déjà connaissance, je reviendrai sur quelques-unes des dispositions les plus significatives de la volonté du Gouvernement en ce domaine.

• Conforter le développement économique des territoires en déclin démographique demeure indispensable alors que de nombreuses communes continuent à se vider de leurs habitants et de leurs activités. Il faut aujourd'hui faire en sorte que la solidarité nationale s'y exerce de façon plus efficace et lisible. A cet égard, le projet de loi propose d'aménager le dispositif des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), et en particulier d'en actualiser les zonages en fonction des résultats du dernier recensement de population et du développement des intercommunalités à fiscalité propre. Car l'efficacité des aides allouées dans ces zones dépend, avant tout, de leur articulation avec une dynamique de projet de territoire. Les Parcs incluent de nombreuses ZRR. Ces zones doivent rester des lieux d'équilibre naturel et en même temps trouver les voies d'un développement favorisant l'accueil des visiteurs et l'épanouissement des projets. Le projet de loi propose également de créer des sociétés d'investissement pour le développement rural, à l'instar de dispositifs qui avaient été créés en milieu urbain pour faciliter le développement des projets et des entreprises de petite taille.

Le texte prévoit également des dispositions fiscales et financières et des mesures d'allègement de procédures dans les domaines des activités agricoles et touristiques. Le texte encourage enfin la mutualisation de l'emploi entre les différents employeurs, la pluriactivité, la formation professionnelle des salariés, notamment saisonniers, ou des conjoints collaborateurs. Le Conseil National de la Montagne a inspiré certaines de ces dispositions, dont les zones de montagne bénéficieront largement.

• Face à la poursuite de l'étalement urbain, nous devons - c'est notre deuxième axe - protéger les espaces agricoles et naturels périurbains. Pour ce faire, le projet de loi permet aux régions qui le souhaiteront de créer, en accord avec les communes et intercommunalités, des périmètres de protection et d'aménagement de ces espaces. Les régions y disposeront d'un droit de préemption, afin d'assurer une surveillance foncière et de maintenir des prix des sols compatibles avec l'activité agricole. Il ne s'agit pas là de mettre en place un outil réglementaire supplémentaire, mais plutôt d'offrir aux régions et aux collectivités intéressées la possibilité de s'engager conjointement en faveur de la protection de ces espaces.

• Parce qu'une concurrence existe entre tous les territoires, nous devons, par ailleurs, - c'est notre troisième axe - améliorer l'attractivité économique des territoires ruraux. Un ensemble de dispositions vise, d'une part, à augmenter l'offre de logements, en favorisant la rénovation du patrimoine bâti et l'essor de l'habitat locatif dans les ZRR. Des mesures fiscales sont introduites pour inciter les employeurs à assurer l'hébergement des travailleurs saisonniers dans de bonnes conditions et à lever certains freins à l'embauche.

Il renouvelle, d'autre part, le dispositif de l'aménagement foncier, pour le simplifier et en faire un outil mieux adapté à la préservation de l'environnement et à l'approfondissement - voulu par le Gouvernement - de la décentralisation.

• Nous devons aussi - c'est notre quatrième axe - garantir l'égalité d'accès aux services au public, car elle est essentielle à la qualité du cadre de vie et à l'équité territoriale. Le projet de loi adapte le régime juridique des « Maisons de service public » de façon à y accueillir des services privés, dans le respect des règles de la concurrence. L'installation des professionnels de santé en milieu rural est également encouragée. Trop de zones rurales souffrent, en effet, d'un déficit d'offre de soins, que le vieillissement des populations vient aggraver. J'ai été personnellement vigilant à ce que le texte prévoit des aides à l'installation des professionnels de santé en milieu rural, et permettre une meilleure coordination avec les aides des différentes collectivités territoriales, pour favoriser l'exercice en cabinet de groupe et la constitution de pôles de soins. Des facilités sont également prévues pour favoriser l'installation de vétérinaires ruraux dans les zones d'élevage.

• Afin de préserver - c'est notre cinquième axe - certains espaces spécifiques ou sensibles, largement représentés dans les Parcs Naturels Régionaux, le projet de loi introduit, d'abord, des incitations fiscales en faveur de la restructuration et d'une gestion durable des forêts privées. Il entend également favoriser la protection et à la mise en valeur des espaces pastoraux. Enfin, une fiscalité adaptée et des programmes d'actions spécifiques permettront une meilleure reconnaissance des zones humides comme patrimoine naturel et facteur de régularisation de l'écoulement des eaux. Je sais, chère Roselyne, l'intérêt que vous portez à cette question.

• Afin de valoriser la chasse dans le respect d'un équilibre avec l'agriculture et la forêt - c'est notre sixième axe -, le projet de loi prévoit une meilleure couverture des dépenses de protection contre les dégâts de gibier et une meilleure organisation de la lutte contre la prolifération du grand gibier. Je sais que Roselyne Bachelot-Narquin est particulièrement sensible à ces questions, et je veux la remercier de la part essentielle qu'elle a prise à l'élaboration de ce titre du projet de loi.

• Afin de prendre en compte les problèmes spécifiques des zones de montagne - c'est notre septième axe -, j'ai personnellement tenu à ce que le projet de loi comporte un titre entièrement consacré à la montagne. Le texte actualise la loi Montagne du 9 janvier 1985, de façon à tenir compte de la décentralisation et de la diversité des territoires de montagne et pour permettre un meilleur équilibre entre leur protection et leur développement. Je suis convaincu, à cet égard, de la nécessité d'une politique différenciée des massifs de montagne, attentive au développement durable. C'est la raison pour laquelle j'ai veillé à ce que le projet

de loi améliore la collaboration des collectivités et la coordination des structures administratives concernées par la gestion d'un même massif montagneux. Le projet de loi propose de conférer aux Comités de massif de nouvelles prérogatives qui renforceront leur rôle et leur capacité d'initiative dans la définition du projet de leur territoire et la gestion de leurs espaces naturels. Le texte propose, en outre, de moderniser les outils spécifiques à la montagne. Il s'agit là de réformer la procédure des Unités Touristiques Nouvelles et de gérer la taxe de séjour d'une façon plus favorable à l'intercommunalité.

• Enfin, - c'est notre dernier axe - le projet de loi propose d'élargir et de renforcer les capacités d'intervention des établissements publics partenaires des territoires ruraux : les Chambres d'Agriculture, dont le champ d'action est étendu et le réseau conforté, et les établissements d'enseignement agricole, qui se trouvent explicitement chargés d'une mission de développement. Cette évolution devrait, d'ailleurs, faciliter les possibilités de partenariat avec ces établissements, et je sais que la Fédération des Parcs naturels régionaux sera attentive à ces nouvelles possibilités.

À travers ce projet de loi, le Gouvernement a cherché à lever un certain nombre de freins au développement des territoires ruraux, de façon à libérer les énergies et les initiatives de leurs acteurs, tout en apportant la solidarité de la Nation aux territoires les plus fragiles et en privilégiant leur développement durable.

Au-delà de ces dispositions à caractère législatif, le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, a voulu - je vous l'ai dit - compléter la mobilisation du Gouvernement en faveur des territoires ruraux par un certain nombre de mesures et d'orientations arrêtées à l'occasion du CIADT.

Je me contenterai aujourd'hui de rappeler devant vous quelques décisions en faveur des porteurs de projets, auxquels vous avez - je crois - consacré les ateliers techniques de ces journées. Vous comprendrez - j'en suis sûr - que je veuille vous dire également quelques mots des mesures qui concernent la montagne, alors que votre assemblée a choisi ce beau massif des Bauges pour cadre de ses travaux.

Si le Gouvernement a voulu que le CIADT du 3 septembre consacre un point particulier au renforcement de l'ingénierie de projet, c'est avant tout parce que les territoires ruraux ne disposent que de façon très inégale des compétences nécessaires à la définition, à la mise en œuvre et à l'animation de leurs projets de développement. Il revient à l'Etat, garant de l'équité territoriale, de compenser cette inégale répartition de « l'ingénierie de développement » au sein des territoires, et de renforcer pour cela son rôle de conseil et d'information.

Pour y parvenir, il lui faut mobiliser plus efficacement les différents acteurs du développement - les acteurs socioprofessionnels comme les agents des collectivités - et améliorer l'implication de leurs services, en ce domaine.

Dans cette perspective, le CIADT a formulé plusieurs orientations, dont certaines impliquent plus directement le Ministère dont j'ai la charge :

- Le Gouvernement a, d'abord, décidé de renforcer son appui aux acteurs du développement territorial.

Pour ce faire, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales s'associera à la DATAR et à la Caisse des dépôts et consignations, afin d'encourager les travaux de la plate forme inter-institutionnelle consacrée aux métiers du développement territorial. Cette démarche devra permettre de promouvoir le métier d'agent de développement territorial, qui demeure insuffisamment reconnu.

- Le Gouvernement entend également améliorer la mobilisation des compétences de l'Etat pour le développement rural.

L'Etat doit contribuer à compenser l'inégalité d'accès des territoires ruraux à une ingénierie de qualité.

Le CIADT a rappelé, à cet égard, les apports des missions d'ingénierie des services déconcentrés des Ministères chargés de l'Agriculture et de l'Équipement au profit des collectivités, et notamment des collectivités les plus défavorisées. Il a également choisi de s'attacher à leurs missions de conseil et d'assistance, en particulier dans les domaines de l'aménagement et de l'environnement. Il a prévu, en outre, que les établissements techniques du Ministère de l'Agriculture contribuent à la formation au développement local, dans le cadre du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

- Enfin, le Gouvernement a formulé plusieurs orientations de façon à réorganiser les outils nationaux d'appui au développement local et à mieux soutenir la dynamique de structuration des territoires au niveau des petites villes.

D'autres décisions du CIADT concernent plus spécifiquement les zones de montagne. Plusieurs d'entre elles avaient déjà été annoncées à l'occasion de la réunion du Conseil National de la Montagne, présidée par Jean-Pierre Raffarin, le 28 août dernier :

- l'accès aux services publics, avec le lancement d'expériences pilotes notamment en Savoie, pour améliorer l'organisation des services et l'utilisation des moyens des grands établissements publics, tel l'ONF ou La Poste ;

- l'amélioration de l'accès aux technologies de l'information et de la communication, notamment à la téléphonie mobile, et un encouragement du télétravail pour lequel certains territoires de montagne font déjà figure de précurseurs ;

- la prise en compte des spécificités de l'agriculture de montagne, avec l'organisation de la coexistence du pastoralisme et des grands prédateurs, ainsi que l'étude d'une amélioration des ICHN versées en zones agricoles défavorisés ;
- la gestion du patrimoine forestier, avec notamment l'appui à la réalisation de deux Schémas stratégiques de massifs forestiers, dans les Alpes et le Massif central ;
- enfin, le soutien au développement touristique des communes thermales situées en zones de revitalisation rurale.

Conclusion

Nos territoires ruraux, Mesdames, Messieurs, seront, avant tout, ce que nous en ferons. Leur développement est un enjeu national. Il est surtout une chance pour la France. Par son action, le Gouvernement vous offre de nouvelles perspectives pour la préservation et le développement des Parcs naturels régionaux, et je ne doute pas que vous saurez en tirer, une fois encore, le meilleur profit.

Garant de l'espace national et du temps long dans un contexte marqué par le rôle croissant en la matière des collectivités locales et de l'échelon européen, l'Etat entend ainsi continuer à y jouer tout son rôle. Essentiellement un rôle de « facilitateur », s'attachant selon les cas à réguler, redistribuer, accompagner ou fédérer les initiatives locales et les projets de terrain. Aux antipodes d'une approche déclamatoire, ce projet de loi, d'une apparence souvent technique, entend offrir à tous les acteurs des territoires ruraux - collectivités locales, exploitants agricoles, entreprises - des facilités et des moyens pour préserver l'unité française, restaurer l'égalité des chances au profit de nos concitoyens qui y vivent et y travaillent, et refonder avec l'ensemble des Français un pacte de solidarité et de développement.

Car c'est en assumant ensemble cette ambition que nous contribuerons à sauvegarder un modèle de civilisation auquel nous sommes profondément attachés, parce qu'il est le produit de notre histoire et qu'il touche à notre culture et à notre identité.

DISCOURS DE Roselyne Bachelot-Narquin

Ministre de l'écologie et du développement durable

C'est en tant que membre de la grande famille des Parcs naturels régionaux de France que je suis présente parmi vous aujourd'hui. C'est avec un réel plaisir que je participe pour la seconde fois à vos journées nationales. Comme j'ai pu le constater à Millau l'année dernière, ces journées sont en effet un moment essentiel pour la dynamique du réseau des parcs, axé sur la réflexion, l'échange et le partage, le tout dans une ambiance particulièrement chaleureuse, conviviale et constructive.

Ce matin, en effectuant une courte visite dans la commune de Cruet, en piémont de la combe de Savoie, j'ai apprécié quelques uns des nombreux atouts du parc naturel régional du Massif des Bauges, hôte de ces journées.

Votre parc, cher André Guerraz, illustre parfaitement l'esprit des PNR : la préservation de sa richesse et de sa qualité patrimoniale exceptionnelle a permis un développement harmonieux du territoire. Ainsi, et je vous en félicite, votre parc a su s'adapter à l'évolution du contexte agricole, économique et touristique particulièrement difficile en zone de montagne. Ce résultat est le fruit d'un engagement déterminé de toute une équipe d'élus et de techniciens au service du développement durable de ces lieux.

Je mesure toute l'ampleur du travail que vous avez fourni pour organiser ces journées, avec l'appui constant et efficace de votre fédération nationale. J'y suis d'autant plus sensible que vous œuvrez actuellement à la révision de votre charte. Or nous savons tous que c'est un chantier exigeant et fortement mobilisateur pour toute l'équipe du parc.

J'adresse à tous un grand merci.

J'en profite pour saluer l'arrivée du nouveau directeur national, Gérard Moulinas, et pour me réjouir que votre fédération ait récemment emménagé dans des locaux spacieux et efficaces. L'équipe bénéficie désormais des meilleures conditions pour continuer l'excellent travail engagé depuis fort longtemps. Et je salue à cet égard Jean-Paul Fuchs.

A présent, permettez-moi de vous dire quelques mots sur les axes prioritaires de ma politique.

1. La Charte de l'environnement

La charte de l'environnement a été adoptée le 25 juin dernier en conseil des ministres et sera prochainement présentée au Parlement.

Son inscription dans la Constitution française permettra la prise en compte de l'environnement au plus haut niveau de notre droit, au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la nation, qu'il s'agisse des domaines économique ou social. C'est

une décision exceptionnelle qui marquera un vrai tournant, qui délimitera un « avant » et un « après ».

C'est aussi la consécration des efforts entrepris depuis plusieurs décennies par tous les protecteurs de l'environnement. Vous devez être fiers, vous, acteurs des parcs naturels régionaux, de retrouver la philosophie qui guide depuis toujours votre politique, dans un texte de cette importance. Je vous suggère, sur ce point, de relire les articles 1 et 6 de la charte de l'environnement.

Plus largement, je vous invite à vous approprier ce texte, à le faire connaître autour de vous et surtout à le faire vivre dans votre quotidien. J'attends en effet des parcs qu'ils soient un vecteur privilégié de « l'esprit charte ». Le débat national que j'ai animé pour bâtir cette charte doit maintenant être poursuivi par vous au plus près du terrain.

Si la société revendique légitimement le droit de vivre dans un environnement préservé, elle ne doit pas pour autant méconnaître ses devoirs. Elle a besoin d'être guidée pour modifier ses comportements dans la vie de tous les jours. Cette responsabilisation de nos concitoyens est admise, et même souhaitée par eux, si j'en juge d'après le résultat des 14 000 réponses aux questionnaires que j'ai lancés pour le débat sur la charte.

À ce titre, je veux à nouveau souligner combien votre action dans les domaines de la formation et de l'éducation à l'environnement est indispensable. A cet égard, les conclusions du forum 1 consacré à ce sujet vont dans le bon sens. Vous êtes de ceux qui savent convaincre : continuez à utiliser ce savoir sans modération !

2. La préservation de la biodiversité

L'appauvrissement de la diversité biologique mondiale s'accélère au point que les experts craignent la disparition, d'ici un siècle, de la moitié des espèces vivantes que nous connaissons. Compte tenu des services rendus par ces espèces et par les écosystèmes qui les abritent, cette menace est aujourd'hui considérée comme d'égale ampleur à celle du changement climatique. La communauté internationale commence à en prendre véritablement conscience.

Notre pays, qui possède, en métropole, et plus encore outre-mer, un patrimoine naturel exceptionnellement riche, porte une responsabilité de premier plan dans cette mobilisation planétaire, et se doit d'être exemplaire.

Lors d'une communication en conseil des ministres le 10 septembre dernier, j'ai proposé d'élaborer en 2004 une stratégie nationale pour la diversité biologique, stratégie qui sera un exercice pratique des principes énoncés dans la charte de l'environnement et qui concrétisera les engagements de la stratégie nationale du développement durable adoptée par le gouvernement le 3 juin dernier.

J'en exposerai les objectifs et les grandes orientations à la 7^{ème} conférence des parties de la convention sur la diversité

biologique, qui se tiendra à Kuala Lumpur, en février 2004. La stratégie finale et ses plans d'actions seront établis pour l'été 2004 et pourront être présentés lors du colloque international d'experts sur la recherche et la biodiversité que la France accueillera à l'automne 2004. L'enjeu est de taille : il s'agit de contribuer à stopper la perte de biodiversité d'ici 2010.

Comme le rappelle de façon éloquente le titre que vous avez choisi pour ces journées, cet enjeu est au cœur de votre action. En tant qu'acteurs, vous défendez le potentiel que représente la nature pour le développement local. Aussi, je ne peux que vous encourager à continuer à en faire la démonstration sur le terrain et à participer activement aux réflexions qui s'engagent.

Un PNR est plus qu'un pays. Le label qu'octroie mon ministère se veut le garant de la préservation de la valeur patrimoniale du territoire et de sa qualité paysagère. Il implique à la fois :

- exigence dans la formulation des politiques locales,
- constance et détermination dans leur application,
- vigilance dans leur suivi et évaluation.

Le PNR doit être une vitrine, un « concentré » de la mise en œuvre de la politique de mon ministère, particulièrement dans le domaine de la biodiversité. A titre d'illustration :

- la protection scrupuleuse, et sur tous les fronts, des ressources en eau est, comme le rappelait le président Joseph, un enjeu crucial pour la totalité des parcs ;
- Natura 2000 doit continuer à bénéficier de la réelle valeur ajoutée des PNR par le biais d'une concertation locale ouverte impliquant largement les élus. J'ai pu constater ce matin que l'immense travail de terrain qui est accompli porte ses fruits, et je m'en réjouis. J'ai noté les préoccupations qui sont les vôtres en matière deancements de nouveaux DOCOB et d'animation de la gestion. Croyez bien que ce sont également les miennes et que Natura 2000 demeure en 2004 une de mes priorités budgétaires ;
- concernant la création de réserves régionales, je souhaite que, dès l'aboutissement prochain du décret, vous vous portiez au devant des conseils régionaux pour les accompagner dans la mise en place de ces nouveaux outils. Les organismes de gestion des parcs naturels régionaux possèdent déjà, me semble-t-il, les compétences et les équipes qui les rendraient légitimes pour porter des projets de réserves naturelles régionales et en être ensuite les gestionnaires. Les territoires des parcs, au patrimoine naturel riche mais fragile, n'en seraient que davantage valorisés ;
- les zones humides, qui se situent à la croisée des politiques de l'eau et de protection de la biodiversité, doivent mobiliser davantage nos efforts. Comme vous le savez, le projet de loi sur le développement des territoires ruraux que porte Hervé Gaymard le permettra. Là encore, j'entends que vous montriez l'exemple sur ces espaces qui ont beaucoup régressé ces dernières années ;

- quant à la montagne, je profite de ma présence dans un parc du massif des Alpes pour vous féliciter de toutes les actions que vous avez développées au sein du réseau alpin des espaces protégés. Je tiens à saluer son président, Michel Vogel, par l'intermédiaire de son directeur, ici présent. Ce réseau est en effet aujourd'hui devenu une référence au point de faire des émules dans le massif pyrénéen comme dans celui de Carpatès ;
- les paysages, qui font le caractère de vos PNR, sont parfois menacés par l'installation d'équipements nouveaux. Dans l'esprit de la charte de l'environnement, je souhaite que toutes les alternatives soient étudiées avec soin afin de préserver l'intégrité de ces paysages et la forte valeur patrimoniale de ces territoires.

J'arrêterai là les exemples. Je compte sur votre engagement ferme pour œuvrer plus que jamais à stopper l'érosion de la biodiversité. Et pour ce faire, je crois beaucoup aux coopérations que vous avez déjà engagées, qu'il s'agisse de collaborations entre parcs ou de participations à des réseaux d'espaces protégés. Par ailleurs, le système d'évaluation que vous devez mettre en place pour mesurer l'évolution de vos territoires contribuera, j'en suis certaine, à nourrir le réseau national des données sur le patrimoine naturel et les paysages dont la structuration est initiée.

3. La politique du patrimoine naturel

Il y a un an, à Millau, j'exprimais mon souhait d'entreprendre une modernisation de la politique de protection de la nature afin de l'inscrire dans une dynamique de valorisation des territoires et d'intégrer les évolutions institutionnelles en cours en matière de décentralisation. J'insistais également sur ma volonté de prendre le temps de la réflexion, d'organiser la concertation et la participation. Vos journées nationales sont pour moi une étape et une contribution importante à la démarche.

Sous la coordination de la direction de la nature et des paysages, plusieurs groupes sont déjà au travail et des missions spécifiques sur des sujets aussi importants que le financement et la fiscalité de la politique du patrimoine naturel sont lancées. L'ensemble de ce vaste chantier se traduira en juin 2004 par un colloque national, puis, en fin d'année 2004, à l'issue d'une large concertation, de consultations régionales et d'un débat public, par un plan d'actions dont certaines mesures seront législatives. Je compte ainsi présenter un projet de loi sur la rénovation de la politique du patrimoine naturel au second semestre 2004.

Je sais que vos travaux d'hier, dans le forum 4, vous ont permis de débattre en profondeur de l'impact de la décentralisation sur la gestion des espaces naturels. Je suis attentive aux propositions que vous avez formulées et qui seront étudiées avec soin par mes services, qu'il s'agisse des documents de planification, de la

maîtrise foncière, de la police de la nature, des politiques fiscales, de la gouvernance ou de la participation ... Certains faciles, d'autres moins. En tout état de cause, je l'ai dit à maintes reprises sans ambiguïté : l'Etat doit rester le garant. Je tiens à ce que les parcs naturels régionaux conservent un classement par décret, concourant ainsi pleinement à la politique nationale de protection de la nature. Privilégions la qualité des projets et préservons ensemble la valeur de ce label !

Mon sentiment est que nous progresserons en ouvrant certaines « fenêtres » d'expérimentation dûment encadrées, permettant de tester différentes formules adaptées au contexte de chaque terrain.

Mais tout d'abord, il me paraît important que vous renforciez votre appui technique auprès des collectivités, spécifiquement dans le domaine de la protection de la nature, qui est votre vocation première. J'insiste sur le concours que vous devez leur apporter dans les domaines de la police de la nature, de la gestion de la ressource en eau, du traitement des paysages, et de la prévention des incendies, Ô combien d'actualité ! (Les PNR ont à ce titre payé un lourd tribut avec 16 % des surfaces incendiées cet été).

C'est pour cette raison que la contractualisation entre l'Etat et les régions est essentielle pour la mise en œuvre de vos chartes. A cet égard, je suis très heureuse de pouvoir participer aujourd'hui à la signature du contrat de parc du massif des Bauges, premier de ce genre en région Rhône-Alpes.

Les parcs sont aussi un lieu de rencontres et de débats. Dans une société où il est indispensable de restaurer plus de solidarité, de transparence et de communication, le parc doit être un trait d'union entre tous les acteurs du territoire, qu'il s'agisse d'individus ou d'institutions. Je compte sur vous pour organiser cette participation ainsi que cette implication de vos habitants et de vos usagers.

4. Le budget

Je connais vos inquiétudes sur les financements qui vous sont alloués par l'Etat. Nous traversons des moments difficiles, ce qui nous impose de faire preuve de solidarité. Je sais ce que cet effort représente pour vous et les problèmes auxquels vous êtes confrontés.

Pour autant, croyez bien que l'Etat ne se désengage pas d'une politique que chacun sait exemplaire.

Pour le PLF 2004, je me suis à nouveau attachée à préserver en priorité les moyens de fonctionnement des gestionnaires des espaces naturels. En revanche, vous comprendrez que je serai plus vigilante que jamais sur les demandes de création de nouveaux parcs.

J'ai obtenu que le PLF 2004 intègre l'exonération totale de la taxe sur le foncier non bâti pour les propriétés situées dans une zone Natura 2000 faisant l'objet d'un contrat de gestion Natura 2000 reprenant les objectifs du DOCOB.

Dans la même ligne, je m'efforce actuellement de faire adopter de nouvelles dispositions fiscales qui devraient permettre une exonération partielle ou totale de la taxe sur le foncier non bâti dans les zones humides à fort enjeu patrimonial, avec compensation par l'Etat. Naturellement des garanties de bonne gestion seront exigées en contrepartie pour atteindre l'excellence environnementale. Ces propositions figurent dans le projet de loi relatif au développement des territoires ruraux, que j'ai évoqué précédemment. Je les présenterai au parlement dans les mois qui viennent, aux côtés d'Hervé Gaymard.

5. L'Europe et l'international

Je ne peux terminer mes propos, sans vous encourager à continuer de nourrir votre action européenne et internationale. Je pense que ni Michael Starett, ni Françoise Grossetete ne me démentiront. Elle contribue beaucoup au rayonnement de la France au-delà de nos frontières. Je me félicite particulièrement de la collaboration technique fructueuse qui s'est établie avec le gouvernement et les collectivités locales de Pologne dans le cadre d'un jumelage sur Natura 2000.

Les rendez-vous internationaux sont des temps forts d'échange. Comme vous l'avez dit, président Joseph, le récent Congrès mondial des parcs qui s'est tenu à Durban à l'invitation de l'UICN a montré toute l'utilité de ces rencontres et a mis en exergue quelques uns des points forts des Parcs naturels régionaux, consolidant et valorisant ainsi notre expérience hexagonale.

Conclusion

En France, nous sommes collectivement dépositaires d'un magnifique héritage naturel.

Vous, Parcs naturels régionaux, vous jouez un rôle de premier en ce domaine, tous divers mais surtout tous unis dans la protection d'un bien commun.

J'entends, avec vous, promouvoir ces valeurs universelles de responsabilité à l'égard de la biodiversité et d'appartenance à des territoires de vie et d'énergie.

Je vous remercie de votre attention et de votre total engagement.

INTERVENTION DU GRAND TÉMOIN

en ouverture des forums du 2 octobre

Jean-François Dobremez

Président de comité scientifique du Parc du Vercors,
 LECA Laboratoire d'écologie alpine - Université de Savoie

Mesdames les Présidentes et mesdames les Directrices, même, si à mon gré, vous n'êtes pas assez nombreuses,

Messieurs les Présidents, messieurs les Directeurs

Et vous tous, personnels et amis des Parcs naturels régionaux, J'ai à la fois, du plaisir, de l'anxiété et de la tristesse à me trouver devant vous comme « grand témoin ».

La tristesse vient de ce que je remplace Jacques Lecomte opéré, il y a quelques jours. Je lui ai parlé ce matin, il vous envoie toutes ses amitiés et je suis sûr que vous lui rendez bien.

Mon plaisir, c'est de voir dans cette salle autant d'amis et de connaissances, de tous les âges et de toutes les régions, même si être « grand témoin » me montre que je serai bientôt un dinosaure...

L'anxiété, c'est d'avoir accepté peut être trop rapidement la proposition de votre Directeur et de mon ami, Gérard Moulinas (merci le loup). Quelle est donc ma légitimité pour être grand témoin ?

En 1967, tout jeune universitaire, nous avons reçu un groupe d'enthousiastes, rien que des hommes, accompagnés par Jean Blanc. Ils étaient les futurs premiers directeurs de Parcs naturels régionaux. Ce jour-là j'ai fait la connaissance, entre autres, de Jean-Pierre Feuvrier. Je ne l'ai plus jamais perdu.

Avec lui, j'ai milité pour la création du Parc du Vercors. Il faut dire que mes yeux se sont ouverts, depuis notre vieille maison familiale que j'habite toujours sur les falaises, les prairies et les forêts du Vercors. Chaque soir, j'observe la couleur des barres rocheuses pour connaître le temps du lendemain.

Malgré, ou peut être en raison, de mes nombreuses absences dans les montagnes du monde, j'ai suivi la vie du Parc du Vercors. J'ai observé les changements des paysages, des habitudes, des habitants, désormais aidés par le Parc.



Vous avez bien compris que j'ai une passion pour le Vercors et son Parc et l'histoire de la résistance, que j'ai vécue, tout jeune, est pour beaucoup. Cependant, je ne méconnais ni ne méprise les autres. Sur les 40 Parcs naturels régionaux d'aujourd'hui (demain, 41, puis 42...), j'ai visité, plus ou moins rapidement 35 d'entre eux. Je n'ai qu'un regret, c'est de ne pas connaître les parcs du nord de la France, ni ceux de la France équinoxiale. C'est un comble pour moi qui ai passé la moitié de ma vie sous les tropiques.

En définitive, j'admets que je peux témoigner. Témoigner de ce que j'aime et parfois de ce que je n'aime pas dans les Parcs naturels régionaux de France.

- Il me manque quelques Parcs, pas seulement dans l'admirable Dombes, mais aussi dans des régions plus agricoles, moins célèbres et pourquoi pas dans des villes. Je l'avais déjà dit à Jean Blanc, il y a presque 40 ans. Nous aurions pu sauver des quartiers, nous aurions pu éviter ces « banlieues » minables qui ne peuvent que générer le désespoir et ses conséquences.
- J'aime dans les Parcs naturels régionaux, la fusion, la communion, entre les préoccupations de protection des patrimoines, de communication, d'éducation et de développement local, d'accompagnement des activités, de gestion de l'espace. Aujourd'hui, cela paraît naturel et évident. Rappelez vous qu'au sortir des années difficiles, la nature, la culture, la solidarité, n'avaient aucune place. Les Parcs ont beaucoup aidé à construire un nouvel état d'esprit. Au moins dans les endroits, il est vrai un peu reculés, de France.
- Je n'aime pas les ratés qui forcément se produisent parfois. Un Président de Région, qui pour des raisons électorales, lâche un Directeur et l'écrase. Un Président de Parc qui voulant ménager chèvre et choux, favorise la création de pistes forestières, malgré les avis quasi unanimes et se défausse sur un conseil scientifique qui n'a pas été consulté. Des ouvertures de domaines skiables, alors que la neige disparaît.
- J'aime beaucoup le rôle des Parcs naturels régionaux dans l'accompagnement des activités agricoles et forestières. Je ne l'ai pas dit encore, mais vous avez bien compris que je suis fils de la campagne et des forêts. L'AOC « bois de Chartreuse », l'AOC « châtaignes et marrons de l'Ardèche », l'AOC « tome des Bauges », l'AOC « bleu du Vercors-Sassenage » sont quelques exemples locaux. La promotion des femmes dans ce domaine est remarquable et j'ai toujours bonheur à voir les productrices fermières du Vercors qui ont pu faire reconnaître leur valeur et ainsi élever leurs enfants et trouver leur vraie place dans la société. Je me bats assez dans les montagnes tropicales pour le statut des femmes pour être heureux de ce qu'ont fait les Parcs.
- Je n'aime pas beaucoup la superposition des statuts et des contraintes ou des réglementations. Je connais un territoire qui est - territoire de Parc, - Réserve naturelle, - Natura 2000, et qui va devenir RBL... Je connais aussi la superposition - du comité syndical, du comité consultatif, - du conseil scientifique, - de la commission forêts... Ceci est source de confusion et de conflits potentiels.
- Je n'aime pas le syndrome de l'inventaire. Les Parcs naturels régionaux, comme tous les espaces protégés semblent fonder leur légitimité sur les records. Je connais bien tel Parc se vantant d'avoir 12 espèces végétales de plus que le Parc voisin... Et 32 Chiroptères et 6 amphibiens et 4 reptiles... Malheureux naturalistes, savent-ils qu'il y a 6 fois plus de champignons et 10 fois plus de Diptères qu'il n'y a de végétaux supérieurs ? Savent-ils surtout qu'il n'y a de patrimonialisation que dans l'altérité ? À ce moment, j'ai été un peu ésotérique. Il faut expliquer : rien ne vaut si on ne le partage. Une plante, un insecte, un paysage n'a de valeur que si on le goûte ensemble. Cela est la fonction essentielle des PNR. Il faut partager.
- C'est la raison pour laquelle j'aime les couleurs de l'automne dans le Parc du Vercors. Les voir seul, c'est du bonheur, les faire partager c'est de la joie. Montrer les restes de charbonnières à ceux qui ne savent même pas que le charbon de bois a précédé le charbon de terre c'est de la joie.
- J'aime beaucoup la capacité des Parc à déléguer les travaux et les responsabilités. J'aime la façon dont celui du Vercors travaille avec le CPIE et avec l'APAP (Association pour la promotion de l'agriculture du Parc).
- Je n'aime pas beaucoup le politiquement correct et l'écologiquement correct. Il faut que les Parcs se situent avec rigueur dans la société.
- Mais j'aime beaucoup les élus, les responsables et les personnels des Parcs. Ils portent, tous ensemble une idée de la nature et du développement qui me plaît beaucoup.
- Enfin, ce que j'aime, c'est l'ouverture récente des Parcs naturels régionaux à l'international. La notion de PNR à la française est belle et utile pour la société et pour la nature. Depuis quelques années j'essaie d'aider l'Argentine à modifier son concept de Parc national. La Fédération des Parcs de France a décidé d'aider ce projet. Je la remercie.

Amies et amis des Parcs naturels régionaux, j'ai partagé votre vie ; j'ai partagé vos engagements ; je vous ai vu et rencontré si souvent ; en un mot, j'ai partagé votre vie. Merci à tous.



Forum 1

L'implication, la mobilisation du citoyen à la protection de l'environnement

Président du forum

Jean-Jacques Boussaingault,

Président du Parc naturel régional du Gâtinais français

Habitant ou visiteur de nos territoires, scolaire, impliqué ou non dans la vie associative : le citoyen est un des leviers qui permet à chacun des Parcs naturels régionaux de démultiplier son action. Les trois ateliers de ce forum ont analysé les projets conduits dans ce sens.

Si autant d'intérêt est accordé à la mobilisation des citoyens, c'est que les Parcs sont convaincus qu'ils sont des acteurs à part entière du projet décliné dans les chartes, des acteurs à part entière de l'avenir et de la qualité de vie de ces territoires. L'habitant tout autant que le visiteur a un impact sur le milieu. Ce forum a ainsi été l'occasion de s'interroger sur les questions suivantes :

- Comment leur activité est elle intégrée dans la politique de préservation des milieux sensibles ?
- Les jeunes sont-ils mobilisés dans le projet du parc ? Quelles démarches permettent de faire converger leur vision de l'avenir et leur investissement sur le territoire ?

Le premier atelier a permis de réfléchir aux questions suivantes :

- Comment rassembler les habitants autour de l'avenir des territoires, qu'ils soient organisés en association, « inorganisés » mais prêts à s'engager, nouveaux arrivants...?
- Comment développer des méthodes adaptées pour tisser entre les habitants un lien civique autour de nos projets ?
- Comment créer des lieux de dialogue pour qu'ils deviennent de véritables relais - voire des porte-parole - de notre politique et de nos actions sur le terrain?

Le deuxième atelier a engagé pour sa part la discussion à partir des opérations mises en œuvre avec les visiteurs pour préserver les espaces les plus sensibles. Ces opérations ont aussi été l'occasion de mesurer l'importance du travail de collaboration avec les associations.

Enfin le dernier atelier a été consacré à la manière dont les jeunes sont mobilisés dans nos projets de territoire. En effet, ils forment souvent une tranche de la population qui reste en marge de la participation démocratique.

- Au près de quels jeunes, les Parcs peuvent-ils agir et agissent-ils ?
- Quelles approches, quels supports et quels messages utilisent-ils pour les impliquer et les mobiliser ?

Pour s'impliquer, pour se mobiliser, les ateliers ont tous mis l'accent sur le temps : les actions doivent en effet s'inscrire dans la durée. Ils ont permis de dégager plusieurs recommandations :

- D'abord il faut aimer. Le Parc rencontrera d'autant plus d'intérêt pour les démarches qu'il propose de partir de ce que chacun aime : son cadre de vie, ses activités (marcher, faire du sport, sortir, etc.).
- Ensuite il faut « transpirer », « faire corps avec le milieu », « se griffer » aux ronces d'un sentier que l'on aménage... L'appropriation passe en effet par l'action et repose souvent sur un engagement physique (chantier, sport...)
- Enfin, il faut connaître, et c'est là tout l'intérêt des nombreuses opérations d'information, d'éducation, de découverte du territoire.

Dans la durée enfin, l'implication repose la responsabilisation, la confiance, la valorisation.

Atelier 1.1

La participation de l'habitant

Animateur : Yves Verilhac,
 directeur du Parc des Monts d'Ardèche
 Témoin : Daniel Yon, France Nature Environnement
 Coordinatrice : Annie L'Horset-Moya,
 chargée de mission à la Fédération des Parcs

Les habitants sont au cœur de nos territoires et de nos projets. C'est le principe même qui a prévalu à la création des Parcs. C'est ce qu'aujourd'hui nous réaffirmons collectivement, d'autant que, bientôt, la création de nouveaux Parcs et le renouvellement de classement des anciens seront soumis à enquête publique.

Mais comment rassembler les habitants autour de l'avenir de nos territoires ?

Comment développer des méthodes adaptées pour tisser entre eux un lien civique autour de nos projets ?

Comment créer des lieux de dialogue pour qu'ils deviennent de véritables relais de notre politique et de nos actions sur le terrain ?

L'atelier s'est appuyé sur la présentation de cinq expériences :

- « Plantons le décor » dans les Parcs du Nord-Pas de Calais, par Bernard Delahaye, directeur délégué du Centre régional des ressources génétiques du Nord-Pas de Calais
- Les « Ambassadeurs du Parc Loire-Anjou-Touraine », par Béatrice Langlet, chargée de mission et Claude Rigault, président de la commission Environnement du Parc
- La stratégie du Parc de la Montagne de Reims pour faire participer les habitants à ses actions « phares » ? par Olivier Marx, chargé de mission scientifique du Parc
- Comment écouter, entendre et dialoguer avec les habitants ?, par Caroline Bunner, chargée de mission Patrimoine du Parc des Ballons des Vosges
- Pourquoi et comment le Parc du Massif des Bauges organise la participation des habitants de ses villes-portes à la vie du Parc ?, par Michel Gérodolle, Président de la commission Aménagement du territoire du Parc



La discussion qui a suivi ces expériences a permis de faire plusieurs recommandations.

Connaître la demande des habitants

La demande des habitants évolue : leur demande d'information, de participation, d'implication est désormais plus forte. C'est pourquoi il est important de savoir se mettre en position d'écoute à leur égard, de connaître leurs attentes pour pouvoir répondre à leurs interrogations, organiser leur expression.

Privilégier l'information sur la communication

Les habitants ont une difficulté à s'approprier le projet du Parc qu'ils ne connaissent pas : la tendance est trop à vouloir faire passer une « doctrine » plutôt qu'un contenu concret, opérationnel.

Il faut donc privilégier l'information plutôt que la communication (parfois trop touffue, trop éclatée...) qui ne correspond pas forcément à la demande de l'habitant et dénote peut-être aussi d'un manque de professionnalisme.

Il est nécessaire de donner une information de qualité, avec du temps, des moyens humains et financiers adaptés, de monter des stratégies graduelles, en s'appuyant sur des relais (délégués communaux, secrétaires de mairies, associations, organisations professionnelles...) et aussi sur des savoir-faire, des méthodes, des outils adaptés (voir Cabinets d'études spécialisés).

Agir sur ce qui touche directement les habitants, les responsabilise

La réussite de certaines des expériences présentées repose sur le fait que leur sont proposées des actions à leur portée, qui les touchent de près comme « Plantons le décor ».

Il faut favoriser les actions qui permettent un contact direct avec l'habitant, l'interpelle, va générer son appropriation, lui donner la possibilité d'agir concrètement dans le projet du Parc, d'engager sa responsabilité. Il faut ainsi privilégier les idées d'actions symboliques qui permettent l'identification du territoire et l'ancrage des habitants dans le concret du projet du Parc.

ZOOM SUR...

Caroline Bronner,

Chargée de mission Patrimoine du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Comment écouter, entendre et dialoguer avec les habitants

Le Parc des Ballons des Vosges a convié à une première rencontre un "Groupe Habitants" constitué de manière informelle : des personnes hors membres d'associations partenaires, des habitants rencontrés lors de journées d'animations, les techniciens du Parc y joignant leurs contacts personnels. L'objectif était d'obtenir une centaine d'adresses à ajouter aux 120 habitants abonnés au Journal du Parc.

Organiser la prise de parole et écouter les questions des habitants

Deux réunions à la Maison du Parc, animées par une sociologue, ont permis d'échanger avec soixante personnes environ. Le Président du Parc était présent en tant qu'« observateur », afin de libérer la parole des habitants, et le directeur, à l'initiative du projet, était accompagné d'un seul salarié afin de donner toute l'importance aux habitants et d'éviter de rentrer dans un débat technique.

D'une manière générale, nos amis aiment la nature et marcher. Mais ils posent aussi des questions, auxquelles le directeur répondait directement.

Sans exhaustivité, en voici quelques-unes : Un projet de Parc, en quoi est-ce utopique ? Natura 2000, qu'est ce que vous en dites ? On parle souvent du tétras, mais que pensez-vous de l'introduction du lynx ? Le Parc fait beaucoup de choses pour le petit patrimoine, les châteaux, mais que fait-il pour sauver les derniers vestiges ? Qui finance le Parc ? Quelle différence y a-t-il pour un habitant, pour un touriste entre deux communes voisines, l'une adhérente au Parc et l'autre pas ? Parc et Pays, quelles différences ? Il y a une carcasse de voiture qui traîne à l'entrée d'un village alsacien, que fait le Parc ?...

Les habitants n'ont pas formulé d'attentes précises, si ce n'est d'être tenus informés des actions menées par le Parc, mais ils ont cependant souhaité, ensemble, aller plus loin...

Une action concrète : l'exposition "Points de vue des habitants"

A cette occasion, il était proposé aux habitants de participer à un projet collectif d'exposition « Points de vue d'habitants ». Douze d'entre eux ont accepté l'aventure, chacun devant exprimer un regard singulier en réalisant trois photographies représentant des éléments (paysage, objet, architecture, activités économique, sociale ou culturelle, patrimoine...), symboles pour lui du territoire du Parc :

- un élément majeur, incontournable
- un élément qui l'énerve, détestable
- un élément fort et personnel, qui l'émeut

Ces photographies, présentées sous cadre, sont accompagnées de commentaires et d'une icône qui signale l'intention de son auteur.

Cette exposition circule durant un an dans les communes du Parc. Elle fait ressortir l'unité du « Groupe Habitants », annonce son existence et propose à ceux et celles qui le désirent de le rejoindre.

L'avenir du "Groupe Habitants"

Le Parc a ouvert la création de ce groupe : ses membres doivent désormais se saisir de sa définition, de son rôle, de ses moyens d'intervention.

En chaque lieu de présentation de l'exposition se déroule une conférence de presse pour faire le lien avec les autres habitants, à laquelle les membres du "Groupe habitants" sont invités à participer. Le Parc y présente toutes les dates importantes et les participants sont invités à s'associer à la définition du "Forum citoyen" qui va être mis en place sur le site Internet du Parc.

Dans les modes d'actions, il faut également retenir le mode convivial pour les rencontres avec les habitants à l'exemple de l'opération menée par le Parc des Ballons des Vosges.

La nécessité étant de convaincre plutôt que contraindre pour faire passer une mesure ou un dispositif, la création d'un rapport de confiance est nécessaire, comme dans le cas de l'application de la loi sur la publicité présentée par le Parc de la Montagne de Reims.

Restituer et valoriser les initiatives

Il faut veiller à restituer et à valoriser les initiatives, à rendre compte des résultats des opérations engagées

Inscrire les actions dans la durée

Il ne faut pas laisser retomber l'enthousiasme après une action : il faut savoir proposer d'autres formules de participation, inciter les habitants à aller plus loin.

Dans les opérations montées, les "actifs" doivent être repérés pour les associer à d'autres opérations et leur faire jouer si nécessaire le rôle de "locomotive".

Il faut veiller à mettre en place un système d'échange constant pour savoir évoluer en fonction de la demande.

Enfin, il faut se donner les moyens d'analyser les retombées des actions menées sur les comportements des habitants.

Réaction du témoin :

Daniel YON,
représentant France-Nature-Environnement

La participation de l'habitant entre dans le registre de la démocratie. Il faut s'efforcer de réfléchir à ce qui peut mobiliser les habitants, se donner les moyens :

- de connaître ce qui les intéresse, ce qui les touche au plus près, ce qu'ils aiment ;
- de leur apporter la connaissance de leur territoire (qu'ils n'ont pas forcément) mais aussi des enjeux sur ce territoire pour leur permettre d'agir ;
- leur apporter la connaissance des actions des autres (effet « miroir »).



Citations notées pendant la discussion :

*« Si la charte du Parc est l'expression des représentants des habitants, ces derniers sont le levain des actions du Parc »
(un élu du Parc Loire-Anjou-Touraine)*

*« Il ne s'agit pas de prendre le territoire du Parc comme un territoire privilégié mais comme un territoire d'expérience »
(Luc Copin, Parc Nord-Pas de Calais)*

*« L'enjeu est plus de faire s'approprier le projet du territoire, les initiatives qui y sont menées, plutôt que le territoire en lui-même »
(Pierre Bergmiller, Parc des Ballons des Vosges)*

*« On ne peut pas mener à bien le projet de protection/développement de notre territoire sans la participation des habitants »
(Guy Poupert, vice-président du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse)*

Atelier 1.2

La responsabilisation du visiteur

Animateur : Jean-Louis Thomas,
 directeur du Parc de l'Avesnois
 Témoin : Jean-Pierre Feuvrier, Vice-Président de la
 Fédération Française de la Randonnée Pédestre
 Coordinatrice : Delphine Cressent,
 chargée de mission à la Fédération des Parcs

Les Parcs naturels régionaux mettent en œuvre différents outils et actions afin d'expliquer leurs enjeux et de responsabiliser les visiteurs sur leur territoire et surtout sur leurs espaces les plus sensibles.

Pour des activités spécifiques (comme le sport), les Parcs communiquent sur le terrain par des signalétiques adaptées et au-delà par des codes de bonne conduite. Plus largement, les Parcs tentent également de responsabiliser les visiteurs plus occasionnels et moins impliqués sur le territoire.

L'objectif de cet atelier était de montrer l'importance du travail en collaboration avec les partenaires locaux, d'identifier les modes d'actions et leur efficacité et à réfléchir à la façon dont on peut mesurer l'impact de ce type d'action.

Les réflexions de cet atelier se sont appuyées sur plusieurs exemples :

- Les enjeux d'accueil du public sur le site du Semnoz par Michel Delattre, membre du Bureau du Parc du Massif des Bauges et Vice-Président du Syndicat Intercommunal de Protection et d'Aménagement du Semnoz.
- La Charte de l'escalade, dans le cadre des zones de nidification du faucon pèlerin dans le Parc des Vosges du Nord, par Sébastien Morelle, chargé de mission biodiversité.
- Les Chantiers nature mis en œuvre avec le public associé à la restauration de milieux dégradés, par Virginie Pastor, chargée d'études environnement du Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse
- Les Codes de bonne conduite (randonneurs, vététistes, raquettes) dans le Parc des Ballons des Vosges par Jean-Marie Henry, chargé de mission tourisme au Parc.
- Les codes de bonne conduite pour les loisirs motorisés, Pascal Ribaud, Directeur du Parc du Morvan

Le premier constat de cet atelier est que les activités de pleine nature (randonnées, escalade) et les loisirs motorisés sont en hausse. Pour ces consommateurs d'activités, « la nature est à tout le monde ». Cela induit un impact sur les espaces les plus fragiles et une hausse des conflits d'usage entre pratiquants et gestionnaires.

L'enjeu pour les Parcs est alors de gérer les flux et gérer les comportements par la mise en place d'outils tels que des chartes, des codes de bonne conduite, des chantiers nature...).

Les difficultés préalable à l'action sont de définir le public des visiteurs (impalpable), de toucher un public le plus large possible et de quantifier l'impact de ces visiteurs.

Plusieurs facteurs de réussite et préconisations ont été soulignés à travers les expériences présentées et les débats qui ont suivi.

Le Parc agit comme un **médiateur** et un relais d'information. Il permet le partage des connaissances par ses différentes actions (de communication, de signalétique, ...).

Il faut apprendre à travailler en **collaboration avec différents partenaires**. Dans le cadre d'actions sur des espaces fragiles, il faut savoir travailler avec les fédérations concernées, concertation qui doit pouvoir aller jusqu'à la mise en place de conventions, de chartes d'utilisation.

L'atelier a montré l'importance de la **convivialité** lors des contacts directs avec les visiteurs (à travers notamment des actions type « chantiers nature ») mais également dans les documents édités. En effet, à travers l'expérience des codes de bonne conduite, on a pu noter que les documents qui connaissent le plus de succès ne sont pas de rigides listes de règles et d'interdits mais ceux qui proposent une « mise en scène » de l'enjeu du respect des espaces fragiles.





ZOOM SUR...

Virginie Pastor,

chargée d'étude milieux naturels et environnement
du Parc de la Haute-Vallée de Chevreuse

Les chantiers nature, un outil de responsabilisation du visiteur

Règles d'un chantier nature « responsabilisateur »

1 - Toucher un large public

Les destinataires de la communication sont des associations naturalistes, de pêche, des écoles, des universités, des centres de recherche afin que le public soit large : amateurs de nature ou non, visiteurs, habitants...

2 - Mettre en confiance et assurer la convivialité

Afin de garantir la sécurité, il faut veiller à l'application d'un code de chantier. L'utilisation d'outils thermiques est proscrite pour privilégier le calme, le groupe est scindé en petites équipes pour créer des liens privilégiés. Enfin, tout chantier est lié à la dégustation de produits de fermes locales.

3 - Former et laisser une trace

Une balade découverte sous un angle pluriel (écologie, histoire, paysage, rôle) est proposée. Le technicien explique le contexte du chantier, les méthodes d'actions choisies. Une documentation sur l'intérêt et le rôle des milieux naturels est fournie. Les coordonnées des bénévoles sont recueillies pour leur envoyer des informations sur le Parc et le bilan des actions réalisées.

Objectifs

Une mobilisation forte sur le territoire et une meilleure connaissance de l'environnement

Un enjeu pour garantir l'avenir du Parc est de faire en sorte que les visiteurs deviennent de véritables acteurs du territoire à travers notamment la modification de leur comportement au sein de leur propriété privée ou lors de leur participation à la vie publique.

Le développement de relations privilégiées entre le Parc et les visiteurs

Le Parc est parfois vu comme un jardin clos ou un échelon administratif supplémentaire. Le chantier constitue un moyen d'expliquer comment fonctionne la structure. Dans le meilleur des cas, les visiteurs prennent le relais du Parc pour faire part de leur expérience et transmettre ce savoir à leurs proches.

Un moment de bonheur partagé

La satisfaction du participant est un paramètre essentiel pour la réussite d'un chantier. Elle est la condition nécessaire à ce que les attentes citées ci-dessus soient efficaces.

On peut également évoquer la nécessité de **l'animation, la pédagogie et la formation**. En effet, les codes et chartes mis en place et la signalétique implantée sur un milieu à protéger connaissent une efficacité redoublée si une personne est également sur place pour expliquer l'importance des limitations et interdits mis en place.

Tous ces outils et actions nécessitent évidemment des **moyens financiers et humains**. La réalisation des différents documents a un coût d'autant qu'il faut éditer en nombre suffisant afin de toucher un public le plus large possible. Les moyens humains sont également non négligeables : un chantier nature nécessite l'implication de plusieurs personnes de l'équipe du Parc.

Enfin, **le temps** est un facteur essentiel. Ces actions s'inscrivent dans la durabilité car on ne change pas les mentalités en peu de temps. La mise en place de conventions et chartes nécessite un investissement en temps très lourd, et il ne faut pas ensuite négliger le suivi régulier des actions mises en place.

Les Parcs naturels régionaux, territoires attractifs et qui le font savoir, doivent se donner les moyens de gérer l'impact d'une fréquentation en hausse. L'enjeu, dans l'absolu, est de faire des visiteurs non plus de simples consommateurs mais des citoyens impliqués garants du respect des espaces fragiles.



Atelier 1.3

La mobilisation des jeunes

Animateur : Michel Moyrand, vice président du Parc naturel régional Périgord Limousin
 Témoin : Yves Brien, directeur de l'UNCPIE
 Coordinatrice : Hanane Allali-Puz, chargée de mission à la Fédération des Parcs

L'éducation à l'environnement vers un développement durable est un processus progressif et lent qu'il importe d'enclencher dès le plus jeune âge, pour acquérir le geste, le comportement qui vont participer à l'équilibre et la préservation de notre environnement.

L'éducation à la citoyenneté, qui est une composante fondamentale du développement durable, s'inscrit aussi dans la durée et a pour objectif de former des citoyens capables de débattre, de s'engager de se positionner dans la critique constructive, pour devenir de véritables acteurs de leur territoire

L'apprentissage de la prise de parole et de l'implication citoyenne, comme tout autre apprentissage, doit être accompagné. Les jeunes ont besoin d'être orientés et d'avoir en leur possession les clés et les outils leur permettant de s'inscrire dans l'action.

Se pose la question suivante pour les Parcs : Comment ancrer les jeunes dans leur territoire et les rendre acteurs de ce territoire ?

Les participants à cet atelier ont pu débattre de ce sujet en s'appuyant sur l'éclairage apporté par le témoignage d'Yves Brien (Cf encadré) et sur les présentations suivantes :

- « Brenne initiative jeunes » par François Mignet, directeur du Parc de la Brenne et Jean-Baptiste Massé, chargé de mission.
- « 2000 ans... La jeunesse du Parc du Luberon » par Jocelyne Piot, déléguée des élus du Parc pour la mission pédagogique et Gaëlle Le Bloa, chargée de mission sensibilisation du public du Parc.
- « Le conseil Municipal des jeunes de Gruffy » par Joëlle Petit-Roulet, élue du Parc, Marie-Luce Perdrix, élue de la commune de Gruffy et Gérard Châtelain, adjoint au Maire de la même commune.
- « Le parlement des enfants du Pays de Bière » par Emmanuelle Guilmault, directrice du Parc du Gâtinais Français.

Nous avons tenté, à partir de la problématique de l'atelier, de repérer les constantes et tendances présentes au sein du réseau des Parcs, d'en tirer des éléments d'analyse et de proposer quelques perspectives.

On constate ainsi que les jeunes de 16 à 20 restent en marge de la participation, ont des potentialités d'action peu perceptibles sur le territoire. La conscience des enjeux mondiaux est davantage présente dans leur esprit (biodiversité, racisme, mondialisation...) que les problématiques locales de démocratie participative et d'environnement. Le territoire dans les milieux ruraux est vécu par les jeunes comme une contrainte d'isolement par rapport à l'offre culturelle et sociale que présentent les territoires urbanisés. Les Parcs souhaitent, dans leurs actions, associer les jeunes, les faire participer et les rendre acteurs de leur territoire, et aussi les accompagner dans l'apprentissage de la prise de parole. Ceci pour leur donner l'occasion d'entrer en contact avec leur patrimoine, de s'y impliquer, d'agir.



L'atelier a dégagé plusieurs recommandations :

- Mobiliser les jeunes consisterait peut-être –modestement- à garder le lien et créer les conditions nécessaires pour qu'ils restent sur le territoire, ou qu'ils puissent y revenir.

Plusieurs préconisations ont été faites

- Il faut passer de l'individuel au collectif en partant de ce que les jeunes aiment, pour connaître, s'approprier et partager leur territoire.
- Capter leur énergie et la réinvestir dans des préoccupations locales, en allant les chercher à l'école, chez leurs parents ...
- Associer les jeunes à la vie locale en créant une synergie autour de projets qui les intéressent.

Il est alors nécessaire de leur donner les moyens de faire l'expérience de l'action en leur faisant confiance et en s'impliquant avec eux. Ces actions proposées doivent intégrer des données spécifiques à cette catégorie d'âge, c'est-à-dire, l'exigence souvent radicale d'une cohérence entre le discours et l'agir. Les adultes à cet égard, doivent remplir le devoir d'exemplarité, ne pas décevoir et garder cette cohérence entre le discours et les actes, en veillant au devoir de bonne fin, et en agissant ensemble, avec les réseaux et les partenaires du territoire.

ZOOM SUR...

Yves Brien,
directeur de l'UNCPIE

La mobilisation des jeunes dans les territoires

Connaître les adolescents, les jeunes adultes

Le réseau des CPIE vit des situations très proches de celles des Parcs naturels régionaux, et les constats sont sensiblement les mêmes. Cependant il est à souligner le paradoxe que révèle la manière dont nous formulons la question « comment mobiliser les jeunes ? » En effet, les jeunes sont mobilisés, et même très mobilisés, mais sur des axes et dans des cercles relationnels qui s'affranchissent de plus en plus des contraintes du territoire. Beaucoup d'entre eux vivent - de manière simultanée - **une superposition de sociabilités distinctes, aux limites souvent étanches : le cercle familial, les amis, les relations du collègue, du lycée, de l'université ou du travail, parfois des clubs ou réseaux partageant une activité ou passion commune par l'intermédiaire de l'Internet, les clubs sportifs, etc...** Cela implique des espaces et des champs d'expression différents et nouveaux pour l'adolescent, le jeune adulte où s'exerce concrètement sa liberté et où s'impose de nouveaux repères. De quels espaces parlons-nous ? De quels jeunes parlons nous ?

Les situations seront très différentes entre un territoire en déprise démographique, un territoire de densité moyenne au tissu social et économique riche, ou un territoire de concentration urbaine ou péri-urbaine. Nous devons également distinguer les ados des « années collège » de ceux déjà presque adulte des « années lycée », la catégorie des 16/20 ans étant traditionnellement la plus difficile à appréhender dans le cadre d'actions d'animation. Les jeunes adultes de la vie étudiante ou en début de parcours professionnel ont, quant à eux, leurs spécificités propres.

En effet, comment associer le jeune à la prise de conscience des enjeux d'un territoire, à ce qui conditionne l'avenir d'un territoire, si lui-même n'est pas dans une situation de projection de son propre avenir ?

L'enjeu de la mobilisation du jeune serait donc qu'il puisse **situer son propre avenir individuel dans l'avenir collectif du territoire** tel qu'il se dessine dans la vie démocratique locale.

Quelques expériences élaborées par les CPIE

- En Loire et Mayenne, l'état des lieux de la diffusion culturelle à l'échelon d'un pays de 65 communes a conduit le CPIE à structurer **une offre culturelle riche** (réseau de bibliothèques, de sites patrimoniaux, d'associations d'histoire locale, de salles de spectacle regroupées autour d'une structure unique de programmation, écoles de musique, etc...) visant à **créer des conditions de maintien de la population sur le territoire**. Ce tissu d'initiatives constitue autant de portes d'entrées pour l'implication des jeunes.
- En Woëvre-Côtes de Meuse, la restauration d'une ballastière par une revégétalisation des berges, contribuant à restaurer la diversité spécifique de la ripisylve, a été l'occasion pour des jeunes de s'impliquer dans une **réalisation porteuse de sens** dans le cadre d'un chantier international de jeunes.
- En Pays d'Aix (Aix-en-Provence), le CPIE a mis en place un Plan de déplacement urbain « jeunes » impliquant plus de 20 000 scolaires sans se limiter aux seuls aspects de pédagogie du comportement citoyen mais en faisant en sorte que **la vision et les propositions des jeunes soient intégrés à part entière dans le PDU**.
- En Vallée de l'Orne (Caen), le CPIE a étudié, dans le cadre de l'Observatoire des compétences des EPCI (outil commun à l'UNCPIE et à Mairie Conseil/Caisse des Dépôts), un dispositif original à l'intention des 1668 jeunes de la catégorie 15/25 ans de St Jean de Maurienne, les Contribution locale étudiante (CLE) qui attribue aux jeunes étudiants du secteur une bourse sous réserve de **réaliser un mémoire sur un sujet local, de s'impliquer dans le soutien scolaire des plus jeunes et de participer au « nettoyage de printemps »**.



Ceci suppose des approches originales pour lesquelles nos équipes sont peut être encore trop peu formées, car généralement issues de cultures scientifiques et technologiques, ayant une bonne expérience pédagogique, la plupart du temps, mais habituellement exercée dans le cadre scolaire ou dans celui de la formation professionnelle.

Ceci suppose que les Parcs puissent jouer des rôles multiples, à la fois initiateurs, financeurs, coordinateurs, fédérateurs des actions portées par les jeunes sur leur territoire, voire en dehors.

Quelques citations notées lors de l'atelier

« Ne retombons pas dans les travers de l'éducation-civique telle qu'elle a été enseignée à l'école et qui n'intéressent pas les jeunes. Il n'y a que l'action qui les motive ... »

« Nous avons un système démocratique, il est ce qu'il est mais on n'a pas encore trouvé mieux, il faut le comprendre et le transformer de l'intérieur »

« On peut créer l'enthousiasme chez les jeunes, mais il faut faire très attention à ne pas les décevoir au risque de les perdre »



Forum 2

Le rôle des collectivités dans la prise en compte de l'environnement par les acteurs économiques

Président du forum
Serge Juskiewenski,
Président du Parc naturel régional des Causses du Quercy

En milieu rural peut-être plus qu'ailleurs, le rôle des collectivités aux côtés des acteurs économiques est essentiel au développement harmonieux du territoire.

Ce forum a constaté et identifié les enjeux suivants :

- Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans le cadre d'une plus forte prise en compte de l'environnement par les acteurs économiques. Non seulement elle doivent répondre à cette mission, mais au-delà il paraît indispensable qu'elles aient une démarche volontariste en allant vers les entreprises.
- Il faut trouver des formules nouvelles impliquant tous les acteurs du milieu rural, qu'ils soient élus, professionnels des différents secteurs, associations, et tout particulièrement en matière de gestion de l'espace rural.

Les idées forces du forum sont de :

- Décloisonner les univers des élus et des chefs d'entreprises par des outils et des méthodes, supports de concertation.
- Sensibiliser les collectivités et les partenaires pour relayer les actions jusqu'aux maîtres d'ouvrage.
- Travailler avec la même équipe (avec techniciens, prestataires et élus si possible) dans la réalisation d'un projet pour le pérenniser.
- Evaluer le juste coût du maintien de la qualité de nos territoires, source d'aménités, et faire admettre dans le cadre des relations entre collectivités, entreprises, consommateurs qu'il faut payer pour maintenir la qualité de vie.

Le forum a exprimé les recommandations suivantes:

- Identifier le rôle de chacun des acteurs dans un projet territorial partagé par une large concertation, en se plaçant dans la perspective de la décentralisation des compétences.
- Evaluer en élaborant préalablement des indicateurs et suivre sur le terrain, dans le cadre d'une subsidiarité, les bénéfices réciproques de chacun des acteurs.
- Echanger au-delà du réseau des Parcs notamment à l'international pour repérer des expériences constructives.

Atelier 2.1

Concertation entre entreprises et Collectivités pour un management environnemental

Animateurs : Jacqueline Alquier, Présidente du Parc du Haut-Languedoc et Jean-Marc Bérépion, directeur du Parc des Boucles de la Seine Normande
 Témoins : Anne-Marie Sacquet, directrice du Comité 21
 Coordinateurs : Nicolas Sanaa et Stéphane Adam, chargés de mission Fédération

Contexte

La recherche de la performance socio-économique et environnementale sur le territoire du Parc est souvent liée au rôle concerté des collectivités (communes, EPCI, Parcs, Département, Région), des entreprises et des partenaires.

La concertation intervient dans le cadre de différentes situations qui vont de la conduite de projet à la gestion de conflits.

La réussite des actions dépend de la qualité de la concertation permettant d'anticiper (agir et non subir) et de passer d'une logique de court terme à des solutions durables.

Au sein de l'atelier, nous avons traité différents cadres de concertation en matière de management environnemental :

- dans le cadre d'équipements à maîtrise d'ouvrage de collectivités (les Zones d'Activités),
- dans une phase de sensibilisation du Parc auprès d'entreprises,
- dans une logique de valorisation des entreprises qui s'engagent.



Plusieurs exemples

sont venus étayer les discussions :

- Création, extension, réhabilitation et prise en compte de l'environnement sur les zones d'activités dans le Parc Loire Anjou Touraine par Sylvie Nicolas, chargée de mission Développement du Parc, Philippe Beauvillain, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau, Raphaël Chemin, chargé de mission de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau et Marie-Madeleine Mialot, Vice-Présidente de la Région Centre.
- Démarche concertée entre communautés de communes et entreprises sur l'extension et la réhabilitation d'une Zone artisanale, par Maurice Zellner, maire de Courpière et vice-président de la communauté de communes du pays de Courpière et Lionel Selmo, chargé de mission Développement et Etienne Clair, chargé de mission développement du Parc.
- Le programme d'amélioration des zones d'activités de la Combe de Savoie concilier image touristique et développement économique au sein du Parc du Massif des Bauges, par Bertrand Buch du Comité d'Expansion de Savoie et Sylvie Miguet, chargée de mission du Parc.
- L'opération de pré-diagnostic auprès des "restaurants du Parc" en Haute-Vallée de Chevreuse par Olivier Sanch, chargé de mission Développement au Parc et Aurore Gaulon, conseillère environnement de la CCI Versailles-Val d'Oise-Yvelines.
- L'Écotrophée du Parc des Ballons des Vosges (démarche de valorisation d'entreprises et de collectivités), par Catherine Bohème, chargée de mission Développement économique du Parc et un représentant de la commune de Plombières les Bains (lauréat de l'écotrophée).

Constats

Les participants à l'atelier ont insisté sur la nécessité d'une action volontariste des collectivités auprès des entreprises. Ils ont aussi rappelé l'importance pour les élus et les techniciens des collectivités d'aller vers les acteurs privés : c'est le cas des visites d'entreprises par les élus du Parc de Loire Anjou Touraine.

Les différentes expériences présentées font la preuve de l'efficacité renforcée des actions grâce à la mise en œuvre de démarches de concertation.



Atelier 2.2

Vers la performance environnementale des entreprises touristiques

Animateur : Henri Conan, directeur du Parc du Perche
 Témoin : Bernard Cressens, directeur du WWF France
 Coordinatrice : Laure Sagaert, chargée de mission à
 la Fédération des Parcs

L'objectif de cet atelier était de présenter des initiatives de collectivités attachées à développer la prise en compte des performances environnementales des entreprises touristiques. Quatre exemples nous ont permis d'analyser différentes méthodes.

Idées forces

Il appartient notamment aux Parcs de décloisonner les univers des collectivités et des entreprises. Pour cela, l'atelier a largement illustré l'importance de structurer la concertation par des outils adaptés, comme les « écocartes », les « cartes météo », les pré-diagnostics environnementaux présentés dans le guide de management environnemental des zones d'activités. Il est également essentiel de disposer d'un regard extérieur (notamment apporté par un expert) tout au long des différentes phases du processus. Dans ce cadre, l'atelier a mis l'accent sur le rôle du Parc venant en appui méthodologique auprès des EPCI ou sensibilisant les collectivités et les partenaires en amont pour relayer les actions jusqu'aux maîtres d'ouvrage.

Recommandations

Les démarches participatives ne doivent pas exclure le recours aux cadres réglementaires et se doivent d'être ferme sur certaines questions.

Dans la relation entre collectivités et entreprises, le partenariat avec les organismes consulaires est un des moyens privilégiés pour légitimer le Parc vis-à-vis des acteurs privés.

Enfin, dans l'objectif de démultiplier les effets des actions conduites, les démarches de valorisation doivent être pensées aux différents niveaux. A ce titre, l'atelier a retenu l'idée de relayer les éco-trophées des Parcs par une édition nationale.

L'introduction d'un facteur environnemental dans l'offre touristique des centrales de réservation dans le Parc du Queyras, présenté par Jean-Yves Astruc, directeur du Parc.

Le Parc naturel régional du Queyras possède une capacité d'accueil conséquente, avec 45 000 lits touristiques pour 5 000 habitants.

Au travers d'une démonstration de son nouveau site internet de réservation d'hébergements, le Parc a montré comment la sélection de ces opérateurs touristiques s'effectuait selon des critères environnementaux.

Les consommateurs, utilisateurs du web, sont eux-mêmes invités à effectuer leur choix en décidant de consommer un « produit éthique » ou « produit grande consommation ».

Pour en arriver à une liste de critères environnementaux acceptée par les professionnels, le Parc a animé de nombreuses réunions avec eux afin qu'ils élaborent eux-mêmes cette liste de critères.

Cette initiative tente ainsi de répondre à la question : le développement durable doit-il se faire en fonction des priorités du territoire ou des attentes des clientèles ?

(Adresse du site : www.pnr-queyras.com)

Région Aquitaine : présentation du guide environnemental en hôtellerie par Jean-Claude Guicheney du Conseil économique et social de la Région Aquitaine.

La démarche mise en place pour la réalisation du guide environnemental consiste avant tout à atteindre un niveau suffisant d'appropriation de la méthode par les professionnels afin qu'elle puisse être reprise par le maximum d'hôteliers. Pour cela, les professionnels ont été associés durant tout le processus.

Le guide se décompose en trois parties : comprendre, agir, évaluer à travers toutes les filières composant la gestion environnementale.

Il présente des tableaux de bord élaborés pour donner la capacité à chaque professionnel de réaliser un autodiagnostic.

Ce projet a débuté en 1996 avec le chantier « tourisme et environnement » par une enquête au niveau européen sur les labels existants (Green Globe etc.).

Le conseil Economique et Social a désormais pour projet de travailler selon la même démarche vis-à-vis de l'hôtellerie de plein air.

Appui du Parc des Boucles de la Seine normande auprès de communautés de communes pour un appui à la prise en compte de facteurs environnementaux dans le développement des hébergements touristiques.

Le Parc des Boucles de la Seine normande a intégré dans sa charte (2001-2011) la volonté d'affirmer ses actions dans le domaine du tourisme durable. Il projette de présenter sa candidature à la charte européenne du tourisme durable pour la fin de l'année 2004.

Dans cet objectif et afin de travailler à la préparation de sa stratégie et de son plan d'action, il est en phase de contractualisation avec les communautés de communes de son territoire.

Dans un premier temps, avec l'aide du Comité Régional du Tourisme, le Parc a réalisé un diagnostic du territoire de la communauté de communes qui a donné lieu à un guide d'accueil intercommunal.

La communauté de communes a ensuite présenté des projets de gîtes. Le CDT, le Parc et les gîtes de France ont réalisé le diagnostic. Le Parc a ciblé son diagnostic selon quatre axes : les déchets, l'eau, l'énergie, les produits d'entretien.

Le programme est financé par l'agence de l'eau pour la mise aux normes des hébergements.

Avant de préconiser les mesures nécessaires à prendre, et à l'instar de certains Parcs comme les Ballons des Vosges, les Boucles de la Seine normande ont déjà entrepris de mettre en œuvre ces mesures pour leurs propres établissements.

Un massif... 4 stations démarches collectives et « plus Parc », par Jacques Compara, directeur de la SEM des Bauges et Christophe Baudot, directeur de la SEM de Savoie-Grand Revard.

A l'initiative du Parc naturel régional du Massif des Bauges et avec son appui, les représentants de 4 stations ont monté une série d'actions de protection de l'environnement, de promotion et de commercialisation concertées :

- Carte découverte = forfait ski incitant à la découverte des autres stations du parc,
- Protection des galliformes contre les câbles des remontées mécaniques,

- Démarche qualité et certification,
- Formation du personnel à l'accueil,
- Promotion commune vis à vis de la clientèle de proximité (villes-portes).

Enfin, sous l'égide du Parc, un dossier d'intention stations moyennes du Massif des Bauges a été monté collectivement par les 4 stations dans le cadre du XII^{ème} contrat de Plan Etat Région. Face aux risques de banalisation de l'espace encore préservé et riche de son authenticité, la procédure du Parc naturel régional est apparue la mieux à même de répondre aux interrogations des 4 stations, par des propositions et des actions concrètes, selon une démarche globale, pour un environnement durable.

En conclusion, le témoin de notre atelier constate que les principes du développement durable restent à expliquer au public : il nous faut donc encore convaincre.

On peut constater à travers ces différents exemples qu'à chaque fois une méthodologie assez poussée est mise en place : c'est une base commune qu'on observe quelque soit les exemples analysés. Il faudra bien sûr veiller à passer par une phase d'évaluation pour mesurer l'efficacité des actions entreprises.

On constate également qu'il est nécessaire de fédérer les efforts, les réseaux pour arriver à un résultat intéressant.

Il est nécessaire de se tourner vers l'Europe non seulement pour rechercher des financements à nos actions mais surtout pour constituer un groupe technique européen représentatif des efforts réalisés sur les territoires ; et, à ce niveau, les services de l'Etat ont une mission importante à jouer en tant que relais national.



Atelier 2.3

Accompagner les exploitants agricoles dans une démarche territoriale et environnementale

Animateurs : Elie Fayette, Président du Parc du Livradois-Forez et Jean Westphal, Président du Parc des Vosges du Nord
 Témoin : Yves François, représentant de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, Chambre d'agriculture de l'Isère
 Coordinatrice : France Drugmant, chargée de mission à la Fédération des Parcs



Cet atelier s'est attaché à montrer comment l'approche territoriale et l'appui des collectivités peuvent apporter un plus aux agriculteurs. Elle permet notamment de sortir d'une démarche sectorielle pour amener le développement de filières en lien avec les terroirs. La démarche consiste à identifier les enjeux agricoles propres à chaque territoire, à rechercher les solutions les plus adaptées au contexte local et à mettre en place un accompagnement adéquat qui nécessite une animation et une sensibilisation plus importantes des acteurs. Cette capacité d'animation et d'ingénierie territoriale est un des atouts des Parcs naturels régionaux qui s'appuient sur un travail étroit entre élus et techniciens des différents niveaux d'intercommunalité, entre agriculteurs et autres acteurs du monde rural.

Il s'est appuyé sur les expériences suivantes :

- Sites pilotes pour des projets d'agriculture durable une démarche partenariale innovante dans les Alpes, par Loïc Perron, coordinateur du programme SUACI Alpes du Nord et Alain Henry, président du SIVOM du Haut-Chablais.
- Se concerter pour définir les enjeux agri-environnementaux du territoire par Michel Jabrin, chargé de mission agriculture au Parc naturel régional du Pilat
- Les plans locaux de gestion de l'espace exemple du plateau de la Leysses et du Pays du Laudon et de Faverges, par Jean-Claude Monin, élu du Parc du Massif des Bauges et Président du Syndicat Intercommunal du Plateau de la Leysses et André Corboz, élu du Parc.

Cet atelier a surtout abordé le sujet du devenir de l'espace rural sur nos territoires, et plus précisément lorsqu'il est source d'attractivité pour les activités urbaines, les constructions résidentielles et l'activité touristique. L'atelier a montré qu'il est urgent de proposer des solutions pour une gestion concertée de cet espace où les gestionnaires ne sont plus les seuls agriculteurs et où la question du foncier et de l'implication des collectivités sont cruciales.

On constate que la gestion concertée de l'espace est un enjeu de société qui dépasse largement les petites rivalités locales, professionnelles ou syndicales. Le tissu agricole est actuellement en perte de vitesse et n'est plus en capacité de gérer tout l'espace. L'enjeu est de maintenir un espace rural de qualité dans une logique de développement durable pour retrouver un équilibre socio-économique aujourd'hui rompu. Pour ce faire, il convient de sensibiliser et d'interpeller tous les acteurs à tous les niveaux, et en particulier les collectivités.

En zones rurales, les outils réglementaires sont insuffisants pour régler les problèmes liés au foncier, à l'urbanisme et à l'occupation des sols, alors que de tels outils performants existent en zone urbaine.

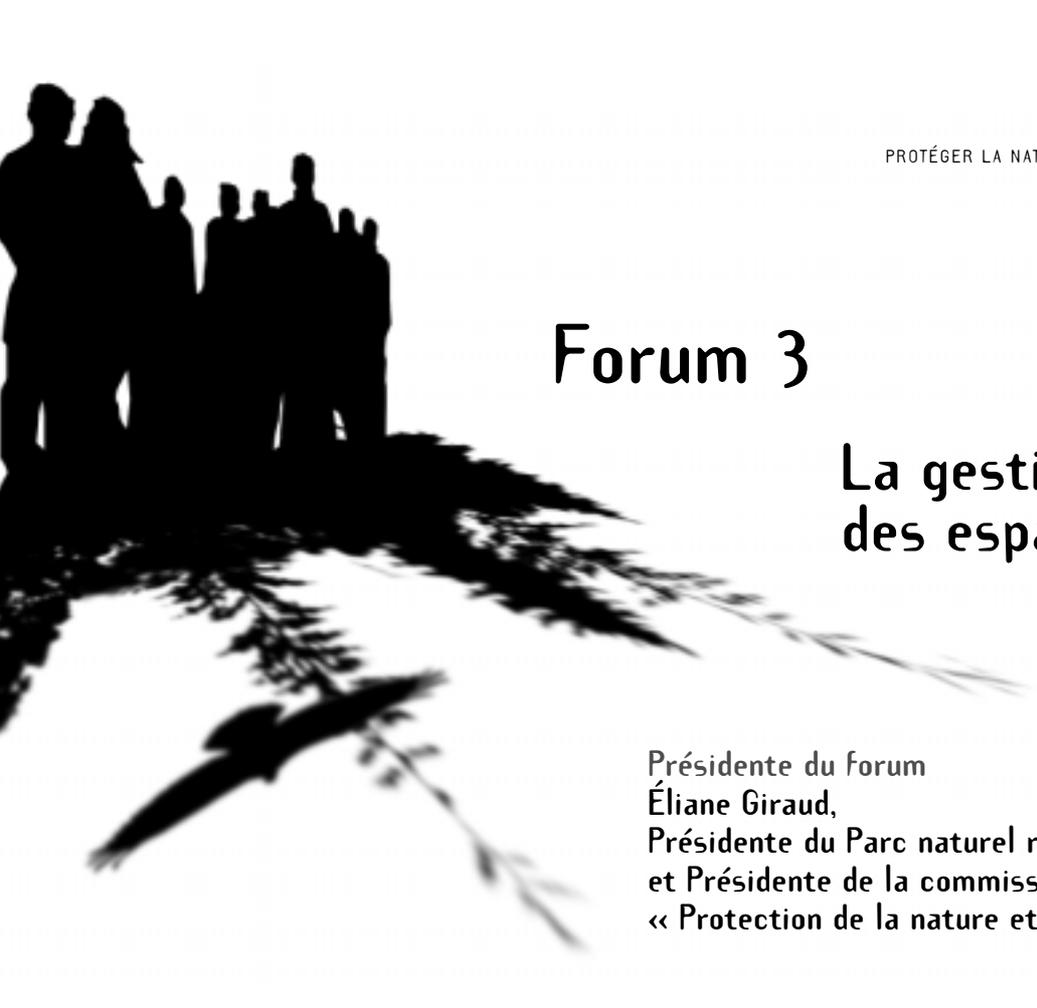
La gestion concertée de l'espace implique différentes étapes :

- trouver un consensus sur des objectifs communs, s'accorder sur des priorités, convaincre pour aboutir à un projet territorial partagé
- travailler avec la même équipe dans la réalisation d'un projet (techniciens, prestataires et élus si possible)
- avoir rapidement un début de concrétisation pour mieux convaincre
- être capable d'évaluer l'action et avoir un suivi au plus près du terrain
- faire admettre qu'il faut payer pour le maintien de la qualité de vie sur nos territoires, sources d'aménités
- montrer les conséquences d'un immobilisme et du laisser-faire car une réaction urgente est indispensable pour éviter une catastrophe annoncée.

Il convient de conforter le rôle des collectivités qui jouent un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs et la pérennisation des actions par la contractualisation. Une des voies proposées pour rémunérer les aménités produites par l'agriculture serait d'y consacrer une part de la taxe de séjour, de la taxe des espaces verts ou de la taxe sur les remontées mécaniques en zone de montagne, en veillant toutefois à quantifier les services ou réalisations envisagées (notion de contrat d'objectif).

La question du foncier doit être traitée en priorité pour régler les conflits d'usage. Un des rôles des collectivités est de pouvoir sensibiliser en particulier les propriétaires non exploitants pour faire évoluer les esprits sur le droit de propriété. Les exploitations doivent pouvoir intégrer cette nouvelle donne et évoluer notamment par la diversification de leurs activités (gestion espaces verts, valorisation des produits, circuits de commercialisation nouveaux) pour redynamiser le tissu agricole. Ces propositions doivent être étudiées en lien étroit avec les organisations professionnelles. D'où l'importance de déboucher sur un réel partenariat entre l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture et la Fédération des Parcs au niveau national, et entre les chambres et les Parcs au niveau local.

Pour faciliter la gestion concertée de l'espace dans les Parcs naturels régionaux, l'atelier propose des évolutions réglementaires comme la mise en œuvre de Schémas de cohérence territoriaux (SCOT) dans les Parcs ou la simplification des circuits administratifs nationaux des programmes européens (LEADER +, INTERREG).



Forum 3

La gestion concertée des espaces naturels

Présidente du forum
Éliane Giraud,
Présidente du Parc naturel régional de Chartreuse
et Présidente de la commission fédérative
« Protection de la nature et gestion de l'espace »

La vocation première d'un Parc est la préservation de ses espaces et de ses ressources naturelles. Sur leurs territoires remarquables, les Parcs sont les chefs d'orchestre tant des acteurs par l'organisation d'une gestion concertée, que des outils à leur disposition. Les Parcs sont d'ailleurs souvent pionniers pour expérimenter la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de gestion et de protection de la nature et des ressources naturelles (Natura 2000, Chartes Forestières de Territoire, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau, Contrats de Rivière,...) avec, toujours, un principe de travail : la concertation de l'ensemble des acteurs impliqués.

Comment articuler et impliquer les acteurs et les partenaires dans une gestion concertée des espaces et des ressources naturels d'un Parc ?

Quelles sont les bonnes échelles pour conduire cette gestion concertée sur un territoire de Parc ?

Cette nécessaire concertation entre les partenaires doit permettre la création d'outils d'aide à la décision (SIG, Bases de Données, Atlas...) au service de la gestion des espaces et ressources naturels.

Les trois ateliers de ce forum ont démontré qu'une concertation réussie dépend de la confiance établie, de la capacité d'écoute, des échanges et de l'ouverture à de nouveaux acteurs, à condition de donner et se donner du temps et des moyens d'animation. C'est le cœur et le quotidien du métier des Parcs naturels régionaux.

La concertation doit aboutir à la « co-responsabilité » du Parc et de ses partenaires dans la gestion des espaces naturels, accompagnée du respect de la parole donnée. L'Etat, en particulier, doit tenir ses engagements (Natura 2000,...), ne pas changer la règle du jeu (Contrat Territorial d'Exploitation → Contrat d'Agriculture Durable, Réserve Naturelle Volontaire → Réserve Naturelle Régionale,...) et pérenniser les outils pour éviter de décrédibiliser les Parcs et partenaires impliqués sur le terrain.

Il est apparu également important de se focaliser sur la stratégie d'un projet et de ses objectifs, et non pas s'essouffler sur les outils et moyens d'y arriver. Ainsi, le projet de territoire d'un Parc naturel régional (traduits par sa Charte et le Plan de référence) constitue une échelle stratégique légitime et intégratrice pour la planification et pour la coordination des actions et des connaissances.

Les Parcs ont acquis un savoir-faire à faire savoir dans la gestion de l'eau par leur rôle d'initiateur, de « facilitateur » et « d'expérimentateur » sur leurs territoires.

L'informatisation, la coordination et le partage des connaissances sont indispensables à la gestion concertée, à condition de rester pragmatique dans la création des outils d'aides à la décision, de les rendre multifonctionnels et de les évaluer pour permettre leur évolution.

Enfin, les Parcs naturels régionaux souhaitent voir simplifiés, après audit, les outils et procédures de gestion des milieux naturels pour une meilleure lisibilité du projet stratégique.

Atelier 3.1.

Articulation des acteurs et outils de gestion et protection de la nature

Animateur : Jacques Fournier, directeur du Parc du Livradois-Forez

Témoïn : Michel Sommier, directeur du Parc National des Écrins

Coordinatrice Fédération : Cécile Birard, chargée de mission à la Fédération des Parcs

Les Parcs naturels régionaux disposent d'une Charte et d'un Plan de Parc, approuvés par les communes de leur territoire, qui hiérarchisent et cartographient les enjeux de préservation des espaces naturels. Il est néanmoins important d'aller au delà en réfléchissant au bon usage du plan de référence du Parc pour une convergence forte des outils de planification, notamment sur la définition de zones de nature et de silence. À charge ensuite aux collectivités locales de traduire ces zonages et ces priorités dans leurs documents d'urbanisme, à l'exemple du projet de Parc Oise-Pays de France à propos des corridors biologiques.

Les Parcs sont ainsi au carrefour des superpositions de zonages sur leur territoire. Sans les simplifier, ils en permettent une meilleure lisibilité comme l'a bien illustré l'exemple du Parc des Ballons des Vosges. Il faut d'ailleurs veiller à ce qu'en terme de communication, l'on inverse pas le projet de territoire - la stratégie - et les outils. En effet, le foisonnement actuel des outils demande du temps d'explication, de formation et de l'argent (qui manquent). L'enjeu est ainsi de veiller à ce que chacun identifie le bon interlocuteur et l'échelle adaptée, et non de tenter de communiquer sur les quantités d'outils disponibles.

Les débats ont insisté sur le fait de privilégier la vision stratégique, de passer du temps à expliquer ce que l'on veut et non pas le fonctionnement des outils, notamment financiers, qui permettent d'y aboutir. De plus, il est primordial d'assurer la pérennité des outils et des règles d'utilisation pour ne pas décrédibiliser les animateurs de la concertation. Dans les dispositifs actuels, outre les moyens suffisants nécessaires à la mise en place de Natura 2000, il est nécessaire d'accorder la priorité dans la mise en œuvre des Contrats d'Agriculture Durable dans les Parcs et les sites Natura 2000. De même l'on pourrait envisager un cumul de ces CAD avec la Prime Herbagère Agri-Environnementale.

Notons que l'atelier a exprimé le fait que les Mesures Agri-Environnementales étaient les bons outils, simples, pour traduire des objectifs partagés de gestion des espaces naturels.



La maîtrise foncière est également un élément central de la préservation des milieux naturels à travailler avec les SAFER, les conservatoires et les Départements. De même, il faut apprendre à mieux articuler les outils réglementaires et contractuels. Ils sont souvent complémentaires, mais il est important de les simplifier. L'atelier a aussi rappelé qu'il faut saisir les opportunités et se servir des outils des autres : les Chartes Forestières de Territoire sont par exemple une déclinaison plus opérationnelle du volet forestier de la charte du Parc, elles sont complémentaires et cohérentes en terme d'échelle d'action. Le Parc du Morvan a montré comment sa CFT a constitué un outil de concertation et de mobilisation difficile des acteurs, légitimant le Parc et permettant d'affirmer une identité du territoire face aux financeurs.

Le savoir-faire des Parcs, reconnu, est celui de l'animation-concertation-sensibilisation qui est pour 95% dans la réussite des projets. Cela suppose du temps, l'établissement d'une confiance préalable et l'aboutissement à une « co-responsabilité » des partenaires, indispensable pour un travail en réseau avec des objectifs communs. Les Parcs sont des ponts pour permettre l'articulation entre les acteurs qu'à priori tout sépare, pour faire évoluer la palette des partenaires, chacun se fortifiant mutuellement comme l'ont bien montré les exemples des Parcs des Caps et Marais d'Opale et du Massif des Bauges. La porte doit toujours rester ouverte à de nouveaux partenariats et acteurs. Mieux, la recherche de nouveaux partenaires devrait être permanente. Les sciences humaines pourraient encore apporter à cet aspect.

La condition de l'articulation des outils est l'articulation des acteurs par l'implication sur le terrain (« la bistrologie ») et la confiance (« mariage de cœur et de raison »).

La Charte et les plans de Parc sont des outils pérennes et transversaux, indispensables à l'établissement de liens de confiance entre les partenaires. Ces liens sont longs à établir et demandent le respect des engagements. Or, le manque de respect de l'Etat, en particulier financiers, les changements de « règle du jeu » décrédibilisent les structures qui ont le rôle de coordination et d'animation sur le terrain et annulent les effets des démarches de concertation et sensibilisation, malgré l'investissement engagé (par exemple sur Natura 2000).

Atelier 3.2. Intégrer les milieux naturels pour une gestion concertée de la ressource en eau

Animateur : Philippe Ilieff, directeur du Parc naturel régional des Grands Causses

Témoïn : Bruno Remont, chargé de mission de la politique territoriale et contractuelle à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Coordinatrice Fédération : Julie Le Bihan, animatrice du pôle-relais « zones humides intérieures » à la Fédération des Parcs

Avec la loi sur l'eau de 1992 s'est développée l'idée d'une gestion intégrée et concertée de la ressource en eau au niveau d'un territoire cohérent. Cette gestion implique d'une part un compromis entre la préservation des écosystèmes aquatiques et la satisfaction des usagers, et d'autre part une concertation de l'ensemble des acteurs du territoire et une coordination des actions de gestion et d'aménagement.

Pour garantir la mise en œuvre d'une telle gestion, les Parcs et leurs partenaires, collectivités et usagers, ont à leur disposition divers outils (SDAGE, SAGE, contrat de rivière, contrat de lac,...) leur permettant de gérer la ressource en eau et les milieux naturels qui y sont associés.

Le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin, représenté ici par Valérie Paquereau et Manuel Chrétienne, chargés de mission du Parc, a pour vocation d'améliorer la gestion intégrée et concertée de l'eau dans un objectif de préservation de la zone humide et d'harmonisation des différents usages. Ainsi mène-t-il des actions à des niveaux et par des outils divers :

- action locale, par la gestion expérimentale des niveaux d'eau sur le marais des Mottes, via la contractualisation avec les agriculteurs,
- action plus globale, par la gestion des niveaux d'eau sur le marais de la Douve (installation d'un réseau de mesures et automatisations des vannages) fixé par arrêté préfectoral.

Marcel Verney, président du Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran, nous a permis de comprendre comment le Contrat de rivière Chéran (1997-2007) vise à gérer la rivière et son écosystème de façon intégrée et concertée entre les 35 communes du bassin versant.

Il se traduit concrètement, pour les milieux naturels, par la consolidation de seuils et digues, la restauration des berges, l'amélioration du transport sédimentaire amont/aval, le recensement et la gestion des zones humides sur tout le bassin versant, l'entretien des milieux restaurés et leur suivi.

Le Contrat de bassin versant du lac du Bourget, présenté par Michel Delmas, directeur du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie et Renaud Jalinoux, chargé de mission au Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget, consacre lui aussi une part importante aux milieux naturels via :

- des actions concrètes sur le terrain par la maîtrise foncière et d'usages, et la gestion/ restauration/renaturation des zones humides et cours d'eau,
- la renaturation du fonctionnement hydraulique,
- l'inscription de la préservation des zones humides dans les documents d'urbanisme.

Enfin, la stratégie d'interventions du SAGE Boulonnais sur le patrimoine naturel lié à l'eau nous a été expliquée par Hervé Naulin, chargé de mission du Parc des Caps et Marais d'Opale. Celle-ci repose sur une volonté forte de rechercher une compatibilité des activités humaines avec un haut degré de naturalité des milieux naturels. Les orientations proposées visent à améliorer la protection des milieux les plus remarquables, à engager la réhabilitation et la valorisation des potentialités de tous ceux dont l'eau constitue un facteur d'accroissement de la biodiversité du bassin côtier du Boulonnais. Ainsi la gestion de la ressource en eau et des milieux naturels associés suppose-t-elle :

- d'améliorer (par l'expérimentation), recueillir et mettre à disposition les **connaissances**,
- d'intervenir à une échelle territoriale cohérente : le **bassin versant**, qui sous-entend une solidarité amont/aval,
- de développer **concertation et partenariats entre tous les acteurs du territoire** afin de satisfaire au mieux les attentes et les besoins de chacun,
- des **moyens humains et financiers et des politiques publiques cohérentes et pérennes**,
- de mettre en place des programmes de **gestion pérenne**,
- de s'appuyer sur une politique de **maîtrise foncière**, de **contractualisation** et de **réglementation**.

Le rôle des Parcs dans l'expérimentation, l'animation et la concertation est connu et reconnu. De plus, leurs compétences et leur ancrage territorial leur donne toute légitimité pour assurer la coordination des actions de gestion de la ressource en eau. Les Parcs ont un savoir faire qu'il convient de faire savoir...



Atelier 3.3

Outils d'aide à la décision pour une gestion concertée des espaces naturels

Animateur : Pascal Lambert,
chargé de mission du Parc du Vexin français
Témoïn : Laurent Duhautois,
chargé de mission nature à l'IFEN
Coordinatrice : Olivia Favre,
chargée de mission à la Fédération des Parcs

Dans le but de favoriser une meilleure connaissance du territoire, les Parcs et leurs partenaires développent différents outils comme la réalisation de catalogues ou la mise en place de systèmes d'information géographique.

Ces outils d'aide à la décision constituent un élément fort pour une gestion concertée des espaces naturels. Ils peuvent également pour certains servir à améliorer la communication avec les habitants.

**Dans cet atelier,
ont été présentés différents exemples :**

- Création du Catalogue simplifié des Stations Forestières par le Parc naturel régional de l'Avesnois : outil d'aide à la gestion forestière, par David Moulin, chargé de mission du Parc de l'Avesnois.
- L'Atlas communal : un Système d'Informations Géographiques pour l'Observatoire du patrimoine naturel de Lorraine.
- La Régie de Gestion des Données départementales de la Haute-Savoie, un outil de centralisation et de mise à disposition de l'information, par Jacques Cossalter, directeur de la RGD.
- La base de données IRINA et Natura 2000 dans les Vosges du nord, par Eric Brua, chargé de mission au Parc des Vosges du Nord.

Les objectifs de l'atelier étaient ainsi de présenter des outils d'aide à la gestion des espaces naturels, de montrer les démarches partenariales mises en place pour les développer et l'intérêt d'organiser le partage des informations.

Les débats de l'atelier ont permis de dégager plusieurs constats et enjeux :

- La nécessité du partage de l'information,
- Le manque de culture partenariale,
- Des problèmes de récolte des données,
- La difficulté d'appropriation des outils d'aide à la décision.

Face à cela, les parcs et leurs partenaires ont développé des outils et des méthodes de travail qui tendent à répondre à ces problématiques. On notera que deux voies se dégagent dans la constitution d'outils d'aide à la gestion des espaces naturels :

- d'une part des outils dédiés à certains type de milieux (catalogue des stations forestières) ou à une opération de gestion particulière (Base Natura 2000),
- d'autre part des outils plus génériques qui tendent vers une certaine exhaustivité (Atlas communal, Base IRINA, Régie de gestion des données départementales).

Si ces deux démarches répondent aux manques de culture partenariale et d'échange d'information, des outils dédiés permettent une appropriation des outils plus aisées. En effet, en ne traitant qu'une thématique, on simplifie la structure des systèmes d'informations mis en place et donc leur appropriation.

L'idée force qui ressort cependant de l'atelier est l'importance de l'échange humain. Les systèmes mis en place ne sont que les supports techniques d'un travail de concertation des hommes et des femmes impliqués dans la gestion des espaces naturels. Les outils ne fonctionnent que grâce à eux.



Pour que les outils soient performants, il nous faut trouver et inventer des méthodes communes de travail.

Forum 4

La décentralisation : quelle répartition des rôles pour la gestion des espaces naturels ?

Président du forum
Yves Dauge,
Président du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Si la répartition des compétences entre l'État et les collectivités dans le domaine de l'environnement n'a pas fondamentalement changé ces dix dernières années, un nouveau chantier de la décentralisation a vu le jour.

Comment, dans ce cadre, assurer la cohérence de politiques territoriales conçues à diverses échelles ainsi que la qualité des mesures de gestion des espaces naturels et ruraux fragiles, et avec quels moyens ?

Les principaux constats issus des ateliers du forum portent sur :

- Une trop grande diversité dans les procédures et moyens d'interventions foncières et fiscales sur un territoire de Parc
- Une mise en œuvre de la police de l'environnement non satisfaisante alors que les comportements non écocitoyens deviennent de plus en plus coûteux et que leurs impacts sont parfois irréversibles
- Une base de concertation avec l'ensemble des territoires organisés et un outil de mise en cohérence des politiques : la Charte des parcs
- Une multiplication d'outils et de labels de protection du patrimoine du niveau local au niveau international

Il apparaît nécessaire de décliner une solidarité entre le monde urbain et le monde rural qui prendrait en compte le logement, les transports, les outils fonciers, etc.

Sur la question de la police de la nature, le forum préconise la mise en œuvre d'une police opérationnelle sur les territoires des Parcs naturels régionaux, mais non un transfert des pouvoirs de police.

Le forum a également identifié le rôle majeur des régions pour aboutir au principe « un projet, une structure, un outil de planification » et pour inciter à la concertation entre territoires de projet.

Enfin, il est reconnu que les Parcs naturels régionaux ont un rôle pertinent pour animer et développer la complémentarité des politiques patrimoniales et les rendre lisibles.

Les perspectives qui se sont dégagées de ce forum sont les suivantes :

- L'Etat doit veiller au respect de la charte et à sa bonne application
- Les Parcs doivent prendre l'initiative de coordonner les modes d'intervention des polices de l'environnement
- Les Parcs doivent pouvoir animer et porter les démarches d'aménagement sur tout ou partie de leur territoire
- Les Parcs sont amenés à s'inscrire dans des dynamiques internationales de protection et de valorisation du patrimoine

Atelier 4.1

la cohérence des politiques foncières et fiscales sur un territoire de Parc

Animateur : Jean-Paul Chanteguet, Président du Parc de la Brenne et Luc Barbier, Président d'Honneur de Réserves Naturelles de France, Chargé de mission au Parc des Caps et Marais d'Opale

Témoignage : Ministère de l'écologie et du développement durable, DNP

Coordinatrice : Cécile Birard, chargée de mission à la Fédération des Parcs

Tout en confirmant la grande diversité des situations et des moyens d'interventions développés sur les Parcs mais aussi les difficultés de trouver des moyens pérennes en fonctionnement, les participants à l'atelier ont confirmé que la maîtrise du foncier constituait bel et bien un enjeu majeur pour les Parcs. L'essentiel du débat s'est porté sur la **solidarité entre le rural et l'urbain**, que ce débat porte sur l'environnement ou la protection de la biodiversité ou qu'il soit du niveau national ou local.

L'atelier s'est appuyé sur les présentations suivantes :

- Convention de partenariat entre le Parc du Vexin français et l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France sur les Boucles de la Seine, par Françoise Roux, chargée de mission environnement au Parc du Vexin français et Pierre Clavel, Directeur-adjoint de l'AEV.
- Collaboration entre le Parc de la Haute Vallée de Chevreuse et le Conseil Général des Yvelines sur la politique des Espaces Naturels Sensibles, par François Hardy, responsable environnement du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse.
- Acquisitions foncières pour la gestion hydraulique de la Scarpe en lien avec le Syndicat d'aménagement hydraulique de la basse vallée de la Scarpe et Escaut, par Caroline Delelis, chargée de mission du Parc Scarpe-Escaut.
- Mise en place d'un Etablissement public foncier pour les territoires urbains et ruraux, par Jean-Louis Darmet, chargé de mission à l'ASADAC et Jean-Claude Martin, Président de la Communauté de communes du Pays d'Alby.



Dix idées forces sont ressorties de l'atelier et présentées ci-dessous sans hiérarchisation :

1. la **solidarité « rural-urbain »** est une nécessité impérieuse, qu'elle traite des aspects péri-urbanité, de l'accueil du public au sens large, des transports, du travail des Parcs en zone urbaine (dont le foncier, etc.).
2. Il faut renforcer l'**opposabilité en matière de charte du Parc** et le niveau d'application de la convention d'application par les services de l'Etat,
3. lors de la rédaction de la **charte**, lui **adjoindre des annexes financières** qui constitueront des engagements forts,
4. **Clarifier dans la Charte les responsabilités et les statuts du foncier**, en terme de compétences et de niveau de responsabilité,
5. **Défiscaliser les zones d'intérêt collectif** (prairies humides ou zones d'expansion des crues par exemple),
6. **Définir une politique foncière**, un observatoire foncier au niveau communal et inter communal (bonne information des élus locaux),
7. **Réserver une part « d'animation » sur les projets d'investissement**. La gestion pouvant être remise en cause par manque de moyens.
8. **Etre présent à l'amont des décisions** qui touchent le territoire,
9. **Faire évoluer les associations syndicales autorisées** vers des « associations de gestion du patrimoine naturel ». L'idée est d'utiliser les structures existantes plutôt que d'en créer de nouvelles.
10. **Utiliser le système des « arrêtés de péril »** pour justifier des interventions des Parcs ou de leurs partenaires.

En conclusion, il apparaît nécessaire de veiller à la **cohérence** des dispositifs et des statuts, d'être présent à l'amont des décisions et d'avoir une bonne définition des enjeux. La **charte du Parc** permet cela mais la question de son **opposabilité** en général et de son **application par les services de l'Etat en particulier** ne semble pas une réalité.

Atelier 4.2

Les responsabilités en matière réglementaire et l'exercice de la police de la nature

Animateur : Pierre Weick, directeur du Parc du Vercors
 Témoin : Daniel Beddelem, Ministère de l'écologie et du développement durable et Michel Catus, Direction Régionale de l'ONCFS
 Coordinatrice : Dominique Dolisy-Bonnetaud, directrice adjointe de la Fédération des Parcs

L'objectif de cet atelier était de réaliser un état des lieux en matière de police de l'environnement au sein des Parcs naturels régionaux et de voir, dans le contexte de la décentralisation, quel peut être le rôle des Parcs.

Il s'est appuyé sur les interventions suivantes :

- Le commissionnement et l'assermentation, qui intervient et comment, par Fabienne Martin de l'ATEN.
- Le rôle des gardes dans un Parc naturel régional, par Jacques Léoni, directeur-adjoint du Parc de Corse

Plusieurs constats ont été partagés au cours de cet atelier :

L'existence d'une quinzaine de polices spéciales de l'environnement exercées par de nombreux services engendre une lisibilité de l'action de l'Etat parfois difficile pour l'utilisateur.

On est inquiet car les atteintes au milieu naturel sont de plus en plus nombreuses ou/et graves et donc de plus en plus coûteuses, le rôle d'un parc n'est peut-être pas de faire de la police, mais « il faut être pragmatique » et « ne pas faire d'angélisme » même si l'éducation et la sensibilisation doivent constituer une priorité pour les Parcs naturels régionaux, une mobilisation en matière de police de l'environnement en partenariat avec nos partenaires (services de l'Etat, établissements publics chargés d'une mission de police) est nécessaire. Les maires des communes des Parcs peuvent également être associés à la démarche (en qualité d'employeur des gardes champêtres).

Un certain nombre de Parcs naturels régionaux ont des écocardes ou une brigade verte souvent saisonnière (pour l'information et la prévention) et disposent de gardes pour les Réserves naturelles (Vercors, Martinique, Verdon, Corse...). Le statut juridique de ces agents et leurs pouvoirs de police doivent être clarifiés.

Les différentes interventions ont permis de dresser le panorama suivant :

La police administrative est partagée entre l'Etat et le Maire. En matière de droit de l'environnement, le pouvoir du maire est relativement limité. Un texte transférant le pouvoir de police du maire au Président d'une structure intercommunale est envisagé.

L'exercice de la police judiciaire s'exerce sous le contrôle du Procureur de la République. Les OPJ (officiers de la police judiciaire) et les APJ (agents de police judiciaire) sont seuls habilités à constater tous types d'infractions. Il existe aussi des fonctionnaires et agents chargés de certaines fonctions de PJ comme les agents de l'ONF, les gardes champêtres, les agents des services publics commissionnés et assermentés au titre de polices spéciales de l'environnement (eau, air, littoral, Parcs nationaux, réserves naturelles, sites, faune flore, installations classées, déchets, bruit, affichage publicitaire, circulation motorisée dans les espaces naturels). Les propriétaires privés peuvent également recruter des gardes particuliers pour surveiller leurs propriétés.

- Le commissionnement est la délégation d'un pouvoir de police à un agent par une autorité administrative, le ministre ou le préfet pour les polices spéciales de l'environnement, le maire pour les gardes champêtres.
- L'assermentation est la prestation de serment devant un juge judiciaire.
- Les gardes champêtres relèvent de la fonction publique territoriale, ils constituent la police municipale rurale et forestière. Depuis « la loi Sarkozy » de 2003 les Etablissements Publics de coopération intercommunale peuvent recruter des gardes champêtres après accord des maires concernés. La loi prévoit également la possibilité de recrutement de gardes champêtres par les Parcs naturels régionaux, toutefois aucun décret d'application n'a été pris à ce jour. Le Parc de Corse est le seul parc à avoir conduit lui-même des mesures de police sur son territoire (gardes champêtres).
- Les agents de Collectivités territoriales peuvent également être commissionnés pour rechercher les infractions commises en matière de réserves naturelles, de sites, de protection de la faune et de flore, de bruit et de publicité.
- Les gardes particuliers doivent être commissionnés et assermentés et sont limités au territoire et à des domaines particuliers. Certains sont recrutés par des collectivités locales (Conservatoire du littoral).

La répression des atteintes à l'environnement dans les Parcs naturels régionaux nécessite une démarche stratégique et coordonnée qui devrait comporter plusieurs étapes :

1. Identifier les infractions le plus souvent constatées
2. Identifier les territoires ou partie de territoire soumis aux plus fortes pressions environnementales
3. Identifier les services de police habilités à pouvoir constater ce type d'infraction
4. Réunir les services compétents et élaborer une démarche commune,
5. Élaborer et mettre en œuvre des programmes de contrôles conjoints permettant d'associer les compétences et les expériences.

Les Parcs naturels régionaux pourraient "être exemplaires sur ce sujet".

Voici les principaux enseignements tirés des débats :

- La police n'est pas un but en soi, c'est un moyen de conduire une gestion durable. Il faut qu'elle existe. Pour espérer une pleine efficacité, il est indispensable de la mettre en œuvre de concert avec les services du Parquet. L'ONCFS Rhône-Alpes passe par exemple des conventions avec le Parquet permettant de formaliser localement une politique pénale. Une collaboration étroite avec le Parquet est indispensable.
- Les besoins en matière de sensibilisation et de formation des partenaires peuvent être importants
- Les Parcs naturels régionaux peuvent se constituer partie civile et demander réparation des dommages subis (dégradation ou incendies volontaires). Les Parcs du Vercors et de Chartreuse par exemple se sont portés partie civile dans des affaires d'infractions à l'environnement
- Les bénévoles saisonniers ne peuvent être commissionnés, cela est toutefois possible pour des agents temporaires d'une durée de 4 ans
- Grâce à un travail avec le Procureur, la procédure de timbre-amende est utilisée dans la réserve du Vercors pour certaines contraventions
- L'avertissement des contrevenants est de la seule compétence du Procureur de la République, cela ne peut donc être laissé à l'initiative de l'agent qui doit constater les infractions pénales, sauf instruction écrite ou délégation expresse du Procureur.



En conclusion, il apparaît que les Parcs ont besoin d'une police de l'environnement répressive opérationnelle sur leur territoire pour mettre en œuvre leur charte. Ils auraient intérêt à prendre l'initiative de regrouper périodiquement les polices mobilisables (ONCFS, CSP, ONF, etc.) et à travailler avec un correspondant du Parquet : pour cela un travail en partenariat avec les délégations régionales des établissements publics et avec les services de l'Etat (DIREN) est fortement conseillé.

Atelier 4.3

Préserver les espaces naturels à travers les outils d'aménagement des collectivités

Animateur : Hubert Saint, Président du Parc des Boucles de la Seine normande
 Témoin : Anne-Marie Leurant, directrice-adjointe DIREN Rhône-Alpes
 Coordinatrice : Catherine Jenkins, directrice-adjointe de la Fédération des Parcs.

Au cœur de la problématique de décentralisation, l'atelier a examiné, sur la base d'exemples concrets, comment le projet territorial porté par un Parc naturel régional peut à la fois :

- être pris en compte dans des procédures de planification parfois plus larges et souvent à cheval sur son territoire, comme les contrats de développement de Rhône-Alpes, les Directives territoriales ou des SCOT portés par des agglomérations importantes,
- être traduit de façon opérationnelle sur le territoire du Parc par la coordination des outils de planification des communes.

L'atelier s'est appuyé sur 4 exemples :

La place des Parcs naturels régionaux dans les stratégies d'aménagement du territoire de Rhône-Alpes, par Nicolas Millet, Directeur des politiques territoriales au Conseil régional

L'application concrète de la LOADDT du 25 juin 1999 instituant les contrats territoriaux, a amené la Région Rhône-Alpes à rationaliser ces procédures à travers des conventions d'application spécifiques du Contrat de Plan Etat-Région : en 2001 pour les contrats d'Agglomérations (6 candidatures), en 2002 pour les Contrats de Pays (25 candidatures), le 27 décembre 2002 pour les six Parcs.

Pour la Région Rhône-Alpes, les Parcs disposent d'atouts indéniables pour mener à bien un projet de territoires ambitieux : la forte identité de leurs territoires, une véritable tradition de concertation et de coopération, des capacités d'ingénierie et de maîtrise d'ouvrage. En cas de superpositions entre territoires, le respect scrupuleux des chartes des Parcs nécessite une véritable démarche d'échanges, un partage des rôles s'appuyant sur la notion de « chef de file », des conventions de partenariat.

En Rhône-Alpes, l'espace urbain représente 45 % du territoire. L'importance des relations ville-campagne a amené la Région à proposer de travailler à un volet lié aux Parcs dans les contrats d'agglomération de Grenoble, Chambéry, Saint-Etienne, sur des thèmes comme la maîtrise de l'urbanisation et des déplacements, la valorisation des productions locales, l'éducation et l'accueil.

Pour que les Parcs gardent leur capacité à innover et mener des actions exemplaires, la Région souhaite compléter les moyens d'action des Parcs en contrat de Parc à travers des crédits « contrats de Pays », lorsque le Parc est chef de file. La capacité à mobiliser des crédits de « droit commun » est également à l'étude.

Se pose alors la question des secteurs « orphelins » (non concernés par un contrat de Pays ou d'agglomération) : le Parc pourrait être alors le porteur d'un « contrat de Pays » spécifique.

La capitalisation et la diffusion des expériences à travers le réseau régional des Parcs et leur mutualisation au niveau national à travers la Fédération est un enjeu, notamment sur des thèmes comme les Paysages, les énergies renouvelables, les nouvelles techniques de communication.

L'articulation entre Charte de Parc et Schémas de cohérence territoriale, par Simon Paillet, Architecte-urbaniste du Parc du Massif des Bauges et Pierre Miscopain, Secrétaire général de Métropole-Savoie

Le Parc du Massif des Bauges, créé en 1995, est un territoire rural de 86.000 hectares, aux portes de 4 grandes agglomérations : Annecy, Aix-les-Bains, Albertville et Chambéry (Métropole Savoie).

Plus de 75 % des habitants de ses communes de piémont travaillent et consomment dans les agglomérations, et cette zone du Parc est soumise à une forte pression résidentielle. Le Parc a choisi, dès sa préfiguration, de gérer les relations avec les agglomérations et les situations de superposition territoriales dans une démarche constructive.

La connaissance et la confiance réciproque des acteurs partenaires ont permis au Parc et à Métropole Savoie de gérer au mieux la superposition partielle entre Parc et un SCOT à dominante urbaine, et de développer une coopération stratégique pour maîtriser l'espace périurbain :

- il a été demandé (et obtenu) que le périmètre du SCOT déroge à la règle des 15 kilomètres pour ne pas intégrer des communes du cœur du massif des Bauges, mais rester dans la configuration des périmètres respectifs de l'agglomération et du Parc (seulement 14 communes sous double influence urbaine-rurale),
- des élus et techniciens du Parc ont participé aux travaux du syndicat mixte porteur du SCOT, pour travailler sur des objectifs communs de gestion économe de l'espace, valorisation des atouts touristiques et du patrimoine, préservation des paysages et milieux naturels,
- des coopérations opérationnelles ont été engagées (étude-action sur l'habitat intermédiaire, Plan de gestion de l'espace du plateau de la Leysse).



Bien au-delà de l'obligation légale de compatibilité entre SCOT et charte, les projets portés par les deux territoires (contrat de Développement Rhône-Alpes et contrat de Parc) doivent se compléter.

Une démarche similaire s'amorce pour le SCOT de l'Albanais. Par ailleurs, le Parc propose aux intercommunalités du cœur de massif ou concernées par un futur SCOT urbain de travailler à un projet local d'Aménagement et de Développement durable, pouvant être déclinés dans les démarches de planification et programmation des agglomérations périphériques du Parc.

La stratégie intercommunale pour le schéma de circulation des Hautes Chaumes du Parc des Ballons des Vosges par Damien Parmentier, Directeur de l'Agence inter-régionale du Massif des Vosges

Les Hautes-Chaumes des Ballons des Vosges, espaces emblématiques du Parc, sont soumises à une forte fréquentation, que ce soit par les pratiquants de sport de pleine nature (randonnées pédestres, équestres, VTT, raquette, etc.) ou par la circulation de loisir sur les différentes voies d'accès (pistes forestières, chemins d'exploitation, voies publiques).

La lisibilité de l'action du Parc passe par une maîtrise de cette fréquentation :

- codes d'organisation des sports de pleine nature,
- maîtrise de l'accessibilité aux secteurs les plus sensibles, qui passe par une réglementation de la circulation par les élus, dans une démarche coordonnée.

Un premier plan de circulation a été mis en oeuvre sur le secteur du Herrenberg-Marckstein-Petit Ballon (18 communes, 17000 hectares), sur la base d'un large travail de concertation (2 années) pour harmoniser les arrêtés municipaux, mieux coordonner les interventions des forces de police (gendarmerie, gardes ONF et ONC, garderie verte) et la pose de panneaux d'information, sensibiliser les pratiquants de sports de nature.

Ce travail d'animation du Parc s'est traduit par des circuits de circulation cohérents, la fermeture de 15 km de voies, les requalifications de sites d'accueil.

Toujours à la demande des élus, cette même méthode de travail a été appliquée sur le Grand Ballon d'Alsace (19 communes) et est en cours sur une frange du vignoble du Haut-Rhin (23 communes).

La préservation du bocage à travers les plans locaux d'urbanisme, par Corinne Bury, chargée d'étude au Parc de l'Avesnois.

L'expérience présentée par le Parc de l'Avesnois a détaillé la méthode d'appui technique et d'animation qui permet aux communes de protéger les haies du bocage en application de la charte. En effet, avec environ 12000 kilomètres de haie, la préservation du bocage est un des objectifs majeurs de ce Parc. Il est proposé à chaque commune volontaire un travail, avec les agriculteurs et en Conseil municipal, sur la base d'un pré-diagnostic cartographié de l'intérêt hiérarchisé du maillage bocagé.

Ce diagnostic s'appuie sur :

- l'interprétation de l'occupation du sol et du linéaire de haies (photos anciennes),
- une qualification des haies selon les fonctions qu'elles assurent (identité paysagère, fonction biologique, rôle anti-érosion, maillage de prairies, de cultures, limites d'exploitation).
- puis l'ensemble des partenaires (Conseil municipal, agriculteurs DDAF, DDE, Parc) détermine les haies à protéger en priorité dans le PLU, ainsi que les modalités de protection.
- le choix des protections possibles : protection souple au titre du paysage qui prévoit une demande d'autorisation auprès de la commune en cas de projet d'abattage ou de coupe ; protection stricte comme « espace boisé classé qui se traduit par une interdiction de changement d'affectation et soumet les coupes et abattages à autorisation administrative.

En 3 ans, une quinzaine de communes s'est approprié cette démarche.

Conclusions de l'atelier et points forts du débat

En conclusion, les participants de l'atelier ont relevé le rôle majeur des stratégies des Régions pour articuler les politiques territoriales. Certaines Régions demandent aux Pays de signer une convention d'articulation avec le Parc, alors que ce n'est plus exigé par la loi.

Par ailleurs, il ne faut pas sous estimer le temps nécessaire à la concertation et les moyens d'ingénierie à mobiliser pour une bonne articulation des outils de planification.

Ils ont souligné l'importance de la relation de proximité et des moyens techniques (par exemple SIG) qui permettent de développer une stratégie de coordination des outils de planification des communes du Parc.

Le témoin de l'atelier a estimé que l'Etat devait pleinement jouer son rôle pour aider les collectivités à articuler les divers outils de planification : par un important travail de « porter à connaissance », le contrôle de la compatibilité, mais aussi à travers l'évaluation des politiques.

Atelier 4.4

De l'international au local, la cohérence des politiques patrimoniales

Animateur : Yves Dauge,
 Président du Parc Loire Anjou Touraine
 Témoin : Ministère de l'écologie et du développement
 durable, SAI
 Coordinateurs : Éléonore Béchaux, chargée de mission
 à la Fédération des Parcs et Didier Olivry, directeur
 du Parc de Camargue

Les grands ensembles naturels bénéficient souvent d'un « label » national ou international, voire de plusieurs. Au delà de cette reconnaissance, se pose la question des moyens nécessaires à leur gestion et le problème de la disparité des statuts de ces sites. L'atelier a examiné quel pouvait être le rôle du réseau des Parcs pour mettre en œuvre les engagements de protection nationaux ou internationaux, et comment ces labels prestigieux pouvaient conforter le projet d'un Parc.

Le Site classé patrimoine mondial de l'humanité et le Parc Loire Anjou Touraine

par Loïc Bidault, directeur du Parc

Le classement du Val de Loire en site « paysage culturel » du Patrimoine Mondial de l'UNESCO est un levier du projet de territoire. Le Parc, partenaire de la genèse du dossier, a le tiers de ses communes directement concernées. Ce classement lui donne une notoriété et conforte l'identification du Parc, dans son projet de conservation et de développement, y compris pour les communes qui se situent hors du site classé. Le Parc est devenu le territoire référent dans la gestion du vaste site Patrimoine Mondial. Enfin, ce classement est un facteur d'ouverture et de coopération avec d'autres territoires classés au Patrimoine Mondial (exemple de la coopération décentralisée entre Chinon et Luang Pra Bang au Laos avec l'appui technique du Parc). Cette coopération est notamment enrichissante sur le volet éducation.

De plus, même si le classement n'apporte pas de financements supplémentaires, il favorise indirectement des activités et un développement économique pour le territoire (colloques, séminaires internationaux, appels touristiques, etc.).



La création de la réserve de biosphère transfrontalière et son lien avec le Parc

par Guillaume Plagnol, chef de Service « programmations européennes
 et coopérations internationales » du Parc du Queyras

Le projet de classement de la Réserve de Biosphère transfrontalière du Mont Viso devrait permettre au massif, par son importance et ses préoccupations, de créer un cadre de travail cohérent entre les partenaires français et italiens, de développer des outils communs pour la préservation et la gestion des patrimoines et le développement d'un carrefour européen. Le statut de Réserve de Biosphère devrait également permettre de pérenniser ce cadre de gestion commun avec l'Italie, notamment au delà de financements européens ponctuels tels que Leader +.

Ce projet permet en outre d'impliquer la population au travers de réunions tenues auprès des Communes et de la constitution d'une Commission Europe-International à laquelle les partenaires italiens participent.

Le Directeur du Parc des Vosges du Nord (Réserve de Biosphère transfrontalière avec l'Allemagne) a souligné le fait qu'un tel statut doit avant tout répondre aux enjeux du projet de territoire. Ce dispositif, d'un niveau supranational, leur a permis de dépasser leurs différences législatives et institutionnelles et de travailler dans un cadre cohérent et partagé pour le développement et la protection du territoire.

La gestion des Grands Sites nationaux

par Anne Yourc'h, Coordinatrice du Réseau des Grands Sites de France

Depuis la fin des années 70, 44 sites font l'objet d'une « Opération Grand Site » menée en partenariat entre l'Etat et les collectivités locales. Si l'Etat exerce ses prérogatives et apporte un appui financier pour la restauration des sites, ce sont les collectivités locales qui en assurent la gestion et en supportent les charges afférentes. Le Ministère de l'écologie et du développement durable vient de créer une marque « Grands sites de France ». Il est trop tôt pour juger du devenir de cette marque (quatre premiers sites devraient être labellisés à la fin de l'année), mais se posera très rapidement la question de son articulation avec celle des Parcs.

Dans ce sens, le Parc des Caps et Marais d'Opale a témoigné de sa difficulté à coordonner la gestion d'un site du Parc à la fois Natura 2000 et Grand Site, créant, pour les élus, la confusion entre les deux types de cahiers des charges et classements. Le calendrier ne permet pas de mener les deux plans de gestion et des contradictions pourront apparaître.

Vers un schéma régional des espaces naturels le réseau des espaces protégés de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

par Roger Bouvier, Président de la commission environnement ou Catherine Naar, directrice agriculture et ressources naturelles

La Région Provence Alpes Côte d'Azur connaît de forts enjeux en matière de biodiversité mais subit de fortes contraintes. Ces enjeux l'ont conduite à se doter d'un nombre important de mesures de protection et de gestion des espaces naturels, définis au fil de l'histoire des territoires et des politiques nationales et locales. Les perspectives en matière d'occupation et d'usages du sol nécessitent une véritable stratégie prospective et concertée pour les espaces naturels. Une étude a été confiée à l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE), afin de définir les bases d'un véritable schéma maîtrisé par le Conseil Régional.

Le témoignage complémentaire fait sur le Parc de Camargue par son directeur, Didier Olivry, a forcé le trait des contraintes liées à la superposition des différentes modalités de classement des espaces du Parc. La notoriété internationale de la Camargue a amené l'Etat à classer ce territoire avec différents outils (Réserve Naturelle, RAMSAR, Réserve de Biosphère, etc.), qui, au lieu de conforter le projet de territoire, entraînent une confusion et un manque de lisibilité. Ainsi, c'est l'Histoire du site qui a créé l'ensemble de ces outils, justifiés à un moment donné, mais dont la pertinence doit aujourd'hui être évaluée.



Ghyslain RIEB, témoin pour le service des affaires internationales du Ministère de l'écologie et du développement durable, a rappelé les grands étapes de la construction d'une politique environnementale internationale, depuis les premières conventions des années 70 à Rio en 1992, puis Johannesburg en 2002. Malgré la vision éloignée qu'en ont les gestionnaires de terrain, les impacts de ces réflexions internationales sont importants. Des notions telles que celles du partenariat Etat, secteur privé et société civile, la décentralisation et le renforcement des pratiques de bonne gouvernance pour la gestion des ressources naturelles, le lien avec les enjeux de développement, etc, ont permis aux Etats de reconnaître certains mouvements locaux, de les soutenir et les développer. La démarche des Parcs, flexible, « moderne » et participative reste très intéressante pour des partenaires étrangers.

1. Éléments de débats

Les débats qui ont suivis ces présentations ont porté sur trois points essentiels :

1. Opportunités des classements dans des labels internationaux

Les labels internationaux, mis au service du projet de territoire du Parc, peuvent non seulement offrir l'opportunité d'une notoriété internationale mais aussi une ouverture vers les autres membres de ces réseaux et ainsi, relativiser et enrichir les pratiques et permettre de s'inscrire dans des débats et questionnements mondiaux. Ceci rejoint les travaux de la Région PACA sur l'éthique et les enjeux de l'échange et de la coopération.

On doit dépasser le **constat d'une superposition de classements** et labels et bien évaluer l'opportunité, la pertinence et la cohérence de chacun. Ils doivent être adaptés aux enjeux du site, opérationnels, et mis en cohérence ou bien être réadaptés ou supprimés. A l'issue des diverses définitions de politiques régionales, des nouveaux outils définis localement et adaptés aux nouveaux enjeux peuvent être mis en place.

Le Parc doit avoir selon certain un rôle fondamental dans **l'animation**, voire la gestion (directe ou non) de ces différents sites classés (avec label) et être un outil de mise en cohérence au travers de sa Charte. Le Parc est opérateur et gère des procédures.

Cependant, une représentante de l'Etat a rappelé qu'un Parc ne pouvait seul assurer une coordination des divers classements, l'Etat devant être très présent dans ce rôle de mise en cohérence, rôle qu'il n'assure pas toujours très bien. Ceci revient à poser la question du **rôle de chacun dans la gestion des espaces**, ou encore de la **gouvernance** de ces espaces aux acteurs et enjeux multiples.

Selon d'autres interventions, il ne faut pas toujours attendre une sollicitation et un accord local pour classer un site : **l'outil peut parfois précéder la demande locale et ainsi convaincre de l'intérêt de protéger.**

Pour d'autres, ces divers statuts permettent aussi de répondre à la **complexité de la gestion environnementale**. Cette complexité s'amplifie et justifie d'autant la nécessité de travailler en réseaux en vue de mettre en synergie les méthodes. **Le décret des Parcs devrait également reconnaître leur implication dans des réseaux et projets de coopération internationale**, au titre de l'expérimentation. Cet engagement des Parcs dans la gestion de sites labellisés au niveau international **doit être davantage valorisé.**

2. Lacunes et contraintes

Au sein d'un même réseau (RAMSAR, UNESCO, etc), les gestionnaires se sentent parfois isolés.

Un **manque important de coordination entre les réseaux a été constaté.**

La plupart du temps, peu de moyens (voire aucun) sont mis à disposition des gestionnaires de terrain. Ceci est un argument supplémentaire pour l'inscription de ces labels dans le projet de territoire.

La question de la **lisibilité, pour le public**, mais aussi et surtout pour les élus et les habitants du territoire, a été soulevée à plusieurs reprises. L'inscription dans les enjeux internationaux doit être traduite localement en enjeux compréhensibles de tous. Ceci conforte l'idée de **l'outil au service du projet.**

3. De la coopération transfrontalière à la coopération internationale

Les parcs ont une démarche qui répond aux principes internationaux de gestion de sites labellisés et ils ont 35 ans d'expérience. Ils ont donc, selon certains participants, le devoir de s'ouvrir vers la coopération et de partager leurs pratiques avec tous ceux qui sont mobilisés dans le Développement Durable de territoires remarquables.

La gestion de sites classés au niveau mondial offre une opportunité d'inscription dans des réseaux de sites et de personnes, offre un cadre de travail avec des pays voisins et une communauté de langage et d'approche globale avec des pays plus lointains.

De nombreuses personnes ont insisté sur l'intérêt et l'apport pour nos territoires d'engagements dans des échanges internationaux.

Certains ont regretté que les débats se soient concentrés sur la mise en cohérence de statuts sur des territoires français, et de ne pas avoir profité de cet atelier pour prendre de la hauteur et démontrer les opportunités de s'engager dans des réseaux internationaux et plus généralement, dans la coopération internationale.



Soirée en l'honneur
des partenaires européens et
internationaux de la Fédération
et du réseau des Parcs



Piotr Derlacz, chef du projet PHARE Natura 2000 en Pologne.



Jean-Paul Fuchs, Président de la commission Europe et International de la Fédération des Parcs.



Rachid Filali-Meknassi, juriste, rédacteur de la nouvelle loi marocaine sur les aires protégées.



Sergio Herrera-Encina, chef de projet du Parc régional de Patagonie chilienne.

Pour témoigner de l'implication croissante du réseau des Parcs naturels régionaux dans des actions internationales, de nombreuses délégations ont été invitées aux Journées Nationales et une soirée était organisée en leur honneur sur le Lac du Bourget le vendredi 3 octobre.

Le Président de la Commission Internationale, Jean-Paul Fuchs, a ouvert la soirée en rappelant cette implication depuis ces 10 dernières années, et la récente élaboration d'une stratégie dont l'un des piliers est la coopération décentralisée.

Chacune des représentations internationales a ensuite pu témoigner de son intérêt pour la démarche des Parcs naturels régionaux et, pour les projets avancés, présenter son adaptation aux contextes et problématiques locaux.

Le Brésil et le Chili, où des projets de création de Parcs sont lancés, ont présenté leurs perspectives de développement.

La Pologne, représentée par une importante délégation en voyage d'étude sur Natura 2000, a pu témoigner du programme PHARE démarré il y a près d'un an entre les gouvernements français et polonais, avec l'appui technique de la Fédération des Parcs

Le Maroc a souligné le développement des coopérations entre Parcs français et territoires marocains, dans le cadre de coopérations décentralisées, et la volonté de consolider ces expériences au niveau national, avec notamment l'appui du Ministère de l'Aménagement du Territoire marocain. Le représentant du Maroc a également tenu à rappeler la responsabilité française de coopération avec les pays francophones, pour défendre une culture et une histoire partagées.

Madagascar a confirmé le souhait de débiter une coopération consolidée avec des Parcs, au delà des expériences pilotes déjà initiées, confortée par une réflexion nationale qui pourrait être appuyée par la Fédération des Parcs. La déclaration du Président de la République malgache lors du Congrès de Durban de tripler la surface nationale des aires protégées et l'intérêt marqué pour la démarche des Parcs naturels régionaux par le Ministre de l'Environnement attestent cette volonté du gouvernement malgache.

Enfin la Suisse, présente pour la première fois aux Journées nationales, a témoigné de sa nouvelle loi de création des « Parcs Naturels paysagers », inspirée des Parcs naturels régionaux, et a affirmé sa volonté de développer des échanges techniques avec les Parcs français.



Georges Negouai; Président du Parc de Martinique.



Philippe Traub, représentant de l'UICN International.

Les représentants des réseaux internationaux ont évoqué à leur tour l'intérêt du travail avec le réseau des Parcs naturels régionaux. EUROPARC a confirmé son ouverture aux Parcs habités européens et sa volonté de s'engager dans une réflexion sur la place de ces territoires dans l'Union Européenne.

L'UICN, au nom du Directeur Général, a rappelé les principales conclusions du Congrès Mondial des Parcs de Durban qui a fermement reconnu le rôle des acteurs locaux dans la gestion des espaces naturels, la recherche de nouveaux modes de gouvernance et le lien entre la conservation de l'environnement et le développement socio-économique. Il a souligné la participation active des Parcs naturels régionaux lors de ce Congrès. Quant à l'action internationale, citons le Directeur Général : « Il est également important (...) que les aires protégées s'organisent en réseaux, afin de pouvoir échanger sur leurs expériences mutuelles de gestion durable de la nature. Votre dynamique fédération doit trouver toute sa place dans la mise en œuvre du Plan d'action de Durban et assurer, au travers de ses échanges internationaux, la dissémination de l'expérience acquise par les parcs naturels régionaux français. »

Enfin, la représentante de la convention France-UNESCO a proposé de développer des partenariats avec le réseau des Parcs, notamment dans le cadre de la coopération décentralisée, à l'image de ce qui se fait au Laos avec le Parc de Loire-Anjou-Touraine.

Jean-Louis Joseph a clos la soirée en réaffirmant la volonté de la Fédération et du réseau de consolider, renforcer les synergies et capitaliser les actions internationales des Parcs, que ce soit avec la Communauté Européenne, les pays en voie d'adhésion, ou encore les pays plus lointains, tous contribuant à l'émergence de territoires expérimentant un développement durable. L'International a été évoqué et abordé à maintes reprises lors de ces Journées Nationales ; il devrait être au cœur du sujet traité aux prochaines Journées Nationales.



Marie-Noëlle Tournoux, représentante de la convention France-UNESCO.



Reginaldo Luis Lima de Barros, Parc régional du Pantanal (Brésil).

Etaient représentés les pays et structures suivantes :

1. La Pologne (16 conservateurs de la nature des voïvodies et 7 représentants du Ministère de l'environnement et les responsables du Projet PHARE), la Suisse (Directeur du Parc de Chasseral, le responsable de la nouvelle loi de l'Office Fédéral de l'Environnement et une de ses responsables), le Brésil (Responsable Technique du Parc du Pantanal), le Chili (Responsable du projet ACCA de Patagonie), le Maroc (Professeur de Droit qui appuie la définition de la loi sur les Aires Protégées), Madagascar (Directrice du Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement –SAGE- et une de ses responsables techniques).

2. Le Président d'EUROPARC, M.Starett, la responsable de la convention France-UNESCO, Monsieur Tournoux, le Président de la Commission des Aires Protégées du Comité français de l'UICN, Philippe Traub, pour le Directeur Général de l'UICN International.

3. La Fédération des Parcs et les Parcs du Massif des Bauges, de Guyane, de Martinique, de Loire Anjou Touraine, des Marais du Cotentin et du Bessin, de Brière, etc.





Le Parc
naturel régional
du Massif
des Bauges





Aux portes de deux lacs internationalement reconnus - le lac d'Annecy et le lac du Bourget, de la capitale historique de la Savoie - Chambéry, et d'Albertville, ville olympique, le massif des Bauges est un écrin de verdure qui se découvre pas à pas.

Composé de paysages doux et préservés, propices à la randonnée sous toutes ses formes mais également aux plaisirs aquatiques, le territoire du Parc est un univers de sensations authentiques, de plaisirs gustatifs et culturels surprenants. L'homme est au cœur de cette nature exceptionnelle.

Pour plus de 350 000 « urbains » à moins d'une heure, le massif des Bauges est une destination idéale pour des pauses de quiétude et de découvertes, en rupture avec le stress quotidien.

La palette de produits du terroir – fromages et vins – saura ravir le palais des gourmets. La ronde des fromages de vaches, dont la Tome des Bauges et le fromage de chèvre « Chevrotin », tous deux récompensés par la reconnaissance suprême de « l'Appellation d'Origine Contrôlée », s'allie aux excellents crus AOC « Vins de Savoie » de la Combe de Savoie ainsi qu'aux autres fromages, Tomme de Savoie, gruyère des Bauges.

Le massif des Bauges, c'est également un territoire riche d'un patrimoine culturel et naturel varié, qui se découvre au gré de flâneries. Au sein de la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges, les naturalistes et les randonneurs pourront observer chamois ou tétaras et admirer quelques fleurs emblématiques : chardons bleus, Sabots de Vénus ou potentilles du Dauphiné. L'architecture du bâti surprendra notamment plus d'un visiteur, qui découvrira les grangettes parsemées sur le territoire, les maisons baujues et leurs tavalans.



Identité

Créé en décembre 1995, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Massif des Bauges est composé de 58 communes, 38 en Savoie en 20 en Haute-Savoie, comprend 52500 habitants sur une superficie de 81 000 hectares. Il est un des 6 Parcs de la Région Rhône-Alpes, 1^{ère} région française dans ce domaine avec le Vercors, la Chartreuse, les Monts d'Ardèche, le Haut-Jura et le Pilat. Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Massif des Bauges est un des acteurs sur ce territoire. Depuis huit ans, il oeuvre aux côtés des communes, des intercommunalités et de ses partenaires, pour développer l'économie locale tout en préservant les paysages et les patrimoines. Ce sont en effet les deux grands axes qui lui sont assignés dans la charte engageant les communes, les villes portes, et les partenaires financiers pour une période de 10 ans. Une équipe technique pluridisciplinaire, des élus mobilisés dans les 58 communes qui composent le territoire, des actions qui s'enchaînent depuis sa création, le massif des Bauges s'est doté d'un véritable projet de développement que nous menons, accompagnés par tous ceux qui le souhaitent.

L'organisation en octobre 2003 des journées nationales des Parcs naturels régionaux a représenté un formidable moment d'échanges et de rencontres studieuses et festives. Plus de 1200 personnes ont fait le déplacement pour assister à ces journées et découvrir ainsi notre territoire.





Liste des participants nationaux

**Cette liste ne comprend pas les invités locaux
et régionaux du Parc naturel régional du Massif des Bauges,
et les éventuels oubliés qui nous excuserons...**

Zis : Vincent CHASSAGNE ; ADEME : Jacques MARÉCHAL ; AFIT : Marie-Claude GAUDRIAULT, Janine ROSSI ; Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : Bruno REMONT, Nicolas CHANTEPY ; Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France : Pierre CLAVEL ; Agence Interegionale du massif des Vosges : Damien PARMENTIER ; APCA : Yves FRANÇOIS, Paul PICOU ; APDD : Hélène POIMBOEUF ; ARPE : Eric BLOT ; ARPE : Damien CHAMAYOU ; ARPE : Loïc GACHON ; ARPE : Caroline PETIT ; ARPE PACA : Christian DORET ; Brésil - Parc du Pantanal : Réginaldo Luis Lima DE BARROS ; Caisse des Dépôts : Francis AMPE, Emmanuel COLLIN, Adelphe DE TAXI DU POËT, Stéphane HAYEZ ; CCI Versailles Val d'Oise/ Yvelines : Aurore GAULON ; CDG 74 : Mlle CORDERO ; CEMAGREF : Nathalie BERTRAND, Emmanuelle GEORGE-MARCELPOIL, Marie-Christine MICHEELS, Maité PALOS ; CESR Aquitaine : Jean-Claude GUICHENEY ; Chili - Projet Acca Patagonie : Sergio HERRERA-ENCINA ; CNFPT : Gérard BUHAN, Danielle GERVAIS ; Comité National de Tourisme Equestre : Jacques AGUETANT ; Conseil Général du Vaucluse : Yves DUCARRE ; Conseil Régional Aquitaine : Michel MOYRAND ; Conseil Régional Champagne Ardenne : Dominique CAMERSINI ; Conseil Régional d'Alsace : Marc LEVY ; Conseil Régional de Bourgogne : Jean-Philippe CAUMONT ; Conseil Général de l'Ariège : André ROUCH, Jean-François RUMMENS ; Conseil Régional des Pays de la Loire : Bruno COÏC, Bernard PEUZIAT ; Conseil Régional du Centre : Alain BEIGNET, Marc BELIN, Didier BRANCOTTE, Karine LAMBERT, Marie-Madeleine MIALOT ; Conseil Régional du Limousin : Philippe BELLEC, Alice BERCHENY, Florence COLLETTE ; Conseil Régional Franche-Comté : Michel FOURNIER ; Conseil Régional Ile de France : Agnès BOULARD, Michel VAMPOUILLE ; Conseil Régional Languedoc Roussillon : Daniel PETIT ; Conseil Régional Midi Pyrénées : Pascal BEER-DEMANDER ; Conseil Régional Nord Pas de Calais : Cyrille BACH ; Conseil Régional PACA : Madame BOUVIER, Roger BOUVIER, Marc JOANNY ; Contrechamp : Isabelle BOUTEFOY, Jean-Batiste CHERMERY ;

CPTÉ du Haut-Jura : Nicole LANÇON ; DATAR : Vincent PIVETEAU ; DIREN : Marie COSPEN ; DIREN Aquitaine : Geneviève HELFENSTEIN ; DIREN Corse : Bernard RECORBET ; DIREN PACA : Isabelle SENDRAL, Mauricette STEINFELDER ; ENR : Olivier DELVAUX ; Entreprise Territoire Développement : Quentin BARDINET ; Environnement Local : Sophie LE SCAON ; Espaces Naturels de France : Jacques ROUSSEAU-DUFOUR ; Europarc : Michael STARRETT ; Fédération des Parcs : Stéphane ADAM, Hanane ALLALI-PUZ, Olivier ANDRÉ, Éléonore BÉCHAUX, Cécile BIRARD, Valérie BUSSY, Delphine CRESSENT, Dominique DOLISY, France DRUGMANT, Olivia FAVRE, Sylvie GAUCHET, Catherine JENKINS, Jean-Louis JOSEPH, Julie LE BIHAN, Anne LE GARREC, Annie L'HORSET-MOYA, Jean-Marie MARTINEZ, Gérard MOULINAS, Marie ROCHE, Laure SAGAERT, Nicolas SANAA, Dominique VESPUCE ; Fédération des Parcs et des réserves Naturels d'Italie : Giuseppe ROSSI, Madame ROSSI ; Fédération Française de Cyclotourisme : Jean-Pierre GUILLOT, Michèle GUILLOT ; Fédération Française de la Randonnée Pédestre : Dominique GENGEMBRE ; Fédération Nationale de la Propriété Agricole : Pierre DE VIRY ; FNE : Daniel YON ; Fondation d'Entreprise Total : Aurélien VADIER ; GIP ATEN : Hélène DUBAELE, Monique FABBRO, Karine LASSIER, Fabienne MARTIN-THERIAUD, Jean-Marie PETIT, Véronique PETIT-UZAC, Michelle SABATIER, Emmanuel THEVENIN ; GIP des Calanques : Jean-Louis MILLO ; Gîtes de France : Bernard BORNAS ; IFEN : Laurent DUHAUTOIS ; Journal des Maires : Daniel RENSON ; MAAPAR : Maryline CAILLEUX ; MAB-Réserve de Biosphère : Catherine CIBIEN ; Madagascar Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement : Claudine RAMIARISON ; Madagascar Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement : Tiana Eva RAZAFINDRAKOTO ; Mairie Conseil - CDC : Christine BREMOND, Yves GORGEU ; Maroc - Région Tanger-Tétouan : Filali MEKNASSI ; MELTMM-DT : Dominique IATTONI ; MEMGEP : Erick PERRUCHE ; Ministère de la Culture et de la Communication : Geneviève PINÇON ; Ministère de la Culture et de la

Communication - DAPA : Bruno MALINVERNO ; Ministère de l'Agriculture de la pêche et des affaires rurales : Anne BOISROUX-JAU ; Ministère de l'écologie et du développement durable : Christian BARTHOD, Olivier DARGNIES ; Ministère de l'écologie et du développement durable - DGAIF : Daniel BEDDELEM ; Ministère de l'écologie et du développement durable - DNP : Aline CATTAN, Dominique COLONNA D'ISTRIA, Alain DEFFONTAINES, Irène JUILLIARD, Caroline LAVALLART, Denis MENIER, Michèle RUZE ; Ministère de l'écologie et du développement durable - IFORE : Bruno GASTAL, Nathalie VICQ-THEPOT ; Ministère de l'écologie et du développement durable - SAI : Ghyslain RIEB ; Office Fédéral de l'Environnement - Suisse : Daniel OPPIZZI ; Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage : Paul HAVET ; ONF : Anne-Marie GRANET ; Parc Armorique : Claude MARTEL, Roger MELLOUET, Julien PAUGAM, Marie-Claire REGNIER ; Parc Avesnois : Anne AUFFRET, Alain BERTAUX, Yvon BRUNELLE, Corinne BURY, Ariane CACHEUX, Sylvie DELHAYE, Valérie DUBOIS, Damien DUCANCHEZ, Marie EPHRAÏM, Marc GRZEMSKI, Gilles JAKUBEK, Fabrice LEFEBVRE, Philippe LESAGE, David MOULIN, Perrine PARIS, Paul RAOUL, Gregory ROLLAND, Anne-Marie STIEVENART, Jean-Louis THOMAS ; Parc Ballons des Vosges : Karine ANDRE, Pierre BERGMILLER, Catherine BOHEME, Caroline BRONNER, Marie-Paule FRANÇOIS, Jean-Paul FUCHS, Philippe GIRARDIN, Pascale GUERSEN, Jean-Marie HENRY, Anne KLEINDIENST, Yves KOHLER, David MICHELIN, Christian SCHWOEHRER, Antoinette STRAUMANN, Dominique TISSINIER, Marc VERDIER ; Parc Boucles de la Seine Normande : Jean-Marc BEREPION, Gwendal BODILIS, Sylvie BRUGOT, Jean-Batiste COLOMBO, Jean-Pierre GIROD, Roland GOUJON, Françoise HAVIN, Anne-Sophie HOCHET, Michel LALLEMAND, Thierry LECOMTE, Jean LEGAGNEUR, Patricia PONSAR, Anne REGE, Michel REGE, Stéphanie ROBINET, Hubert SAINT, Fabrice TAILLEFUMIER, Gertrude VATEL ; Parc Brenne : Géraldine CHANCEL, Jean-Paul CHANTEGUET, Cyril CHAPELON, Dany CHIAPPERO, Bruno DUMEIGE, Jean-Batiste MASSÉ, François MIGNET, Benoît PELLÉ ; Parc Brière : Michele GERVOT, Bernard GUIHENEUF, Marc JUSTY, Dominique MAHE-VINCE, Gaël MAISONNEUVE, Charles MOREAU, Madame PENY, Alain PENY, Christophe PRIOU, Madame PRIOU, Marie-France SALLIOT ; Parc Camargue : Anne-Marie BRUNEL, Vivette CLARY, Jean GAZZANO, Cécile HERITIER, Stéphane MARCHE, Didier OLIVRY, Françoise PEYTAVIN, Caroline SUAVET, Dominique VERGNAUD, Geneviève VIDAL ; Parc Caps et Marais d'Opale : Luc BARBIER, Patricia CLEMENT, Philippe DEFURNES, Xavier DOUARD, Dominique DUPILET, Jean-Pierre GEIB, Laurent HILLAIRET, Bruno LEBEURRE, Ludovic LEMAIRE, Maxime LEMAIRE, Martine MAGNIER, Patricia MAILLET, Thierry MOUGEY, François MULET, Hervé NAULIN ; Parc Causses du Quercy : Gérard AMIGUES, Annie BOUCAU, Serge DESPEYROUX, Marc GUICHOT, Jean-François HESSEL, Serge JUSKIEWENSKI, Agathe KUHNEL, Nadège LESEURRÉ, Olivier MARCHAL, Jacques MERCADIER, François ORLIAC, Joël TREMOULET ; Parc Chartreuse : Claire ALLEGRET-CADET, Cécile AUDRAS, Karine CHERPIN, Jean-Paul CLARET, Pascale CLOITRE, Aymard DE GALBERT, Pascale DIQUELOU, Sylvain DUGIER, Arthur FATELA, Marc FORESTIER, Suzanne FORET, Eliane GIRAUD, Claude GIROLLET, Marie GOLFIER, Denis GRANGE, Béatrice GUICHERD, Philippe LHEUREUX, Patrick LHOTELLIER, Marie-Thérèse PRUNIER, Clémentine ROUZAUD, Marie-Paule TROILLE, Emmanuelle VIN ; Parc Corse : Joseph CESARI, Jean-Luc CHIAPPINI,

Jacques LEONI, Patrick LEPAULMIER, Antoine MURACCIOLE ; Parc Forêt d'Orient : Florence BRETON, Jacqueline COLFORT, Etienne COPEL, Sylvain DEHUREAUX, Yves HAMARD, Corinne HANAK, Dominique JOURNET, Christine MOTTARD, Evelyne PERROT, Pierre RAHON, Armande SPILMANN, Peter VAN BUSSEL ; Parc Gâtinais français : Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Valérie BOVIO, Brigitte CHRÉTIEN, Fabienne COTTÉ, Françoise GAUTHIER, Guy GAUTHIER, Emmanuelle GUILMAULT, Claude LECOMPTE, Annick LEGUEN, Julie MARATRAT, Michel MICHELON, François ORCEL, Alain RENAULT, Danielle SCHINACHER, Pascal SIMMONOT, Nathalie VIALON, Françoise VIGNEAU ; Parc Grands Causses : Pierre-Alain CAUSSIGNAC, Sandrine CHARNAY, Isabelle FAVIER, Philippe ILIEFF, Jean-Louis POLYCARPE, René QUATREFAGES ; Parc Guyane : Nicolas CORALIE, José GAILLOU, Laurent GARNIER, Sylvie GIRE-SCHOLASTIQUE, Jean JEAN-ELIE, Joseph PAVANT ; Parc Haute Vallée de Chevreuse : Véronique DE CARPENTIER, Charles-Antoine DE FERRIÈRES, Marie-Laure GAILLARD, Hélène GODARD, Monique GOUGEROT, Jean-Michel GOUGEROT, François HARDY, Josette LE VOT, Alain LE VOT, Virginie LE VOT, Alexandre MARI, Virginie PASTOR, Sophie PETIT, Guy POUPART, Frédéric POUZERGUES, Bernard ROMBAUTS, Olivier SANCH, Michel TERRASSON, Yves VANDEWALLE, Marie-Françoise VANDEWALLE, Ghyslaine WOLFF-RESCLAUSE ; Parc Haut-Jura : Philippe ANDLAUER, Christian BRUNELL, Laëtitia CHEVRIER, Isabelle CLEMENT-GUICHON, Murielle JAKUBEK, Daniel LOUWARD, Patricia LOUVRIER, Louis-Pierre MARESCHAL, Jean-Gabriel NAST, Gilles PROST, Edouard PROST, Cécile QUINSON, Bernard TARDY, Véronique TINGUELY, Anne-Sophie VINCENT, Denis VUILLERMOZ ; Parc Haut-Languedoc : Jacqueline ALQUIER, Jacques ANDRÉ, Ado ANDRIEU, Sylvie BOURRUST, Josian CABROL, Francis CROS, Bernard FABRE, Frédéric GIRARD, Sylvie QUEROL, Jean-Pierre ROUANET, Daniel VIALELLE, Parc Landes de Gascogne : Sébastien CARLIER, Véronique HIDALGO, Nathalie MAUMY, Jean-Louis MOURA ; Parc Livradois-Forez : Benoît BARRES, Michel BRAVARD, Serge CHALEIL, Etienne CLAIR, Claudy COMBE, Jean-Claude CORBEL, Jean-Claude DAVRAT, Geneviève DURAND, Elie FAYETTE, Jacques FOURNIER, Renaud LAIRE, Jean-Luc MONTEIX, Martine PEIGNOT, Cédric PROUST, Roland RIVIÈRE, Lionel SELMO, Eric SOURP, Maurice ZELNER ; Parc Loire-Anjou-Touraine : Nacima BARON, Philippe BEAUVILLAIN, Virginie BELHANAFI, Loïc BIDAULT, Raphaël CHEMIN, Wilfrid COMBARDIÈRE, Yves DAUGE, Claude GODIN, Madame GODIN, Julien GOOSSENS, Antoine GUIHAUMÉ, Stéphanie GUINÉE, Béatrice LANGLET, Jérôme LAVESVRE, Michel MATTEI, Sylvie NICOLAS, Olivier PERRIN, Pascal QUENIOT, Claude RIGAULT ; Parc Lorraine : Odile BEIRENS, Stéphanie GLANCHARD, Laurent GODÉ, Marc SAINT-PÉ ; Parc Luberon : Jean - Charles ANTHOINE, Nelly ANTHOINE, Danielle BARNAUD, Claude BARNAUD, François BEC, Maxime BEY, Gilles BRIERE, Christiane CAMUS, Maurice CAMUS, Roger CASTELLANI, Evelyne CASTELLANI, Philippe CHIFFOLEAU, Jacques DECUIGNIERES, Jean GREGOIRE, Arnaud HAMEL, Olivier JOUBERT, Gaëlle LE BLOA, Patrick LEFAUCCONNIER, Catherine LEGIER, Marianne LEROY, Hervé MAGNIN, Jocelyne PIOT ; Parc Marais du Cotentin et du Bessin : Irène BAILLEHACHE, Christine BARBOUX, Benoît CANU, Manuel CHRÉTIENNE, Françoise DELAHAYE, Marie-Noëlle DROUET, Emmanuelle EHMING, Hélène FOUCHER, Denis LESAGE, Astrid MADIOU, Remy MARIE, Valérie PAQUEREAU, Frank QUENAULT, Francis VAUTIER ; Parc Martinique : Corinne CESTOR, Lucien CILLA,

Michelle DAVID-COURDESSE, Gentil EREPMOC, René FABIEN, Georges FONROSE, Irénée-Lucie FORTUNE, Albéric GROS-DESORMAUX, Emmanuelle GUIOUBLY, Yves-André JOSEPH, Patrice LAUNE, Raymond MARIE, Roger NADEAU, Georges NEGOUAI, Karine PASTEL, Siméon SALPETRIER, Roberte VELAYOUDON, Bruno VINCENT, Eliette VINCENT, Louis YANG TING ; Parc Massif des Bauges (équipe) : Anouk AVONS, Eric BOLARD, Laurence CHABANIS, Muriel DARVEY, Agnès FORET, Ghislaine GALLICE, Xavier GAYTE, Bruno GRAVELAT, André GUERRAZ, Céline GUILLERMIN, Stéphane HAUER, Ingrid HAUTEFEUILLE, Jean-Michel JULLIEN, Valérie KLINGE, Marielle LEFEBVRE, J-François LOPEZ, Edouard MARI, Philippe MESTELAN, Véronique MICHEL, Sylvie MIGUET, Guy MUCEL, Simon PAILLET, Joelle RIZZON, Didier SCARFOGLIERO, Sandrine THUNOT, Benoît TIBERGHEN, Xavier VASSAL, Pascale VINIT ; Parc Montagne de Reims : Sylviane JONET, Fanny MARTINET, Olivier MARX, Guillaume RIECKELYNCK ; Parc Monts d'Ardèche : Patrick ALLAMEL, Henri BELLEVILLE, Bernard BONIN, Jérôme DAMOUR, Delphine DORSO, Patrick GILLES, Madeleine JOUANNY, Marie-Françoise PERRET, Yves VERILHAC ; Parc Morvan : Michèle DESSERTENNE, Anne-Sophie GAMET, Christian GUYOT, Céline LEBOURG, Charles LUCAND, Christian PAUL, Catherine PUCET, Philippe RENON, Pascal RIBAUD, Olivier THIEBAUT ; Parc Normandie - Maine : Olivier BOSSU, Thérèse CLOUET, Francis DE BROU, Maurice DURON, Jannie ERMESENT, Loïc-Eugène ERMESENT, Denise FRANÇOIS, Mickaël HOUSSEAUX, Alain STAMENOFF ; Parc Perche : Laurent BERNARD, Henri CONAN, Jacques DUSSUTOUR, Anne GAUDIN, Camille HENRY, Michel KRECKE, Jean-Pierre PAULY, Aurélie TRAN VAN LOC ; Parc Périgord-Limousin : Fabrice CHATEAU, Michel EVRARD, André LECHIGUERO, Hélène MOUTY, Fabienne RENARD-LAVAL ; Parc Pilat : Florence COSTE, Nicole FORETS, Gilles GROS, Françoise GROSSETÊTE, Michel JABRIN, Jacqueline LAMIRAL, Gisèle LAMOTTE, Nathalie LE CHALONY, Michèle PEREZ, Edouard ROCHE, Bernadette RONDET, Claire VIOU ; Parc Queyras : Jean-Yves ASTRUC, René AUDIER, Pierre BLANC, Pierre EYMEOD, Emile GAUTHIER, Serge GERTOUX, Nassire HADJOUT, Jean MEISSIMILLY, Christophe PIANA, Gisèle PICHOT, Guillaume PLAGNOL, Catherine SENECHAL, Frédéric SUBE ; Parc Scarpe-Escaut : Sylvie AUDOIN, Jean-Luc BEGHIN, Elisabeth BILLET, Claudie BOULANGER, Dominique BRUGGEMAN, Cyril CAILLEAU, Luc COPPIN, Clotilde DELABIE, Bernard DELAHAYE, Caroline DELELIS, Emmanuelle DUBOIS, Manu LEQUEUCHE, Michel MARCHYLLIE, Daniel MIO, Nadège PEINNET ; Parc Vercors : Robert ALLEYRONBIRON, André AUBANEL, Alain BONINO, Armelle BOUQUET, Cécile CASTAGNÉ, Marie-Jo CHAUMERY, Florent COSTA, Alexandra COTTET, Patrick DELDON, Thierry DUMARCHÉ, Alain DUPLAN, Michèle EYBALIN, Stéphane FAYOLLAT, Jean-Luc LANGLOIS, Pierre MIGAYROU, Michel MORIN, Yves PILLET, Lina SILVINI, Françoise TORÈS, Geneviève VACHER, Pierre WEICK, Anne ZUKOWSKI ; Parc Verdon : Gwenaél BARRETEAU, Elisabeth BRUN, Dominique CHAVY, Bernard CLAP, Marc DOUSSIÈRE, Patrick GAUTIER, André GAYMARD, Claude MILLO, Stéphanie REPNIKOFF, Roger REYBAUD ; Parc Vexin-Français : Catherine BALLEUX, Jean-Pierre BEQUET, Jean-Luc BRIOT, Gérard CLAUDEL, Neige CLAUDEL, Thierry COT, Franck DANIEL, Frédéric DANTON, Danielle FAUVEL, Serge GADOUM, Geneviève GUIARD, Michel GUIARD, Marie-Annick HÉBRARD, Paul HÉBRARD, Pascal LAMBERT, Audrey LEDUC, Caroline ROBERT, Françoise ROUX, Martine STEMMER, Nadia VARGAS ;

Parc Volcans d'Auvergne : Philippe BOICHUT, Laurent CELLIER, Gilles GARRAUD, Guy SENAUD ; Parc Vosges du Nord : Jacques ANSTETT, Gilbert BAILLET, Mathilde BEREND, Estienne BLECON, Armand BRACONNIER, Eric BRUA, Nicole BRUNET, Jean-Luc CHEE, Pascal DEMOULIN, Jean-Paul DROVAL, Edmond FABACHER, Stéphanie GLANCHARD, Odette GULLY, Raymond HECKEL, Jean-Marie HECKEL, Marc HOFFSESS, Philippe KOFFLER, Claude KURTZ, Eliane LAUER, Amélie LESAFFRE, Arthur LETZELTER, Pierre MERG, François MEYER, Valérie MEYER, Jean MICHAELY, Sébastien MORELLE, Annie PETIT, Pascal RASCALON, Bernard SCHERER, Jean WESTPHAL, Pierre ZIMMERMANN ; Parc National de Port Cros : Emmanuel LOPEZ ; Parc National des Cévennes : Arnaud COSSON ; Parc National des Ecrins : Michel SOMMIER ; Parc National du Mercantour : Guillaume BERNARD ; Parc National du Mercantour : Christine MICHIELS ; Pologne - La Délégation Polonaise ; Projet de Parc Ardenne : Thérèse GIRARD, Isabelle ZARLENGA ; Projet de Parc de la Narbonnaise en méditerranée : Philippe BONHOURE, Rose FARNOS, Gérard KERFYSER, Georges LAMILHAU, Thierry LANIESSÉ, Marielle MAURY, Claude MULERO, Fanchon RICHARD, Emmanuelle ROMET, Frank ROTURIER, Cécile SORBIER ; Projet de Parc de Millevaches en Limousin : Christian AUDOUIN, Sylvain BRISA, Fabienne DUBOSCLARD, Georges PEROL ; Projet de Parc du Golfe du Morbihan : Jean-Claude GUIZIOU, Bernard LE BORU ; Projet de Parc du Marais Poitevin : Jacques GRIMAUD, René MATHÉ, Bénédicte MONNERIE, Boris SALLAUD, Philippe SAUVAGE ; Projet de Parc du Massif des Alpes : Julie BOUSQUET, Robert DEL TESTA, Laurent FILIPOZZI, Gérard JOUVE, Carine RITAN, Pierre SANTOIRE, Marie-Denise TRAMIER ; Projet de Parc du Mont Ventoux : Odette BOYAC, Jean-Marc GONZALEZ ; Projet de Parc Oise-Pays de France : Véronique BOZZO, Sylvie CAPRON, Jean-Marc GIROUDEAU, Patrice MARCHAND, Michel SEGOND ; Projet de Parc Pyrénées Catalanes : Jérôme ARNAUD, Jean-Louis BAUZON, Claudine BAUZON, Céline BUNOZ, Jérôme BUSSIERE, Karine CAPPELLE, CHAUFFEUR BUS, Délia COPE, Cécile GONZALEZ, Jean-Louis JALLAT, Florence LESPINE, Bruno MARITON, Johanna PEETERS, Henri PIQUÉ, Rose-Marie SORIA, Jean-Pierre WILL ; Réserves Naturelles de France : Olivier LEMAITRE ; Rhône-Alpes Environnement : Laurence CROUZET, Dominique JACQUES ; Secrétariat d'Etat au Tourisme : Monsieur BODON ; Service romand de vulgarisation agricole : Myriam CHAROLLAIS ; Service romand de vulgarisation agricole : Natacha KOLLER ; SET/Direction du Tourisme : Michel CAZAUBON ; SIEL : Daniel BELON ; SIVOM Haut Chablais : Alain HENRY ; SIVU Pays d'Accueil Provence : Françoise DUBOIS ; SIVU Pays d'Accueil Provence : Thierry GUEGUEN ; SUACI Montagne : Loïc PERRON ; Suisse - Parc Chasseral : Fabien VOGELSSPERGER ; UNCPIC : Yves BRIEN, Hervé DOMENACH, Chantal DOMENACH, Anne-Marie STASIAK ; UNESCO : Marie-Noël TOURNOUX ; URBANIS : Anne VOURC'H ; Village Magazine/ l'Acteur Rural : Claire LELIEVRE ; WWF France : Bernard CRESSENS ; Jean-Christophe POUPET.



Pour aller plus loin...

Retrouvez les actes et des interventions complètes sur le site Internet de la Fédération des Parcs www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

En effet, les actes ainsi que de nombreuses interventions et des supports de présentations sont téléchargeables en format .doc, .pdf et .ppt.

Remerciements

Les actes ont été rédigés par l'équipe de la Fédération des Parcs, sur la base des rapports d'ateliers et des interventions lors des séances plénières.

Nous tenons à remercier particulièrement tous les animateurs, intervenants et rapporteurs des forums et ateliers, dont l'implication et l'expérience ont été la base des réflexions menées au cours de ces journées nationales.

Un grand merci - accompagné des félicitations unanimes des participants - aux élus, techniciens et bénévoles du Parc naturel régional du Massif des Bauges et aux principaux partenaires financiers des Journées nationales : le Conseil Régional Rhône Alpes, l'Assemblée des Pays de Savoie, le Conseil Général de la Savoie et le Conseil Général de la Haute-Savoie.